

PROCÈS - VERBAL du Conseil d'administration**Séance du 29 février 2024**

Le Conseil d'administration de Sciences Po Strasbourg s'est réuni le 29 février 2024 à 17h.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023
 2. Informations du Directeur
 3. Politique en matière de Ressources Humaines
 4. Calendrier 2024/2025
 5. Programme d'Etudes Intégrées (PEI) :
 - a. Bilan 23/24 et perspectives 24/25
 - b. Avenant financier 2023/2024 avec l'association étudiante « Stras'Diplomacy »
 6. Renouvellement du Diplôme d'Université « Certificate of European Studies »
 7. Bilan de la campagne 2023 du fonds d'aide exceptionnel
 8. Accords de coopération internationale (sous réserve)
 - a. Renouvellement de l'accord avec Simon Fraser University, Colombie britannique, CANADA
 - b. Renouvellement de l'accord avec Syracuse University, ETATS-UNIS
 - c. Nouvel accord avec Hitotsubashi University, Tokyo, JAPON
 - d. Article supplémentaire aux accords de l'Université Nationale de Tucuman (UNT), ARGENTINE et l'Elmira College, ETATS-UNIS
 9. Divers
-

Ont participé à la réunion les membres dont les noms suivent :Le Président :

- M. BUR : procurations de Mme BERTRAND DORLEAC et de Mme PIETRZYK

Le Directeur :

- M. HEURTIN

Pour les personnalités extérieures :

- M. BEMER: procuration de M. PFLIEGERSDOERFFER

- Mme SITTLER

- M. de GROSSOUVRE: procuration de Mme ZIELINSKI

- M. SCHWARTZ : procuration de Mme Le BRIGNONEN

- Mme NAVARRE

Pour les enseignants :

- Mme LOZAC'H

- M. FABREGUET

- M. DUBOIS

- Mme ABALLEA

- Mme ZIMMER : procuration de Mme HAMELIN

- Mme ROIRON arrivée à 18h : procuration à Mme WILLMANN de 17h à 18h

- M. LASSERRE-CAPDEVILLE

- Mme WILLMANN : procuration de Mme ROIRON de 17h à 18h

Excusés :

- M. KOVAR
- Mme WASSENBERG

Pour les représentants des personnels :

- M. TONIUTTI
- Mme BARROIS

Pour les représentants des étudiants :

- M. BEDU
- M. GILG
- Mme HUET
- M. SALAZARD : procuration de M. BONGARZONE
- M. PROD'HOMME
- M. VERNEUIL
- Mme MAUNOURY
- M. TOURBATEZ

Pour les membres invités :

- M. DROIT, Directeur-adjoint, délégué aux études du 1er et du 2nd cycle
- Mme DELANNAY, Directrice déléguée à l'Inclusion et à la Réussite Etudiante
- Mme HMAE, Responsable administratif et financier, secrétaire de séance
- M. MONIER, Responsable du service des études et de la scolarité

Excusée : Mme LEHNI, Directrice déléguée Relations Internationales

Sur 36 membres, 32 voix : 25 présents et 7 représentés

Le quorum étant atteint, M. BUR ouvre la séance du Conseil en remerciant les administrateurs pour leur présence. Il annonce deux démissions au sein de la représentation étudiant (détail en annexe 1).

Concernant l'ordre du jour, M.BUR :

- annonce le report du point du point 8.b relatif au renouvellement de l'accord avec Syracuse University
- rappelle que le point 3 relatait à la politique en matière de Ressources Humaines s'inscrit dans la volonté de proposer à chaque séance, une vision générale par grande thématique de la politique de l'établissement afin de permettre aux administrateurs de de mettre en perspective les points souvent très techniques et morcelés qui composent les ordres du jour.

1. Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Informations du Directeur

M.HEURTIN, en raison de la densité de l'ordre du jour, propose de ne mettre en lumière que certains points d'actualité.

M. HEURTIN évoque dans un premier temps, les faits marquants de la période pour qui concerne le service des études.

La 31^{ème} édition de la Semaine de l'Europe s'est déroulée du 19 au 23 février, en partenariat avec le Parlement Européen. Elle a été organisée par des étudiants membres des associations « Voix d'Europe », « Sciences Po Forum » et du Bureau des Elèves, sous la direction de Mme LOZAC'H (programme en annexe 2).

Le bureau des admission du service des études est mobilisé par la préparation du concours d'entrée en 1^{ère} année qui se déroulera le 20 avril.

Les principales autres procédures en cours concernent, d'une part, l'organisation du passage des étudiants de la 3^{ème} à la 4^{ème} année du diplôme de Sciences Po, la fin de la session de Grand Oral des étudiants en 5^{ème} année du diplôme de Sciences Po, la campagne de mutualisation de 5^{ème} année inter- Sciences Po et l'affectation des étudiants en mobilité dans le cadre de leur 3^{ème} année en 24/25.

M.HEURTIN souligne par ailleurs que le service comptable et financier a organisé cette année une campagne de gestion des dossiers relatifs aux droits modulés entièrement dématérialisée.

Il évoque ensuite les actualités du programme de démocratisation au sujet du quel interviendra plus tard Mme DELANNAY. Dans le cadre du dispositif « PEI Pro », un atelier oratoire s'est déroulé au Cardo le 1er février. Il s'agit d'ateliers animés par les associatifs de l'Ecole des Jeunes Orateurs qui visent à préparer des élèves de Bac pro du Lycée hôtelier Alexandre Dumas à leur soutenance orale du bac. Vendredi 16 février, nos élèves ont été accueillis par ce lycée pour un atelier pâtisserie. Le 9 février, les 40 élèves bénéficiant du programme PEI Première ont quant eux participé au Model United Nations animé par les étudiants de Stras'Diplomacy, sur le thème Strengthening global cooperation to protect the forests à l'Hôtel de Région du Grand Est

M.HEURTIN annonce que, pour la première fois, les 10 Sciences Po ont organisé à Paris, du 21 au 23 février, un événement nommé "Mon Projet/Notre République", qui a rassemblé 160 lycéens boursiers bénéficiaires des programmes d'égalité des chances de chacun des Sciences Po. A cette occasion, les élèves ont dû "imaginer les piliers d'une République idéale" lors d'un séminaire de travail au lycée Henri-IV puis faire une restitution à l'oral au Sénat, épaulés par des étudiants tuteurs. À la suite des délibérations du jury, les élèves se sont vus remettre des récompenses, parmi lesquelles 10 bourses d'aide à l'installation dans l'enseignement supérieur de 900 euros. L'ensemble des programmes d'égalité des chances des Sciences Po touchent 7 000 jeunes, issus de plus de 700 lycées et collèges sur tous les territoires français. (revue de presse en annexe 3)

M.HEURTIN enchaîne avec des informations relatives au bâtiment.

Suite aux électrisations survenues en 2023, des expertises sont en cours. Pour pallier la condamnation des prises électriques au sol dans les espaces pédagogiques et la bibliothèque, un salon de travail a été reconverti avec la mise à disposition d'une vingtaine de prises murales et l'installation d'une armoire de chargement sécurisée d'une capacité de 30 appareils.

Les travaux de reprise d'étanchéité des façades ont quant à eux démarrés en décembre 2023, pour une durée estimée à 2 ans.

En matière de communication, M. HEURTIN liste les actions qui sont d'actualité.

La Journée Portes Ouvertes s'est déroulée le 17 février et a connu un très vif succès notamment auprès du public lycéen.

Une campagne d'information interne à destination des étudiants de 3^{ème} année sur les filières de 4A et les parcours de masters dans le cadre du déploiement de la nouvelle offre de formation a été déployée sur la base de vidéos et de réunions de présentation en ligne. Il s'agit en effet de rendre cette information relative à l'orientation, accessible à ce public, actuellement dispersé à l'international.

A l'externe, le service a finalisé la campagne de promotion du concours d'entrée en 4^{ème} année.

L'ensemble de la vingtaine de vidéos qui soutendent ces campagnes sont réalisées en interne et en ligne avec la collaboration des enseignants responsables des filières de second cycle et les autres formations et mises en ligne sur la chaîne YouTube de l'école (<https://www.youtube.com/@SciencesPoStrasbourg67/videos>).

Le service est par ailleurs en cours de préparer la cérémonie de remise des diplômes prévue le 23 mars 2024 au Palais de la Musique et des Congrès.

Enfin, M. HEURTIN annonce la prochaine campagne de collecte de dons destinée à alimenter l'enveloppe dédiée aux Bourses des donateurs.

M.HEURTIN évoque ensuite l'activité du service RH, actuellement mobilisé, entre autre, par la préparation des 5 comités de sélections en vue des recrutements d'enseignants-chercheurs autorisés cette année. Ce point sera développé ultérieurement.

M.BUR remercie M. HEURTIN pour ces informations et cède la parole aux administrateurs.

Mme LOZAC'H s'interroge sur la pertinence des supports déployés pour les campagnes de promotion des formations, elle souligne notamment le faible nombre de vues des vidéos sur la chaîne YouTube.

M.HEURTIN souligne que le service communication travaille à multiplier les supports, en particulier les vidéos. Il s'agira de réaliser un bilan pour mesurer l'efficacité des nouveaux formats.

Mme LOZAC'H poursuit en regrettant que les Journées Portes Ouvertes n'aient pas attiré plus d'étudiants, en effet, les stands et conférences concernant le second cycle n'ont pas rencontré leur public. La quasi-totalité des visiteurs était constituée de lycéens et de leurs parents à la recherche d'information sur le concours d'entrée en 1^{ère} année. Elle estime qu'il est nécessaire de travailler sur une communication spécifique au public étudiant afin de permettre de valoriser lors de cette journée également les voies d'accès en second cycle.

M.HEURTIN explique qu'il est nécessaire de présenter l'ensemble des cursus possibles au sein du diplôme de Sciences Po Strasbourg, même si le public lycéen semble se montrer moins intéressé par le second cycle lors des JPO. Il confirme qu'il s'agit de réfléchir à une reconfiguration de l'opération pour rééquilibrer les ressources entre le concours de 1^{ère} année et les autres formations.

Mme HUET souhaite avoir des informations sur la nouvelle filière franco-allemande.

M.HEURTIN indique que la campagne de recrutement, qui se déroule sur Parcoursup est toujours en cours, pour autant près de 80 candidatures sont déjà enregistrées, pour 12 places offertes.

M.GILG souhaite savoir quelle utilisation est faite des plaquettes non distribuées durant les JPO.

M.HEURTIN indique que le nombre de plaquettes imprimées est calculé au plus juste au regard du nombre d'opérations menées lors des campagnes (salons, JPO..).

M.GILG suggère de ne plus dater les plaquettes afin de pouvoir les réutiliser d'une année sur l'autre.

M.HEURTIN indique qu'il est rarement possible de conserver les supports car les informations évoluent.

Mme ABALLEA suggère de penser à diffuser les soldes de plaquettes dans les CDI des lycées qui sont demandeurs d'informations relatives à l'accès à l'enseignement supérieur.

Mme DELANNAY indique que le solde de plaquettes est intégralement distribué lors des réunions d'information organisées par l'équipe PEI dans les lycées.

M.FABREGUET s'interroge quant à la redondance des opérations « Journées des Universités » et « Journées Portes Ouvertes », en effet, pour avoir participé aux deux, il a pu constater que les questions étaient similaires.

Mme DELANNAY explique que le public est différent. Les JU sont organisées en semaine au Palais de la Musique et des Congrès et la participation des lycéens est organisée par leur établissement, majoritairement situé dans le département. Ils sont déposés par des cars spécialement affrétés. Les JPO sont quant à elles organisées le samedi sur le site des écoles et facultés. Les lycéens viennent souvent de plus loin accompagnés par leurs parents et restent présents sur un temps plus long.

3. Politique en matière de Ressources Humaines (annexe 4)

M.HEURTIN explique attacher une importance toute particulière à la dimension RH depuis le début de son mandat. Il explique que les problématiques relatives aux ressources humaines sont au cœur du quotidien l'équipe de

direction. Il a ainsi souhaité renforcer le service RH et a exprimé le souhait, dès le début de son mandat, de voir créée une cellule RH, afin de professionnaliser le suivi des personnels en particulier administratifs et techniques.

M. HEURTIN expose la dimension RH spécifique aux enseignants et enseignants-chercheurs sur la base des éléments détaillés en annexe 4. Il insiste sur l'importance des négociations menées avec la Vice-présidente « Ressources humaines et dialogue social de l'Université de Strasbourg », Mme DEMONT. Tous les ans, cette négociation démarre en général au printemps, avec la réflexion autour des demandes RH, menée avec les responsables de section, et qui seront formulées lors d'un dialogue dit « stratégique », qui se déroule au mois de juin avec des membres de la présidence de l'Université de Strasbourg et la DGS. Pour les questions RH, ce dialogue se poursuit de septembre à novembre, en bilatéral, avec Mme DEMONT pour les corps enseignants et la directrice des RH, Mme GROSSE pour les BIATPSS.

La dernière campagne, particulièrement fructueuse, a ainsi permis d'ouvrir au concours 4 postes :

- un de professeur des Universités d'histoire - profil : histoire du monde contemporain (19e – 20e siècle)
 - un de maître de conférences en sciences de gestion et du management – profil : gouvernance, gestion publique, management stratégique, théorie des organisations
 - un de maître de conférences en économie – profil : économie financière, finance internationale
 - et un de maître de conférences en science politique – profil : sociologie politique des relations internationales
- Par ailleurs, un poste de Maître de conférences contractuel a également été accordé, afin d'accompagner la création du nouveau master « Savoirs sur l'écologie, le vivant et les sociétés ».

Les nouvelles recrues sur ces 5 postes prendront leur fonction à la rentrée 2024.

M. HEURTIN indique que la campagne 2025 va démarrer en mars avec les discussions avec les responsables de section afin de hiérarchiser les prochaines demandes.

M. HEURTIN rappelle par ailleurs le chantier mené autour du référentiel d'activité.

Il cède la parole à Mme HMAE qui expose les éléments détaillés également dans l'annexe 4.

Elle indique que l'équipe administrative représente à ce jour, 45.1 équivalents temps plein, dont la moitié de personnels contractuels et un financement de la masse salariale qui repose aux 2/3 sur le budget propre de la composante. Les personnels de catégorie C représentent 2/3 de l'équipe et la quasi-totalité des personnels contractuels.

Elle poursuit en expliquant que l'enjeu du développement d'une politique RH à destination des personnels BIATPSS est double. Il s'agit d'une part de continuer à s'organiser pour accompagner tant en charge qu'en compétences le développement des activités à la rentrée 2024, et d'autre part de pouvoir répondre aux évolutions des attentes des personnels.

Les leviers mobilisés pour faire répondre à ces enjeux sont multiples. Certains sont propres à l'Université de Strasbourg.

Comme pour les enseignants-chercheurs, la direction négocie les postes dans le cadre du dialogue stratégique avec le même cadre de contraintes (plafond d'emploi et grille salariale de la fonction publique). Il s'agit par ailleurs de mieux faire connaître les éléments d'attractivité des postes à l'Université de Strasbourg (Offre de formation, possibilités d'évolution de carrière, appuis et aides dans divers domaines: social, santé, sport, loisirs et volume congés et RTT favorable).

D'autres leviers relèvent d'une organisation interne à Sciences Po Strasbourg, tel que :

- la création de missions spécifiques pour créer la fonction RH

- une forte incitation au suivi de formations internes afin d'accompagner la montée en compétences et la progression de carrière
- l'extension de l'entretien professionnel aux personnels contractuels
- l'amélioration des conditions salariales pour les personnels contractuels avec la possibilité d'émarger à un complément indemnitaire pour encourager la prise de responsabilités
- l'assouplissement de l'organisation du travail en renforçant le télétravail
- le renforcement du sens et des liens au travail

M.BUR remercie M. HEURTIN et Mme HMAE pour ces exposés très éclairants et passe la parole aux administrateurs.

M. BEMER s'interroge sur la place de la GPEC dans cette politique RH.

M.HEURTIN précise que la dimension prévisionnelle est évidemment intégrée au dialogue stratégique qui s'inscrit d'une profondeur temporelle de 3, voire 4 ans avec la prise en compte de la pyramide des âges et des départs à la retraite à moyen terme.

Mme HMAE indique que l'enjeu de l'incitation à la formation est précisément l'évolution et une meilleure adéquation des compétences [note complémentaire : l'Université de Strasbourg a lancé en avril une campagne de recensement des compétences de l'ensemble de ses personnels BIATPSS. Elle a pour objectif d'accompagner les personnels dans la valorisation et l'évolution de leur parcours professionnel, notamment par la réalisation d'une cartographie des compétences à l'échelle de l'établissement. Cet outil pourra être exploité afin d'alimenter le plan de formation et d'anticiper les besoins en compétence dans un contexte d'évolution rapide des métiers.].

M.FABREGUET évoque la problématique propre à la section d'histoire qui compte dans ses rangs 4 professeurs d'université nés entre 1954 et 58. Le 1^{er} de ces 4 supports est actuellement au ouvert au recrutement, mais il s'agit maintenant de réfléchir au renouvellement sur les 3 autres supports vacants ou en passe de le devenir en 2025. Cette réflexion doit par ailleurs être menée dans un contexte de déséquilibre entre les supports de professeur et de maître de conférences.

M.HEURTIN rappelle que son objectif est de pourvoir l'ensemble des postes vacants et est particulièrement vigilant à la section d'histoire fragilisée par la pyramide des âges spécifique de ses membres. Il confirme à M. FABREGUET qu'il prendra rapidement son attache pour préparer le prochain dialogue stratégique.

M. PROD'HOMME s'inquiète du glissement de compétences évoqués par Mme HMAE entre les services centraux et ceux de Sciences Po Strasbourg. Il craint en effet que ce phénomène ne conduise à un retrait de l'engagement de l'Etat et ne fasse que renforcer encore la part du financement de la masse salariale par les droits payés par les étudiants.

Mme HMAE précise qu'elle envisage plutôt ce mouvement comme une opportunité pour les personnels de monter en compétences et responsabilités.

M.GILG relève la disparition du poste de psychologue depuis la rentrée 2024.

M.HEURTIN explique qu'effectivement, les heures de permanences qu'assurait une psychologue dans les murs de Sciences Po n'ont pas été reconduites à la rentrée. En effet, l'enquête menée par M. TORREIRO avait révélé l'insatisfaction des étudiants à l'égard de ce dispositif. Par ailleurs, entre-temps le CAMUS (Centre médico-psychologique de l'université de Strasbourg) a ouvert une antenne non loin du Cardo dans l'un des bâtiments des HUS, permettant ainsi une prise en charge plus rapide et plus fluide des étudiants souhaitant bénéficier de consultations.

M.GILG souligne que ces heures de permanes permettraient également de prendre en charge les victimes de VSSH, alors même que l'école ne propose plus de référents à l'écoute des étudiantes et des étudiants.

M.HEURTIN rappelle que les victimes de VSSH peuvent se tourner vers la cellule VSSH de l'université de Strasbourg (<https://violences-sexistes.unistra.fr/#c118159>) composée de professionnels formés à l'écoute et à l'accompagnement des victimes. Les informations sont disponibles sur les flyers « Sciences Po à votre écoute » ainsi que sur l'intranet de l'école. Il regrette par ailleurs de ne pas avoir trouvé de remplaçants à Mme RAMBAUD et M. CHEVALIER à la rentrée et indique poursuivre son travail de recherche pour identifier un ou des référents pour cette problématique.

Mme LOZAC'H souligne la forte proportion de personnels de catégorie C au sein de l'équipe administrative et s'inquiète du décalage entre le grade de certains de ces agents et les fonctions réellement exercées. Elle souligne par ailleurs la désorganisation que fait peser l'important turn-over en particulier au sein du bureau des masters, a fortiori en cette période de préparation de la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation.

Mme HMAE répond que l'enjeu de la politique RH et de la restructuration du service des Etudes est précisément de stabiliser les personnels, de mieux accompagner le turn over et de permettre aux personnels de monter en compétences et de progresser dans leur carrière, en particulier pour les personnels de catégorie C. Il s'agit toutefois de veiller aux équilibres entre les personnels statutaires et contractuels. En effet, pour les personnels statutaires, les modalités de progression de carrière peuvent s'avérer être longues, pour les avancements de corps ou de grade, ou nécessiter un lourd investissement en terme de préparation pour la voie des concours internes. Dans ce contexte, il s'agit de mesurer avec prudence les possibilités d'évolution de corps par simple requalification de contrat, pour les personnels contractuels, au risque de générer d'importantes tensions au sein des équipes et de démotiver les personnels statutaires.

Mme SITTLER rappelle aux étudiants et étudiantes qu'ils peuvent bénéficier jusqu'à 8 séances d'accompagnement psychologique gratuites sur simple prescription par le médecin traitant.

M.GILG souhaite savoir quelles sont les modalités de recrutement des ATER et des doctorants missionnés pour de l'enseignement. En effet, le conseil de perfectionnement du diplôme de Sciences Po a souligné des difficultés régulières avec certains de ces enseignants qui interviennent dans le cadre des conférences de méthodes.

M.HEURTIN explique que le recrutement des ATER (attachés temporaires de recherche et d'enseignement) est annuel et s'inscrit dans une campagne au niveau national gérée des comités d'experts constitués au niveau de chaque discipline. L'attribution de missions d'enseignements à des doctorants est gérée quant à elle au niveau local, sur proposition des directeurs de thèses, par ailleurs enseignants-chercheurs au sein de la composante. Monsieur HEURTIN indique que les sections rencontrent de plus en plus de difficultés à recruter des ATER, en particulier en Droit. Il a pu évoquer les difficultés rencontrées avec les responsables de la section de Droit public qui a tout à fait conscience de la problématique.

M.DUBOIS évoque la situation de la section de Science Politique. Il existe suffisamment de candidats de qualité, toutefois, le calendrier de recrutement de l'Université de Strasbourg est extrêmement précoce cette année et risque d'être préjudiciable à la qualité du recrutement. En effet, certains bons candidats risquent de ne pas s'engager aussi tôt, et préféreront attendre la campagne de recrutement, plus tardive, de l'université plus proche de leur domicile.

M. FABREGUET indique que la section d'histoire ne rencontre pas de difficulté de recrutement avec près de 60 candidatures pour un poste. Il partage l'analyse de M. DUBOIS en rappelant que la campagne de l'an dernière a été organisée trop tardivement. Il souligne par ailleurs que Strasbourg souffre de son positionnement géographique excentré, qui la rend moins attractive pour les candidats parisiens.

M. HEURTIN indique à Mme ABALLEA qu'il n'y aura pas de seconde campagne de recrutement car il n'y a pas eu de demande supplémentaires aux 7.5 postes proposés lors de la première campagne.

Mme ABALLEA regrette que les ATER ne puissent pas émarger au référentiel d'activité. En effet, la mission de coordination des conférences de méthode était régulièrement confiée à un ATER, or celle-ci étant dorénavant reconnue dans le cadre du référentiel, pour une question d'équité, la section a été amenée à la confier à un enseignant statutaire.

M.BUR clôt ce point en remerciant M. BUR et Mme HMAE.

4. Calendrier 2024/2025 (annexe 5)

M. MONIER expose ce point sur la base des éléments détaillés en annexe 5.

Le calendrier 24/25 du diplôme de Sciences Po Strasbourg est approuvé à l'unanimité.

5. Programme d'Etudes Intégrées (PEI)

a. Bilan 23/24 et perspectives 24/25 (annexes 6 et 7)

M.BUR donne la parole à Mme DELANNAY qui rapporte ce point illustré par le support joint en annexe 6.

Elle rappelle que le programme d'Etudes Intégrées (PEI) de Sciences Po Strasbourg a pour ambition de proposer un dispositif permettant de révéler et d'accompagner les ambitions des élèves marqués par des inégalités sociales, culturelles et/ou territoriales. Il s'adresse tous les ans à près de 280 élèves inscrits dans 34 lycées, dont un professionnel et 14 collèges répartis sur neuf des dix départements du territoire de la Région Grand-Est.

Il se décline sur cinq niveaux, du collège (4^{ème} et 3^{ème}) au lycée (classes de première, terminale générale et voie professionnelle).

Le dispositif au niveau des collèges est piloté par M. CHEVALIER.

Le programme au niveau de la classe de 4^{ème} cible à ce stade un établissement rural isolé pilote et propose aux élèves un travail sur les inégalités entre hommes et femmes depuis l'enseignement jusque sur le marché du travail. Une immersion dans l'enseignement supérieur leur est également offerte via une visite du site et des institutions européennes. Ce programme est encadré par des étudiants tuteurs de Sciences Po.

Les élèves bénéficiant du dispositif consacré à la classe de 3^{ème} travaillent quant à eux, sur un mémoire consacré à une thématique européenne, accompagnés par des étudiants de l'association AlterBureau. Ce travail fait l'objet d'une restitution scénarisée qui s'est déroulée cette année, dans l'hémicycle de l'hôtel de Région. L'équipe victorieuse gagne un voyage à Paris. Ces élèves bénéficient par ailleurs d'un soutien dans la recherche de leur stage de découverte de troisième. Certaines places leurs sont réservées dans le cadre de partenariats avec le Tribunal administratif de Strasbourg et le Crédit Mutuel.

Le programme PEI se décline également auprès d'élèves de onze classes de première qui se voient proposer une immersion dans deux univers professionnels: la diplomatie et le journalisme. Le premier projet consiste en l'organisation, avec la participation de l'association Stras'Diplomacy, d'un jeu de négociation diplomatique en anglais sur le modèle des négociations à l'ONU : Model United Nations (MUN). Le second volet propose une découverte du journalisme par le biais de rencontres de professionnels et de visites de locaux (DNA, ARTE...).

Mme DELANNAY poursuit en exposant le contenu du programme consacré aux élèves de classes de terminale.

Depuis l'an dernier un nouveau partenariat a été conclu avec le lycée hôtelier Alexandre Dumas d'Illkirch-Graffenstaden. Il consiste en un échange de compétences entre les étudiants de Sciences Po Strasbourg et les élèves de terminale professionnelle du lycée hôtelier. Ainsi, en février, plusieurs étudiants de Sciences Po Strasbourg ont joué les apprentis cuisiniers aux côtés d'élèves du bac pro cuisine. Ces étudiants se retrouveront au Cardo pour préparer leur épreuve de présentation du chef d'œuvre de leur baccalauréat, grâce aux étudiants de l'association École des Jeunes Orateurs de Sciences Po Strasbourg qui les formeront à la prise de parole en public. Les résultats au bac de ces élèves ont été spectaculaires, ils ont en effet obtenu en moyenne 4 points de plus à leur note à l'oral par rapport aux autres élèves de l'établissement qui n'ont pas suivi ces ateliers.

Enfin, Mme DELANNAY détaille le contenu du vaisseau amiral du programme PEI Terminale. Les 130 bénéficiaires de ce dispositif, issus de 34 établissements se voient proposer un programme visant à faciliter l'orientation et l'insertion dans l'enseignement supérieur, en levant les freins pour permettre une transition post-bac plus sereine. Ceux qui le souhaitent peuvent par ailleurs accéder à une préparation gratuite au concours d'entrée des Sciences Po.

Plusieurs leviers sont actionnés à ces fins : une plateforme en ligne, des ateliers au lycée, trois semaines d'immersion à Sciences Po Strasbourg pendant les vacances de Pâques, de la Toussaint, et de février. Durant ces stages, ils peuvent ainsi se familiariser à l'environnement et aux méthodes de l'enseignement supérieur. Des cours et conférences de méthode sont assurés par le corps enseignant de Science Po et par des professeurs invités. Un concours blanc est proposé à ceux qui souhaitent d'intégrer Sciences Po. Ce stage est également le cadre d'une ouverture culturelle (visite des institutions européennes, représentation à l'Opéra du Rhin, rallye de découverte de la ville, sorties au musée). Et enfin, une rencontre animée par les professionnels du CROUS permet également de fournir des conseils pratiques aux futurs étudiants en terme de logement, de bourses, et de transport. En parallèle, chaque lycéen est mis en lien avec un étudiant tuteur de Sciences Po auprès duquel il pourra trouver des conseils, un soutien moral et des explications sur la vie étudiante à Strasbourg. Près de 50% des lycéens sont internes durant ces stages, grâce au partenariat avec le lycée Jean Monnet, et ponctuellement cette année avec le Lycée Couffignal qui mettent gracieusement à disposition son internat.

Mme DELANNAY explique que dans le cadre de PEI se nouent également de riches collaborations entre les équipes pédagogiques de tous les établissements et celle de Sciences Po. Ainsi une visite de chaque établissement est assurée pour des réunions d'information. Par ailleurs des séminaires pédagogiques (impact des confinements et des réformes des épreuves du bac par ex.) et trois comités de pilotage sont également proposés.

Mme DELANNAY complète son propos en exposant le profil de ces élèves : 72% de filles et 28% garçons, 45% sont boursiers de l'enseignement secondaire et 90% sont éligibles à la bourse de l'enseignement secondaire. Mme DELANNAY avance comme explication au déséquilibre entre genres, au fait que les filles seraient peut-être plus enclines à sacrifier leurs congés que les garçons. En tout état de cause, ce déséquilibre n'est pas organisé, comme en témoigne l'équilibre du nombre de places offertes en internat entre filles et garçons.

En terme de résultats aux concours d'entrée des Sciences Po, le programme permet à 20% des candidats au concours du programme d'intégrer un Sciences Po, contre une moyenne de 10% pour l'ensemble des candidats (sachant que les candidats à BAC +0 réussissent moins bien que les candidats à BAC+1).

Mme DELANNAY évoque ensuite l'évènement « Mon projet / MA république » exposé par M. HEURTIN dans les points d'information.

Elle conclut son intervention en remerciant l'ensemble des acteurs qui se mobilisent autour de ce programme :

- les près de 500 personnes associées à ce projet. Le programme a en effet été audité par Les cordées de la réussite en novembre 2022 et dans ce cadre, il a été demandé de lister l'ensemble des personnes prenant une part active dans le programme.
- Les partenaires acceptant d'accueillir en stage des élèves de 3ème: le Crédit Mutuel, le TA de Strasbourg
- Les associations étudiantes
- Les 246 tuteurs étudiants de Sciences Po qui accompagnent les élèves du programme
- Mme PIETRZYK qui a ouvert les portes du MACS pour ces visites thématiques
- Et l'ensemble des personnels enseignants, administratifs et services civiques qui sacrifient leurs vacances pour accueillir, encadrer et enseigner aux élèves de terminal durant les trois semaines de regroupement et qui s'investissent dans le suivi financier du programme dont les 160 000€ sont couverts par des subventions.

M. BUR remercie Mme DELANNAY pour sa présentation et se déclare admiratif de l'ampleur et la qualité de programme. Il salue le dynamisme et l'investissement de toute l'équipe.

M. PROD'HOMME félicite Mme DELANNAY pour ce programme et l'interroge sur les raisons du faible nombre d'établissement partenaires en dehors de l'Alsace.

Mme DELANNAY explique cette situation par un double phénomène : historique dans un 1^{er} temps, le programme s'est bâti au démarrage avec des établissements à proximité de Sciences Po car elle a mis près de 5 ans à obtenir un internat pour assurer l'accueil de préparandaires ne pouvant réaliser un aller-retour journalier entre leur domicile et Sciences Po Strasbourg. Un coup d'accélérateur a été donné au programme au moment de la création de la Région Grand Est et de son soutien financier. Malheureusement le programme ne bénéficie d'aucun soutien du rectorat de Reims qui le reconnaît pas au titre d'une Cordée, probablement en raison de la présence de Sciences Po Paris sur leurs terres. Les partenariats avec les établissements champenois ont toutefois été maintenus.

M.DUBOIS s'interroge sur les modalités de choix des établissements partenaires.

Mme DELANNAY explique que les candidatures spontanées ont suffi à permettre un développement soutenable du programme. Seule la candidature du lycée des Pontonniers a été refusée en raison du profil social des élèves.

M. BEMER s'interroge quant aux possibilités d'essayer d'équilibrer la parité au sein des élèves afin de ramener les jeunes gens vers ce dispositif.

M. HEURTIN évoque un probable retard de maturité et souligne que ce déséquilibre se retrouve dans le 1^{er} cycle qui est composé à 70% de femmes.

Mme DELANNAY précise que la parité est assurée en terme de nombres de places à l'internat et que malheureusement les 50 places proposées aux garçons ne trouvent pas preneurs, a contrario de l'étage des filles qui est systématiquement complet à chaque stage.

b. Avenant financier 2023/2024 avec l'association étudiante « Stras'Diplomacy »

Mme HMAE présente l'avenant proposé en annexe 7, qui s'inscrit dans le cadre de l'accord du programme PEI avec l'association Stras'Diplomacy. Un montant de 3 000€ sera versé à l'association en contrepartie de l'animation du dispositif de découverte du monde de la diplomatie proposée aux lycéens de 1^{ère}. L'avenant est approuvé à l'unanimité.

6. Renouvellement du Diplôme d'Université « Certificate of European Studies » (annexe 8)

M. MONIER présente la proposition de renouvellement annuel du diplôme d'université Certificate of European Studies. Cette formation octroyant un Diplôme d'université aux étudiants vient compléter l'offre de formation offerte aux étudiants en échange accueillis à Sciences Po Strasbourg. La formation est répliquée aux deux semestres afin de correspondre aux mobilités des étudiants « visitants » et participe à l'attractivité de la composante à l'international.

M. MONIER répond à Mme HUET en expliquant que la formation est gratuite pour les étudiants internationaux accueillis dans le cadre d'un accord d'échange et payante pour les autres. Le tarif pratiqué et voté lors de la séance budgétaire du conseil, s'élève à 1 200€.

Le renouvellement de ce DU est approuvé à l'unanimité.

7. Bilan de la campagne 2023 du fonds d'aide exceptionnel (annexe 9)

Ce point vient compléter celui consacré au renouvellement de ce dispositif présenté lors de la séance du 17 octobre 2023.

Mme DELANNAY expose le bilan en reprenant les éléments détaillés en annexe 9. Elle conclut en indiquant constater une accélération du nombre de sollicitations du fonds depuis le début de l'année 2024.

8. Accords de coopération internationale (annexes 10)

a. Renouvellement de l'accord avec Simon Fraser University, Colombie britannique, CANADA

nouvel accord avec Hitotsubashi University, Tokyo, JAPON

d. Article supplémentaire aux accords de l'Université Nationale de Tucuman (UNT), ARGENTINE et l'Elmira College, ETATS-UNIS

L'ensemble de ces points relatifs à des ACI est approuvé à l'unanimité. L'examen de l'accord avec Syracuse est reporté.

9. Divers

Motion concernant les poursuites au Belarus à l'encontre de Yauheni Kryzhanouski Fidèle aux traditions universitaires, à M. HEURTIN propose aux administrateurs d'exprimer la solidarité de Sciences Po Strasbourg avec Yauheni Kryzhanouski visé par une procédure pénale au Bélarus. M. Yauheni Kryzhanouski est un sociologue et politiste français d'origine bélarusse, diplômé de Sciences Po Strasbourg (2005) et de son Master Sciences sociales du politique, docteur de l'Université de Strasbourg et membre associé des laboratoires SAGE (CNRS-Unistra) et CERCEC (CNRS-EHESS), enseignant à l'Université de Strasbourg en 2009-2020

Le procès est clairement politiquement motivé et est dû à l'activité de recherche de Yauheni Kryzhanouski qui a consacré sa thèse à la critique du régime bélarusse (*Contester par la musique sous régime autoritaire : la politisation du rock au Bélarus*, thèse de 2015, publiée en France en 2022) et à son engagement en faveur de la démocratie et des droits humains au Bélarus. La motion jointe en annexe 11 est approuvée à l'unanimité.

Charte de l'environnement proposé par les élus étudiants : M. HEURTIN explique que ce point discuté en commission paritaire n'a pas été inscrit à l'ordre du jour par erreur. Son examen est reporté à la prochaine séance.

Les élus étudiants souhaitent proposer une motion pour marquer la réprobation de Sciences Po Strasbourg à l'égard de certains éléments contenus dans le projet de la loi Immigration. Le texte proposé présentant certaines approximations, après débat, il est proposé aux étudiants de préciser la proposition qui sera examinée lors de la prochaine séance.

Annnonce de M. BUR.

M. BUR annonce avoir pris la décision de remettre son mandat, après 10 ans passés à la présidence du conseil d'administration des Sciences Po Strasbourg.

Il déclare avoir eu beaucoup de plaisir et de satisfaction à être revenu dans l'école qui fût la sienne. Il remercie les administrateurs et directeurs successifs – MM SCHIRMANN et ECKERT, avant M. HEURTIN - qui lui ont fait confiance dans la continuité d'une carrière riche et diversifiée au service de l'Etat.

Il indique avoir œuvré durant cette décennie a essayé de faciliter la tâche des directeurs et de permettre l'aboutissement de nombreux projets, dont la livraison de l'actuel bâtiment.

Enfin, il félicite le corps enseignant, les membres de la direction, les administrateurs, les personnels administratifs pour toute l'énergie investie au profit des étudiants successifs de cette grande école.

M. HEURTIN remercie vivement M. BUR au nom des administrateurs et de toute la communauté de Sciences Po pour le temps et l'attention consacrés au développement de Sciences Po Strasbourg tant en volume que qualitativement. Il annonce qu'une cérémonie sera organisée ce printemps pour mettre à l'honneur M. BUR et permettre à toutes et tous de le remercier pour son engagement.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. BUR lève la séance à 19h45.

Deux démissions de la liste Solidarit'étudiante

1/ Mme Caroline BEX : titulaire

- ⇒ Mme Anaïs MARTIN, suppléante de Mme BEX, devient titulaire
- ⇒ M. Théo VERNEUIL, suivant sur la liste, devient le suppléant de Mme MARTIN

2/ Joseph JOURDANNEAU : suppléant de M. Raphaël PROD'HOMME

- ⇒ Mme Eloïse OUHENDI suivante sur la liste, devient suppléante de M. Raphaël PROD'HOMME

SEMAMINE DE L'EUROPE 2024 DE SCIENCES PO STRASBOURG 31^e édition

DU 19 AU 23 FÉVRIER 2024



« A L'HEURE DES ÉLECTIONS EUROPÉENNES, L'ANNÉE 2024 : BILAN ET PERSPECTIVES »

LUNDI 19 FÉVRIER :

L'union dans la diversité

la difficile construction d'une politique culturelle européenne

9h45 : **Allocution d'ouverture au Cardo** de **M. Jean-Philippe Heurtin**, Directeur de Sciences Po Strasbourg.

10h - 12h : **Conférence inaugurale au Cardo** de **Mme Elise Phamgia**, coordinatrice générale de Liveurope et **M. Hugo Salek**, Assistant parlementaire de Laurence Farreng, députée européenne.

14h : Allocution au PE de Mme **Daniela Senk**, Chef d'unité au Parlement européen.

14h10 à 17h les étudiants travaillent en commissions au sein du Parlement européen sur les thèmes : **Diplomatie culturelle et Citoyenneté européenne.**

MARDI 20 FÉVRIER :

Appliquer la transition écologique

10h - 12h : **Conférence au Cardo** de **M. Nicolas Berghams**, responsable Europe, expert énergie-climat chez l'IDDRI.

L'après-midi de 14h à 17h les étudiants travaillent en commissions au sein du Parlement européen sur les thèmes : **Transition écologique et Réforme de la PAC.**

MERCREDI 21 FÉVRIER :

Les valeurs fondamentales européennes à l'épreuve des crises sociales et humanitaires successives

10h - 12h : **Conférence au Cardo** de **M. László Andor**, Secrétaire Général de la FEPS, ancien commissaire européen aux affaires sociales.

L'après-midi de 14h à 17h les étudiants travaillent en commissions au sein du Parlement européen sur les thèmes : **Migration et asile et Europe sociale.**



JEUDI 22 FÉVRIER :

L'Europe et la nécessité de puissance

10h - 12h : **Conférence au Cardo** de **M. Pierre Berthelet**, Docteur en droit, chercheur associé.

L'après-midi de 14h à 17h les étudiants travaillent en commissions au sein du Parlement européen sur les thèmes : **Militarisation et Souveraineté numérique.**

17h - 18h : Visite de l'hémicycle et photos.

VENDREDI 23 FÉVRIER :

Réformer l'Union : penser l'Europe d'aujourd'hui et de demain

10h - 12h : **Conférence au Cardo** de **M. François Beaudonnet**, Rédacteur en chef de la rédaction européenne de France Télévisions.

14h-15h : **Clôture de la semaine de l'Europe et remise des prix au Cardo.**





SciencesPo



Sciences Po Grenoble UGA

Les 7 Sciences Po du réseau



REVUE DE PRESSE

MON PROJET / NOTRE RÉPUBLIQUE

2024

SOMMAIRE

RETOMBÉES PRESSE

- Le Parisien (23/02)
- News Tank
- AEF
- L'Étudiant
- Le Monde des Grandes Ecoles et des Universités
- Diplomeo
- Le Monde

ENTRETIENS PRESSE

- **Le Parisien, le 21 février**
Claire Berthelemy ; Pierre Mathiot
- **Le Monde, les 22 et 23 février**
Mossane Faye ; directeurs ; étudiants
- **L'Étudiant, le 23 février**
Agnès Millet : Pauline Bluteau ; lycéens ; tuteurs ; Pierre Mathiot
- **Diplomeo, le 23 février**
Sebastie Mastrandreas ; lycéens ; tuteurs ; directeurs
- **News Tank, le 23 février**
Camille Vandier ; directeurs

SOMMAIRE

ENTRETIENS PRESSE

- AEF, le 23 février

Julie Lanique ; directeurs

- Le Parisien, le 13 mars

Claire Berthelemy ; Inès Thierry ; Charlotte Le Gloahec

ACTIONS RP DEPLOYÉES

- Elaboration d'une note stratégique stratégique RP
- Rédaction et diffusion d'une invitation presse
- Identification et prises de contact avec des étudiants tuteurs et lycéens
- Envois de mails personnalisés et relances téléphoniques pour garantir la couverture médiatique de l'évènement
- Organisation des reportages et coordination des interview avec les directeurs ; tuteurs et lycéens
- Organisation d'un point presse au Sénat avec les directeurs portes-paroles
- Réunion de calage sur la conférence de presse et préparation d'une liste de questions sensibles
- Rédaction et diffusion d'un communiqué de presse post-évènement
- Veille et récolte des retombées presse

« Au moins 75% de nos élèves sont boursiers » : comment Sciences Po essaye d'aider les lycéens à réussir dans l'enseignement supérieur

Certaines grandes écoles développent des programmes à destination des lycéens des familles moins aisées. Avec un objectif : leur permettre de réussir dans l'enseignement supérieur. C'est le cas des 10 Sciences Po.

Par **Claire Berthelemy**

Le 23 février 2024 à 11h24



Depuis 2007, l'atelier Sciences Po permet aux élèves du lycée Jules-Uhry d'intégrer le prestigieux établissement. Il s'agit de trois heures, chaque mercredi, en plus de leur agenda. LP/Simon Gourrou

Pendant deux jours, 160 lycéens boursiers, accompagnés par les 10 Sciences Po dans le cadre de leurs programmes d'égalité des chances, se retrouvent à Henri IV et au Sénat pour un séminaire de travail. Avec une mission : rédiger des prises de paroles en public autour des « piliers de la République idéale », aux côtés de 20 étudiants tuteurs des Sciences Po. Les jeunes sélectionnés présenteront ensuite leur travail à un jury réuni dans la prestigieuse salle des Commissions du Sénat.

À cette occasion, nous avons rencontré Pierre Mathiot, directeur de [Sciences Po Lille](#), et fondateur de l'un des premiers programmes d'accompagnement des élèves boursiers.

Les programmes des Sciences Po sont relativement anciens. Pourquoi ont-ils été mis en place ?

D'abord il faut préciser que nous accompagnons chaque année 6000 collégiens et lycéens, quand nos écoles représentent 24 000 élèves. C'est un investissement de haute intensité, qui a démarré en 2001 avec Richard Descoing à Sciences Po Paris, puis nous à Lille en 2007.

À lire aussi Sciences Po en milieu rural : « Ces conventions sont vitales, il ne faut pas que ces jeunes se privent d'un avenir scolaire »

Au départ, nous avons une problématique de diversification de notre recrutement. À des époques différentes, nous avons fait le constat que notre public est très homogène, de par ses origines sociales, culturelles et territoriales, et qu'il tendait à se renforcer. Nous sommes des écoles qui formons des cadres et dirigeants du public comme du privé, ce n'est pas une bonne chose que des écoles comme celles-ci soient si homogènes socialement.

Vous n'accompagnez pas uniquement des lycéens...

Au fur et à mesure du développement des programmes, nous avons élargi, et sommes allés en première, en seconde puis en 3e. Aujourd'hui les programmes ont évolué vers cette idée d'accompagnement des élèves non plus à faire Sciences Po, mais à entrer dans l'enseignement supérieur.

Nous avons une mission de service public, donc on continue évidemment à préparer ceux qui le souhaitent à nos concours d'entrées, mais tous ne le passent pas. Ils ont ensuite un dossier scolaire remarquable et des mentions au bac. On se rend compte que, parmi ces élèves, certains vont en prépa, d'autres en études de santé, ou ont un cursus très long, au-delà de Sciences Po. L'idée c'est de préparer Sciences Po, pour se préparer à l'enseignement supérieur. Nous n'étions pas partis là-dessus, car nous voulions juste faire rentrer des boursiers à Sciences Po : ça a dépassé l'objectif initial !

L'un des programmes est commun à sept Sciences Po ?

Oui, le programme PEI. Toulouse et Lille avaient déjà leur propres programmes quand en 2007, nous avons intégré d'autres Sciences Po et en 2009, nous étions sept : Toulouse, Lille, Aix, Lyon, Rennes, Strasbourg et Saint-Germain en Laye. Chaque école avance à son rythme et fait ses choix. Par exemple, tous n'ont pas un programme dédié à la 3e.



« Certains ne le sont pas, mais viennent de familles très isolées sur le plan territorial ou leurs familles ont un capital économique mais pas culturel »

Pierre Mathiot

Cette année, nous accompagnons 4425 élèves répartis dans 19 académies et 4 territoires ultra-marins. Ce sont 444 collèges et lycées et près de 800 étudiants tuteurs. Alors que les Sciences Po du réseau ont 8600 élèves.

Les élèves de ces collèges et lycées du programme sont tous boursiers ?

Au moins 75% de nos élèves sont boursiers ou futurs boursiers de l'enseignement supérieur. Certains ne le sont pas, mais viennent de familles très isolées sur le plan territorial ou leurs familles ont un capital économique mais pas culturel, comme certains artisans. À Lille par exemple, nous accompagnons une centaine d'établissements dont 43 collèges REP ou REP+, mais aussi ruraux et isolés.

Dans les faits, l'accompagnement peut prendre quelle forme ?

Des conférences, des rencontres par exemple. Nous avons réuni des collégiens ensemble, venant de Saint Barth, comme de Roubaix ou de collèges ruraux. Dans certains collèges, 9 gamins sur 10 étaient d'origine étrangère, et inversement, 9 gamins sur 10 venaient de la région. Ils avaient pris le bus ou le train pour venir, ils ont rencontré des grands témoins, un CPE, des profs, etc. Ça fait aussi partie du programme.

D'autres privilégient des rassemblements tous les mercredis au lycée. En première, ils ont des présentations de divers cursus, ou des sessions de rencontres en speed dating pendant lesquelles ils doivent se présenter par petits groupes de 4 ou 5 en 180 secondes, face à un adulte partenaire. Ils passent à plusieurs tables, devant un DRH de CHU, des professionnels, des retraités. Ça crée de la confiance en soi.

Ce n'est pas de l'amusement, c'est du sérieux. Dans beaucoup d'établissements qui accueillent des publics en difficulté, des moyens importants sont utilisés pour occuper les jeunes, les emmener au théâtre. Mais pour ces gamins-là, ce qui est important, c'est l'exigence scolaire ! Quand ils travaillent sur un sujet, ils le rendent à l'écrit, le présentent devant un jury, c'est exceptionnel et un moment de réassurance pour eux. Et avec ça, on lutte contre les stéréotypes, car ils ont un très bon niveau.

Vendredi dans le jury, il y a un représentant par école. À Lille, c'est une jeune femme qui a fait le PEI, puis l'ENA. D'autres ont fait l'INSPÉ ou d'autres grands concours. Je suis resté en lien avec la première promo de 2008, l'une des élèves, dont la maman était aide-soignante, est maintenant DRH du CHU de Lille. 40 000 élèves ont déjà bénéficié du programme. Ça fait sens !

Les Sciences Po sont des écoles très sélectives, ce n'est pas paradoxal ?

Ça peut paraître paradoxal, mais quand on les accueille en 3e, on leur explique surtout qu'on est là pour les aider à construire leur réussite dans leurs études. Ce n'est pas forcément faire une école inaccessible, mais leur donner les moyens d'arriver à ce qu'ils peuvent faire. Les enfants des familles les plus modestes se disent qu'il n'y a rien pour eux là-dedans. Mais nous on leur dit « ayez de l'ambition, ne vous censurez pas ! ».

« L'information est trop socialement située »

Pierre Mathiot

Une jeune femme m'a dit un jour vouloir être infirmière. Dans notre panel de professionnels, il y avait un médecin qui lui a expliqué qu'il avait des plus mauvais résultats qu'elle au même âge et que ça ne l'avait pas empêché de devenir médecin. Elle n'avait pas imaginé que ces études auraient été possibles pour elle. Ou un jeune garçon qui voulait être gardien de la paix et à qui on a suggéré de faire une licence pour passer le concours de lieutenant. L'information est trop socialement située et on essaye de réduire l'écart et la distance symbolique qui existe.

Si je reprends l'exemple de Lille, les Roubaisiens n'y viennent jamais, c'est pareil pour les Lensois, alors que les uns comme les autres peuvent accéder à Lille facilement en transports. C'est pire en 2024 que quand moi j'étais étudiant. Donc on est là, les 10 Sciences Po, et même si c'est contre-intuitif, on le fait ! Et à hauteur de ce qu'on est, des établissements qui accueillent 25 000 étudiants.

<https://www.leparisien.fr/etudiant/orientation/ecoles/au-moins-75-de-nos-eleves-sont-boursiers-comment-sciences-po-essaye-daider-les-lyceens-a-reussir-dans-lenseignement-superieur-GEVGYOGI5JHRZGI6IKWWAVOCO4.php>



Démocratisation : initiative commune du Réseau ScPo et des IEP de Grenoble, Paris et Bordeaux

« Nous avons souhaité nous réunir autour d'une initiative commune et donner la parole aux jeunes avec le dispositif "Mon projet, notre République", et aller au-delà des programmes de démocratisation déployés dans chacun de nos dix IEP

Institut d'études politiques », indique Pierre Mathiot Directeur @ Sciences Po Lille (IEP Lille) • Coordinateur des réseaux @ Sciences Po Lille • Professeur des universités en Science politique @ Sciences Po Lille (IEP Lille) , directeur de Sciences Po Lille et représentant du Réseau ScPo, le 23/02/2024.

Cette initiative réunissait 160 lycéens boursiers et bénéficiaires des programmes d'égalité des chances des dix IEP les 22 et 23/02 :

- D'abord au lycée Henri IV, pour « un séminaire de travail, dont l'objectif était de rédiger et préparer des prises de parole en public sur le thème de la République, en s'appuyant sur l'expertise de 20 étudiants tuteurs des Sciences Po. »

- Puis au Sénat : « dans la Salle des Commissions, les élèves sélectionnés la veille à Henri IV ont présenté, devant un jury, les éléments qui selon eux, forment les piliers d'une République idéale. »

« À l'issue des délibérations du jury, les élèves se sont vus remettre des récompenses, parmi lesquelles dix bourses d'aide à l'installation dans l'enseignement supérieur de 900€. »

« Depuis le lancement des programmes de démocratisation, nous avons accompagné plus de 70 000 élèves. D'autres établissements ou réseaux s'intéressent à ce que nous faisons, comme les Insa

Institut national des sciences appliquées

ou Centrale. Et c'est tant mieux ! Si tous les établissements publics avaient le même "taux d'effort", ce serait des centaines de milliers de jeunes accompagnés. », selon Pierre Mathiot.

Sabine Saurugger Directrice @ Sciences Po Grenoble (IEP Grenoble) • Professeur @ Sciences Po Grenoble (IEP Grenoble)

, directrice de l'IEP de Grenoble ajoute : « Il s'agit d'un service public que nous rendons, pour les jeunes, mais aussi pour le secteur de l'enseignement supérieur. Car ils peuvent rejoindre un IEP, comme un autre établissement ».

Parmi les perspectives de ces dispositifs, les IEP souhaitent « continuer cette trajectoire et aller toucher de nouveaux lycées. »

Les 10 Sciences Po dressent le bilan de leurs programmes d'égalité des chances et présentent les évolutions possibles

Dépêche n° 707997

🕒 6 MIN DE LECTURE

Par **JULIE LANIQUE**

Publiée le 27/02/2024 à 18h35

Réunis lors de l'événement "Mon Projet/Notre République" rassemblant 160 lycéens boursiers, les 10 Sciences Po ont fait le point sur leurs programmes d'égalité des chances, à l'occasion d'une conférence de presse le 23 février 2024 au Sénat. Les IEP envisagent des évolutions comme le développement des partenariats avec les collèges et les lycées professionnels. Mais sans toutefois trop augmenter les effectifs pour ne pas perdre en qualité, insistent les directeurs et directrices des Sciences Po. Leur objectif : inspirer les universités et écoles publiques à reproduire des programmes similaires.



Lors de l'événement "Mon projet/notre République" organisé par les Sciences Po, des lycéens ont présenté leur travail au Sénat, le 23 février 2024. [Sciences Po](#)

Pour la première fois, les 10 Sciences Po ont organisé l'événement baptisé "Mon Projet/Notre République", qui a rassemblé 160 lycéens boursiers bénéficiaires des programmes d'égalité des chances de chacun des IEP, les 22 et 23 février 2024 à Paris. Pendant deux jours, les élèves ont dû "imaginer les piliers d'une République idéale" lors d'un séminaire de travail au lycée Henri-IV puis faire une restitution à l'oral au Sénat, épaulés par des étudiants tuteurs. À la suite des délibérations du jury, les élèves se sont vus remettre des récompenses, parmi lesquelles 10 bourses d'aide à l'installation dans l'enseignement supérieur de 900 euros.

30 % DE BOURSIERS DANS L'ENSEMBLE DES IEP

Les quatre programmes d'égalité des chances des IEP (voir encadré) touchent 7 000 jeunes, issus de plus de 700 lycées et collèges sur tous les territoires français, et mobilisent une centaine d'étudiants en tant que mentors, rappelle Pierre Mathiot, directeur de Sciences Po Lille, lors d'une conférence de presse organisée en parallèle de l'événement, le 23 février. Les objectifs : "réduire l'écart mental que les jeunes intériorisent", "aider à la lecture de Parcoursup" mais aussi "établir un pont entre le secondaire et le supérieur", énumère-t-il. Selon Pierre Mathiot, "le taux d'effort est de 30 %" avec 7 000 jeunes accompagnés du collège au lycée sur un total de 25 000 étudiants dans les IEP.

Ainsi, "si tous les établissements publics avaient le même taux d'effort, des centaines de milliers d'élèves seraient accompagnés", déduit-il. Les IEP atteignent environ 30 % de boursiers sur la totalité du cursus. "En revanche, si nous progressons sur le taux global, nous n'avons pas assez progressé en boursiers de l'enseignement scolaire", reconnaît-il. Avec en plus, "une censure à la présentation du concours : à Lille par exemple, nous accompagnons 200 élèves en Terminale, dont 120 passent le concours. Parmi ceux qui ne passent pas le concours, il y a une surreprésentation des boursiers du scolaire".

LIRE AUSSI

|Égalité des chances : radiographie des programmes des 10 Sciences Po et leurs 639 lycées et collèges partenaires

Si ces programmes existent depuis plusieurs années - par exemple, depuis 2001 à Sciences Po Paris et 2007 pour le réseau des Sciences Po - des pistes de progression sont envisagées. À la rentrée 2023, Sciences Po Paris a augmenté de 50 % le nombre d'admis par la voie CEP en première année, qui s'est aussi ouvert aux lycéens professionnels ([lire sur AEF info](#)). L'établissement parisien a également élargi son réseau puisqu'il travaille désormais avec 198 lycées partenaires, présents dans toutes les académies, précise Karine Aurelia,

directrice déléguée à l'égalité des chances, pendant la conférence de presse.

Du côté du PEI, le programme commun au réseau ScPo, plusieurs réflexions sont en cours. "Nous envisageons de nouer davantage de partenariats avec les collèges et de travailler dès la classe de 4e", répond Pierre Mathiot. Le réseau se fixe aussi comme "priorité" de toucher plus d'élèves des lycées professionnels, non pas pour qu'ils rejoignent systématiquement les IEP, "mais pour les préparer à la poursuite d'études ou à intégrer le marché du travail". Le "PEI Pro" est pour l'instant expérimenté à Lille, Toulouse, Rennes et Saint-Germain-en-Laye. "Mais c'est difficile, avec un taux de perte très élevé", reconnaît Pierre Mathiot.

Côté budget, le directeur de Sciences Po Lille chiffre le coût à 235 euros par élève accompagné, sans comptabiliser les heures supplémentaires.

4 PROGRAMMES DE DÉMOCRATISATION

- Réseau ScPo (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg, Toulouse) : PEI - Programme d'études intégrées ([lire sur AEF info](#)) ;
- Sciences Po Paris : CEP - Convention éducation prioritaire ([lire sur AEF info](#)) ;
- Sciences Po Bordeaux : JPPV - Je le peux parce que je le veux ([lire sur AEF info](#)) ;
- Sciences Po Grenoble : POS - [Programme d'ouverture sociale](#).

UNE HAUSSE MODÉRÉE DES EFFECTIFS

Néanmoins, faire monter en puissance le dispositif demande "des moyens financiers et humains supplémentaires", souligne Pierre Mathiot. "Nous nous sommes dotés de structures dans les établissements avec des salariés mais il n'est pas évident de dédier des moyens spécifiques à ces programmes et de mobiliser de nouvelles personnes. [...] Nous pourrions accueillir 500 élèves par semaine dans des amphis, ce qui serait assez facile à faire, mais ce n'est pas ce que nous recherchons. Nous voulons continuer à accompagner des jeunes mais de manière qualitative. Il y a donc une limite quantique à ne pas dépasser", argumente-t-il.

D'autant que "le suivi des cohortes" est très important pour le réseau, abonde Dominique Darbon, directeur de Sciences Po Bordeaux. "Nous

veillons à un accompagnement spécifique de ces jeunes pendant la scolarité de manière à les aider à combler progressivement les déficits", dit-il. La mise en œuvre de ces dispositifs est en plus parfois difficile, puisqu'il implique aussi la mobilisation d'enseignants et personnels dans les lycées, témoigne Dominique Darbon. De plus, certains établissements étant très éloignés des Sciences Po, il faut également prendre en compte les déplacements, très vite coûteux, ajoute-t-il.

"Ces programmes sont fondés sur l'investissement des enseignants-chercheurs, qui peuvent se déplacer deux jours en Ardèche par exemple, et qui ne sont alors pas présents pour leurs cours et leur recherche. Nous faisons des efforts importants mais tout cela s'appuie sur des personnes qui ont une volonté de s'y engager", insiste à son tour Sabine Saurugger, directrice de Sciences Po Grenoble.

À l'IEP de Lille par exemple, qui compte 40 enseignants-chercheurs, un quart est impliqué dans le dispositif, cite Pierre Mathiot. "Notre force, c'est aussi notre faiblesse. Nous proposons de l'artisanat de haut niveau. Le système fonctionne car il repose sur des personnes dans nos établissements qui sont impliqués et qui y croient. Notre faiblesse, c'est que nous n'avons pas les moyens d'industrialiser ces programmes, mais en plus, cela nous ferait perdre le sel de nos dispositifs. Donc comment faire ?"

Il s'agit aussi d' "un changement culturel", continue Pierre Mathiot, avec, par exemple, des centaines de lycéens qui arrivent dans les IEP le samedi. "Il a fallu repenser la manière de travailler. Mais maintenant, les programmes sont institutionnalisés, et sont même devenus nos points forts. Nous sommes les établissements les plus en pointe sur ces sujets", défend-il.

DES DISPOSITIFS QUI PEUVENT ESSAIMER ?

Pourquoi ces dispositifs n'essaient-ils pas dans les autres établissements du supérieur ? "Il faut une volonté politique, un très fort leadership qui a été incarné au début par Richard Descoing [ancien directeur de Sciences Po Paris]. Il faut aussi être convaincu que dans nos missions, il y a celle de l'ouverture sociale, et pas seulement pour le recrutement dans nos établissements mais pour la société", répond dans un premier temps Pierre Mathiot. De plus, "certains établissements pensent que ce n'est pas leur problème ou qu'ils n'ont pas le temps d'aller vers les lycées", estime-t-il.

Pour Dominique Darbon, tous les Sciences Po sont convaincus qu'il s'agit "d'une mission de service public". "Nous sommes en concurrence

les uns avec les autres, nous regardons ce que fait chaque IEP, ce qui dynamise notre approche. Nous nous parlons également beaucoup donc nous partageons les bonnes pratiques. Nous sommes dans un effet d'émulation", observe le directeur de Sciences Po Bordeaux. Toutefois, "cette 'concurrence coopérative' est possible car les IEP ont des milliers de candidats au concours, avec au mieux 10 % d'admis", concède Pierre Mathiot.

"Nous sommes limités pour faire plus. En revanche, nous pouvons servir d'aiguillon et faire valoir ce qu'on fait", poursuit-il. "Si demain un réseau d'universités ou d'écoles publiques vient nous voir pour demander des explications, ce serait génial !", souligne Pierre Mathiot. "C'est cela, la clé de notre développement, inspirer d'autres initiatives", conclut-il.

<https://www.aefinfo.fr/depeche/707997-les-10-sciences-po-dressent-le-bilan-de-leurs-programmes-d-egalite-des-chances-et-presentent-les-evolutions-possibles>

REPORTAGE

"Avant, j'étais frileux à l'idée d'accéder aux grandes études" : 160 lycéens participent au programme égalité des chances de Sciences po



Par [Pauline Bluteau](#), [Agnès Millet](#), publié le 06 mars 2024 | ⌚ 1 min

SCIENCES PO

ORIENTATION LYCÉE

VIDÉO. Pendant deux jours, des lycéens venus de toute la France ont présenté leurs projets d'avenir devant un jury de professionnels, au Sénat. Organisé par dix IEP, l'évènement a pour but de faire naître une ambition pour la suite de leurs études.

Ce vendredi 22 février, le Palais du Luxembourg est en effervescence. Dans les allées, des groupes de dizaines de lycéens se croisent, le sourire aux lèvres. Quand certains vont visiter le Sénat, **d'autres se rejoignent dans l'amphithéâtre pour écouter leurs camarades.**

Ces cent-soixante lycéens ont été tirés au sort pour présenter leur projet d'avenir, mais aussi décrire leur République idéale.

Un évènement organisé par **les dix instituts d'études politiques** (sept membres du réseau ScPo ainsi que Sciences po Paris, Grenoble et Bordeaux) dans le cadre de **leur programme d'études intégrées**, un dispositif voué à favoriser l'égalité des chances, et proposé à des lycéens boursiers venus de la France entière. **Au total, 6 à 7.000 élèves sont accompagnés par les IEP.**

Raconter son projet d'avenir en 180 secondes

Dans la salle, l'ambiance est détendue et les yeux brillent. Pourtant, le concours est très sérieux. Pour Charlotte, 18 ans, lycéenne à Vannes (56), **ce programme est une "belle opportunité"**. "J'en ai entendu parler par mes professeurs. **Je me suis inscrite sans y croire en me disant que sur un malentendu...** Et j'ai été tirée au sort", se réjouit-elle. Ce matin, la lycéenne doit prendre la parole pendant "180 secondes" chrono pour se présenter et parler de son projet d'avenir.

Les lycéens écoutent avec attention, tout comme le jury, composé de **représentants du monde des médias, des collectivités locales, de la culture, de la diplomatie ou encore de la Commission européenne**. Charlotte parle de son intérêt pour les relations internationales, l'Europe et l'écologie. La présentation est claire, argumentée, très structurée.

“

Quand mes camarades ont lu leur texte, j'ai su que je ne gagnerais pas alors, je me suis dit : 'Autant être drôle' (Jules, lycéen)

”

Changement d'ambiance avec Jules, 17 ans, lycéen à Castelsarrasin (82). "Quand mes camarades ont lu leur texte, **j'ai su que je ne gagnerais pas alors, je me suis dit : 'Autant être drôle'**. J'ai joué sur ça", explique-t-il.

Même s'il dit "avoir de l'ambition", Jules n'a pas "de rêves plein la tête". Il l'affirme sans détours : **les IEP ne sont pas faits pour lui, mais le programme lui a permis d'élargir ses choix**. Le lycéen compte ainsi multiplier les vœux sur Parcoursup dans différents domaines, car pour l'instant "le problème, c'est que tout [!] intéresse".

Gagner en confiance, quelles que soient ses origines

Un regain de confiance partagé aussi par Amire. À 18 ans, ce lycéen originaire de Fameck (57), une ville "rurale", avait **du mal à croire en ses chances**. Dans son discours, il raconte l'histoire de sa mère algérienne venue l'élever en France. "J'ai expliqué comment la France m'a aidé en me **donnant des outils culturels et académiques**", relate-il, le sourire aux lèvres.

Avec ses "11,80 de moyenne", le lycéen ne pensait d'ailleurs pas un jour participer au programme. "**J'étais frileux à l'idée d'accéder aux grandes études**, car je viens d'un lycée classé en REP (réseaux d'éducation prioritaire). Mais finalement, on m'accepte comme je suis. Je n'ai pas senti de différences avec les autres, ça m'a donné confiance en moi."

“

Cela leur permet d'envisager l'enseignement supérieur de façon ambitieuse sans forcément passer par Sciences po (Pierre Mathiot, ancien directeur de Sciences po Lille)

”

C'est d'ailleurs tout l'objectif du programme d'études intégrées organisé par les IEP. Selon Pierre Mathiot, alors directeur de l'IEP de Lille (59), ces deux jours à Paris, **doivent leur ouvrir des perspectives**. "Les lycéens l'ont dit : **cela leur permet d'envisager l'enseignement supérieur de façon ambitieuse** sans forcément passer par Sciences po, mais aussi d'oser des cursus auxquels ils ne pensaient même pas, et d'éviter de se censurer."

LIRE AUSSI

À quoi mènent les IEP ?

Réveiller une ambition pour les études supérieures

Un avis partagé par Inès, étudiante en master 1 à Sciences po Rennes (35). Au-delà de la présentation orale au Sénat, les lycéens doivent en tirer d'autres bénéfices : "Le rôle des tuteurs et moniteurs, c'est de **les accompagner pour les préparer au concours commun des Sciences po, mais** pas que. On aide aussi à créer ce goût de l'ambition, à le réveiller et le stimuler".

La jeune femme se dit d'ailleurs "très fière" des lycéens présents. Car pour beaucoup, venir à Paris était leur toute première expérience en TGV. "J'ai eu peu l'occasion de voyager et même si je n'étais pas là pour la gagne, **je voulais tenter l'expérience**", assure Jules.

Pour Charlotte aussi, ce sont surtout les rencontres qui l'ont marquée. " Il y a un bel esprit de collaboration et d'entraide, **il n'y a pas que de la compétition** alors que le concours est très sélectif. **Ce sont les élèves qui m'ont changée.**"

Amire a, quant à lui, eu le bonheur d'apprendre qu'il faisait partie **des lauréats du concours**. Il devrait donc recevoir une **bourse d'aide à l'installation dans l'enseignement supérieur** pour commencer ses études plus sereinement à Sciences po... ou ailleurs.

<https://www.letudiant.fr/lycee/avant-jetais-frileux-a-lidee-dacceder-aux-grandes-etudes-160-lyceens-participent-au-programme-egalite-des-chance-de-sciences-po.html>

160 lycéens boursiers à Henri IV et au Palais du Luxembourg : point d'orgue des programmes d'égalité des chances des 10 Sciences Po

La rédaction | 6 mars 2024 | Actu des grandes écoles, universités & autres formations



160 lycéens boursiers à Henri IV et au Palais du Luxembourg : point d'orgue des programmes d'égalité des chances des 10 Sciences Po (c) Sciences Po

Dans une démarche inédite, les 10 Sciences Po de France viennent de clôturer un projet baptisé « Mon Projet / Notre République », visant à mobiliser 160 lycéens boursiers, issus des territoires métropolitains et ultramarins. Épaulés par des étudiants tuteurs, les élèves avaient carte blanche pour imaginer les piliers d'une République idéale et restituer, à l'oral au Sénat, leur travail mené au lycée Henri IV.

L'événement s'inscrit dans une démarche plus large de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. En associant excellence et ouverture sociale, elle constitue une valeur clé et historiquement défendue par les Sciences Po.

Une coopération inédite entre les 10 Sciences Po pour démocratiser l'accès aux études supérieures

Avec plus de 70 000 élèves accompagnés par leurs différents programmes d'égalité des chances, les Sciences Po travaillent depuis plus de 20 ans à démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur. Objectif : renforcer la diversification sociale des élèves en associant excellence et ouverture, valeur clé de ces 10 grandes écoles du secteur public.

Pour aller plus loin dans cette démarche, Sciences Po Aix, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Paris, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse ont décidé d'unir leurs forces autour d'une collaboration historique en réunissant 160 lycéens boursiers à Paris les 22 et 23 février.

« Cette initiative repose sur la conviction partagée que l'accès à une éducation de qualité doit être ouvert à tous, indépendamment du milieu socio-économique d'origine. Réaliser ce projet collectivement permet de confirmer le rôle historiquement fondateur et leader des Sciences Po de France dans la promotion de l'égalité des chances et de la diversité. » explique Dominique Darbon, directeur de Sciences Po Bordeaux

« « Mon Projet / Notre République » marque une étape importante dans la mission des Sciences Po de favoriser l'égalité des chances. En donnant la parole à la jeunesse, en particulier à celle issue de milieux moins favorisés, cette initiative démontre la volonté des établissements d'enseignement supérieur de bâtir une société plus inclusive, diversifiée et méritocratique. » complète **Pablo Diaz**, directeur de Sciences Po Rennes et Président du réseau ScPo.

160 lycéens boursiers imaginent leur République idéale

Un objectif gravitait autour de cette action mutuelle : donner la parole aux élèves et leur permettre d'imaginer les principes fondamentaux de la République française. Ainsi 160 lycéens boursiers, bénéficiaires des programmes d'égalité des chances de chacun des 10 Sciences Po, ont pris part à deux journées de réflexion et d'échange, supervisées par 20 étudiants tuteurs.

Après un séminaire de travail organisé au lycée Henri IV, le programme s'est conclu sur la restitution orale au Sénat des vingt meilleures présentations individuelles et de quatre présentations de groupe. À la suite des délibérations du jury, les élèves se sont vus remettre des récompenses, parmi lesquelles 10 bourses d'aide à l'installation dans l'enseignement supérieur de 900 euros.

« Voir ces jeunes s'exprimer avec tant de passion et de conviction nous rappelle l'importance de notre mission : accompagner chaque talent, partout en France, vers l'excellence et lutter contre l'auto-censure. » **Karine Aurélia**, directrice déléguée à l'égalité des chances de Sciences Po

« Nous avons beaucoup travaillé pour être ici. Cette expérience a été une révélation pour beaucoup d'entre nous. Au-delà de nous mettre au défi de prendre la parole en public, cela nous permet aussi de croire en notre capacité à influencer l'avenir de notre société », témoigne **Julia Perrocheau**, élève au Lycée Beaumont à Redon et participante au projet.

« Participer en tant que tuteur à ce projet a renforcé ma conviction que l'éducation est le pilier de l'égalité des chances. Bravo à tous les lycéens de s'être appropriés le sujet avec tant d'éloquence et de créativité ! » **Walid Kadoussi**, étudiant à Sciences Po.

À propos de l'égalité des chances

Les 4 programmes d'égalité des chances des Sciences Po* constituent une initiative clé visant à réduire les inégalités dans l'accès à l'enseignement supérieur. Conçus pour identifier, accompagner, et soutenir des lycéens issus de conditions sociales modestes à travers les territoires, ils proposent aux élèves un accompagnement complet permettant de se projeter et de réussir leur intégration vers l'enseignement supérieur long. Chaque programme comprend un soutien académique, des conseils personnalisés ainsi qu'une préparation spécifique aux concours d'entrée en première année.

*Les 4 programmes de démocratisation :

- Réseau ScPo (Sciences Po Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse) : PEI_-_Programme_d'études_intégrées
- Sciences Po Bordeaux : JPPJV_-_Je_le_peux_parce_que_je_le_veux
- Sciences Po Grenoble : POS_-_Programme_d'ouverture_sociale
- Sciences Po : CEP_-_Convention_éducation_prioritaire



<https://www.mondedesgrandesecoles.fr/160-lyceens-boursiers-a-henri-iv-et-au-palais-du-luxembourg-point-dorgue-des-programmes-degalite-des-chances-des-10-sciences-po/>

« On est capables de faire de grandes choses » : au Sénat, des lycéens boursiers plaident pour leur avenir dans le supérieur

Fin février, 160 lycéens bénéficiaires des programmes d'égalité des chances du réseau Sciences Po ont présenté le temps d'une journée leurs projets d'avenir au Sénat. Une manifestation qui vise à démocratiser l'accès dans le supérieur et à faire naître des vocations. Reportage.

Sébastien Mastrandreas — Publié le 14 Mar 2024 à 15:02 — Lecture 4 min.

Trouver mon école



Les meilleurs lycéens boursiers ont été récompensés d'une bourse d'aide à l'installation dans les études supérieures de 900 euros. © Agence initiale

180 secondes pour convaincre. Sous l'œil attentif des jurés et les encouragements de leurs camarades, les lycéens se succèdent au pupitre de l'amphithéâtre. En moins de trois minutes, ils retracent leur **parcours**, évoquent leurs **passions** et dessinent leur **avenir** dans une République idéale. Un exercice chronométré, inhabituel et impressionnant, dans un lieu chargé de symboles : le Sénat.

Vendredi 23 février, le Palais du Luxembourg à Paris accueillait un joyeux ballet de **160** lycéens **boursiers**, bénéficiaires des programmes d'égalité des chances du réseau Sciences Po. La veille, c'est au sein du prestigieux lycée Henri-IV que ces élèves tirés au sort et venus des quatre coins de l'Hexagone ont préparé leur prise de parole sur le thème « Mon projet / Notre République ».

Vingt d'entre eux ont été retenus pour soutenir leur récit au Sénat. À la clé pour les plus convaincants : une bourse de **900** euros d'aide à l'installation dans l'enseignement supérieur. Retour sur cet événement inédit, organisé par les dix Sciences Po, qui vise à **démocratiser l'accès** aux études **supérieures** et à créer des **vocations**.

« Casser les représentations » en donnant la parole aux jeunes

Fabien est le premier à s'exprimer dans l'amphi. Celui qui se décrit auprès du jury comme « excentrique, honnête et franc » rêve d'intégrer Sciences Po Bordeaux, pour ensuite travailler dans la **diplomatie** et œuvrer pour la **paix**. Une ambition qui passe par la **parole**, outil libérateur **indispensable** qu'il aimerait voir plus souvent entre les mains de la jeunesse.

« Ce qu'il manque aux jeunes, c'est la parole : ils ne sont pas assez écoutés et n'ont pas de représentants », regrette le Marseillais qui a grandi dans les quartiers Nord, après son passage sur scène. « Cela leur apporterait une légitimité, et leur permettrait de se projeter », assure-t-il.

« On veut montrer, au travers des récits de ces élèves boursiers, que l'avenir est possible », Paul Vinaches, professeur à Sciences Po Toulouse

« L'idée de ce projet est d'entendre la **jeunesse des territoires** », nous rappelle Paul Vinaches, professeur à l'IEP Sciences Po Toulouse et responsable des programmes de démocratisation du réseau Sciences Po. « On veut montrer, au travers des récits de ces élèves, que **l'avenir est possible**. Et casser un certain nombre de représentations que l'on peut avoir, parce qu'ils viennent de territoires ou qu'ils sont issus de la diversité », ajoute-t-il.



Les participants ont préparé leur prise de parole au Sénat au sein du prestigieux lycée Henri-IV, jeudi 22 février 2024 © Agence initiale

« Le sens que l'on a voulu donner à cette mise en scène, c'est de **légitimer** les **jeunes** par leur **parole** dans un lieu symbolique, avec un jury prestigieux », insiste-t-il.

« Derniers déclics »

La question de la légitimité trotte dans l'esprit de la plupart des jeunes que nous avons rencontrés. « On n'est pas **condamnés à l'échec** parce que l'on vient de milieux défavorisés en banlieue ou à la campagne », juge pourtant Soriba, aussi sélectionné pour la soutenance individuelle.

Le lycéen originaire de la banlieue de Limoges (Haute-Vienne) fait de la **lutte** contre l'**auto-censure** son combat au quotidien, via son engagement dans des associations de quartier. Il en est convaincu : « on peut faire de grandes choses, la première étape c'est d'avoir **confiance** en **soi**. Parce que si on ne le fait pas, personne ne va le faire pour nous », estime-t-il.

« Ces lycéens ont déjà pas mal de ressources (...), il leur manque des derniers déclics, c'est à dire croire en soi et se débarrasser de leur sentiment d'illégitimité », *Paul Vinaches, professeur à Sciences Po Toulouse*

Beletch, élève en **STMG**, a surmonté ce sentiment d'auto-censure pour réussir à s'exprimer devant les jurés et ses camarades. « Déjà que les SMTG ont une image négative, je me suis dit que je les représentais et que je devais faire un bon discours », nous explique la lycéenne originaire d'Éthiopie. Même sentiment pour Mariano, qui n'en revient pas d'avoir pu parler de ses ambitions professionnelles « devant autant de monde et dans un lieu aussi important que le Sénat ».

« Ces lycéens ont déjà pas mal de **ressources**, avec de bons **résultats** scolaires et on les accompagne déjà toute l'année », souligne Paul Vinaches. « Il leur manque les derniers déclics, c'est-à-dire **croire** en **soi** et se **débarrasser** de leur **sentiment d'illégitimité** », observe le professeur.

Donner aux jeunes la possibilité de choisir

Fabien, Beletch, Soriba, Mariano... Comme tous leurs camarades présents au Sénat, ils font partie des **milliers d'élèves** accompagnés chaque année par l'un des quatre **programmes d'égalité des chances** du réseau Sciences Po.

Ceux-ci sont conçus pour identifier, **accompagner** et **soutenir** les **lycéens** issus de conditions sociales modestes à travers les territoires. Tout au long de l'année, les élèves bénéficient d'un soutien **académique**, de **conseils** personnalisés et d'une **préparation** spécifique aux **concours** d'entrée des IEP en première année.

« On essaie de créer un déclic, en leur demandant s'ils sont sûrs de vouloir être infirmier et pas plutôt médecin » , Rostane Mehdi, directeur de Sciences Po Aix.

« L'objectif de ces programmes, c'est de **trouver des pépites** et de les amener à **choisir** leurs **études** supérieures. Que ce soit Sciences Po, une fac de psychologie, d'histoire, de droit, de médecine... Ils peuvent faire ce qu'ils veulent, du moment qu'on peut leur donner la possibilité de choisir », insiste Rostane Mehdi, directeur de Sciences Po Aix. « On essaie de créer un déclic, en leur demandant s'ils sont sûrs de vouloir être infirmier et pas plutôt médecin », illustre-t-il. « Le simple fait de poser la question peut faire la différence ».

Un « **pont** entre le **secondaire** et les **études** supérieures » comme le décrit Pierre Mathiot, ex-directeur de Sciences Po Lille, qui a déjà été traversé par plus de 70 000 élèves accompagnés par les différents programmes d'égalité des chances des Sciences Po, ces vingt dernières années. « Ça a changé la vie de pas mal d'entre eux », estime Pierre Mathiot.

Les programmes égalité des chances du réseau Sciences Po en chiffres

- 70 000 élèves accompagnés depuis plus de 20 ans
- Quatre programmes
- 186 lycées partenaires en France
- Près de 500 collèges (accompagnement à partir de la 3e)
- 235 euros : c'est le coût annuel moyen d'un accompagnement d'un élève au lycée (chiffre valable pour Sciences Po Lille)

https://diplomeo.com/actualite-egalite_des_chances_senat_reseau_sciences_po_boursiers

Les instituts d'études politiques, toujours aussi attractifs : « Sciences Po, pour moi, c'est au-delà de la fac où tout le monde va, c'est un peu l'excellence »

Depuis 2021, tous les instituts d'études politiques, ainsi que Sciences Po Paris, sont disponibles sur Parcoursup. Malgré une forte sélectivité, cette formation connaît un grand succès sur la plate-forme.

Par Mossane Faye

Publié aujourd'hui à 05h30, modifié à 06h38 · 🔄 Lecture 4 min.



Les locaux de Sciences Po Bordeaux, à Pessac, près de Bordeaux, en 2023. DANIELLE SCHNEIDER / SAIF IMAGES

Dans la rue de Vaugirard, à l'entrée du Sénat, 160 lycéens se sont mis sur leur trente et un, en cette fin du mois de février. Ils lèvent de grands yeux vers le Palais du Luxembourg, pointent du doigt les sculptures en pierre disposées le long des galeries. Il y a encore quelques heures, ils étaient dans leurs lycées respectifs, un peu partout en France. Ils viennent de Dunkerque (Nord), de Condat (Cantal) ou encore de Gourdon (Lot). Cent soixante élèves boursiers qui bénéficient des programmes d'égalité des chances de chacun des dix instituts d'études politiques (IEP) pour présenter leurs projets professionnels devant un jury.

Tous, ou presque, rêvent d'intégrer l'un des dix IEP. Et ils ne sont pas les seuls. Depuis l'arrivée de Sciences Po Paris sur Parcoursup, en 2021, la formation connaît un grand succès sur la plate-forme. En 2020, ils étaient près de 10 000 à avoir postulé au collège universitaire. Trois ans plus tard, ce sont plus de 14 000 lycéens qui ont tenté leur chance, pour seulement 1 946 places.

De leur côté, les IEP, situés aux quatre coins du pays, ont recueilli plus de 18 000 candidatures la même année. La formation a donc le vent en poupe, malgré une forte sélectivité. A l'IEP de Bordeaux, le directeur de l'établissement, Dominique Darbon, dresse le bilan de la première phase de Parcoursup 2024 : « *Il y a eu environ 4 200 candidatures pour seulement 275 reçus à la fin. Beaucoup de très bons lycéens vont donc rester sur le carreau.* »

Lire aussi |  [Sciences Po : les prépas privées en plein essor](#)



« Une formation de qualité, des moyens et des opportunités »

Tydian, 17 ans, originaire de Saint-Raphaël (Var) et bénéficiaire du programme d'égalité des chances, a commencé à songer à Sciences Po Paris dès la fin de sa seconde. « *Quand j'ai découvert la spécialité géopolitique j'ai adoré, mais il y a très peu de formations existantes postbac dans le domaine* », se souvient-il. En terminale, avec plus de 16/20 de moyenne, il se dit que la grande école est la meilleure façon d'accéder à son métier de rêve : haut-commissaire aux droits de l'homme aux Nations unies. « *Sciences Po, pour moi, c'est au-delà de la fac où tout le monde va, c'est un peu l'excellence du parcours. Quand on regarde les personnes qui ont le plus d'influence en France, elles ont fait un IEP. Je veux pouvoir me donner cette opportunité-là aussi.* »

Julia, 17 ans, est plus indécise sur la profession qu'elle souhaite exercer plus tard. Elle aime le journalisme, la politique, elle est curieuse et a soif d'apprendre. Et c'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle espère rentrer dans un IEP. « *C'est une école qui mélange plein de disciplines et qui permet de toucher à tout* », avance-t-elle. Sur Parcoursup, la lycéenne, qui réside à Redon (Ille-et-Vilaine), s'est donc portée candidate à tous les IEP ainsi qu'à des licences de sciences politiques.

Le Monde 

Chaque jour de nouvelles grilles de mots croisés, Sudoku et mots trouvés.

[Jouer](#) →

« *En rentrant à Sciences Po, les jeunes savent qu'ils auront une formation de qualité, des moyens et des opportunités*, souligne Dominique Darbon. *Mais il y a aussi la notion de pluridisciplinarité. Beaucoup de très bons étudiants n'ont pas envie de faire des choix entre différentes disciplines et veulent se laisser le temps de choisir.* » Autre argument important : l'employabilité. D'après le directeur bordelais, sur la dernière promotion diplômée, 94 % ont trouvé un emploi au bout de trois mois.

Fortes de cette attractivité, les formations en sciences politiques fleurissent partout en France. En septembre 2024, l'Institut catholique de Paris ouvrira son premier bachelor de sciences politiques, en association avec les prépas des lycées Stanislas et Saint-Jean-de-Passy. Les cours seront donnés par les professeurs des deux classes préparatoires. Une formule hybride, avec des frais de scolarité pouvant aller jusqu'à 11 000 euros par an, à mi-chemin entre l'université et la prépa.

« Les lycéens qui choisissent la spécialité histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ne savent pas forcément où aller après leur bac. Il y a très peu de formations qui leur correspondent à part les IEP et les prépas commerce. Nous voulions leur donner un choix supplémentaire, détaille Pauline Piettre, directrice des affaires académiques de l'Institut catholique. Le but n'est pas de vider les IEP mais de répondre à un besoin. » Pour la première année de recrutement, le bachelier a reçu 488 candidatures. Un chiffre bien au-delà des espérances de l'administration, qui va devoir sélectionner 40 élèves seulement, sur la base des notes et des appréciations ainsi que sur un dossier de motivation.

Différents dispositifs d'égalité des chances

Au Sénat, l'heure des présentations a sonné. Soriba, lycéen d'Auguste-Renoir à Limoges, s'avance vers le pupitre, étrangement calme. Issu du quartier prioritaire du Val de l'Aurence, il est venu à Paris pour être « l'architecte de [s]on destin ». Pendant longtemps, il a siégé au conseil municipal des enfants de sa ville, puis aux conseils d'administration de ses établissements scolaires. A l'aise sur le devant de la scène, il répond aux questions des jurés en les regardant droit dans les yeux.

« Nous ne sommes plus très étonnés par la solidité de ces jeunes », souligne Pierre Mathiot, ancien directeur de Sciences Po Lille, à la fin des performances. « On connaît leur potentiel », ajoute Dominique Darbon. Critiqué à maintes reprises pour son taux de boursiers trop bas, Sciences Po travaille depuis longtemps à redorer son blason et à lutter contre cette sous-représentation des élèves issus des milieux défavorisés. D'abord, avec le lancement des conventions d'éducation prioritaire en 2001. Depuis sa création, le programme a permis à plus de 2 400 lycéens issus de zone d'éducation prioritaire d'intégrer Sciences Po Paris. Puis, chacun son tour, les autres IEP ont élaboré leurs propres dispositifs d'égalité des chances.

A la rentrée scolaire 2022, sur les 19 628 élèves des dix IEP, 27,6 % d'entre eux étaient boursiers. Un pourcentage en constante augmentation mais qui plafonne aux alentours de 30 %. En comparaison, le réseau Polytech représente 17 000 étudiants ingénieurs et possède un taux de boursiers de 42,5 %.

Pour la sociologue Annabelle Allouch, « le taux de boursier n'est pas forcément un indicateur très pertinent » pour évaluer une politique de démocratisation. Car avec la création de l'échelon 0 bis, en 2013, les grandes écoles ont vu leur taux de boursier augmenter. Or entre un boursier échelon 0 bis et un boursier échelon 7, le profil social est parfois très différent. Pierre Mathiot l'admet : « Il nous manque les échelons les plus élevés, c'est-à-dire les échelons 5, 6, 7. » Pour les directeurs des IEP, il existe une véritable « censure » de la part de ces jeunes-là, qui, malgré ces dispositifs, ne pensent pas être légitimes pour passer ce genre de concours.

« Si j'ai Sciences Po, je pense que je n'en reviendrai pas, je vais exploser de joie », ose Tydian. L'échéance des résultats approche. Sur Parcoursup, les candidats obtiendront les premières réponses à leurs vœux à partir du 30 mai. Ils sauront alors s'ils ont été retenus pour passer l'oral et, peut-être, intégrer l'une de ces écoles tant convoitées. Par sécurité, Tydian a inscrit aussi des vœux dans des classes prépa et des licences de géographie et d'anthropologie.

https://www.lemonde.fr/campus/article/2024/04/17/les-instituts-d-etudes-politiques-toujours-aussi-attractifs-sciences-po-pour-moi-c-est-au-dela-de-la-fac-ou-tout-le-monde-va-c-est-un-peu-l-excellence_6228259_4401467.html

CONTACTS PRESSE

Agence Initiale

Claire Chabaneau
06 47 96 17 10
claire@agence-initiale.fr

Anne-Laure Marin
07 69 95 64 68
annelaure@agence-initiale.fr



SciencesPo



Les 7 Sciences Po du réseau

Sciences Po
Grenoble 

Point 2 de l'ordre du jour : Politique en matière de ressources humaines de Sciences Po Strasbourg**EXPOSE DES MOTIFS :**

Ce point fait suite à la volonté de la présidence du Conseil et de la direction d'apporter régulièrement aux administrateurs des informations d'ordre stratégique et politique afin de leur permettre de mettre en perspective les dossiers, souvent techniques, qui leurs sont soumis lors des séances.

Après le point consacré à la politique des relations internationales lors de la séance de décembre, il est proposé aux administrateurs d'aborder la politique en matière de ressources humaines déployée par la direction de Sciences Po Strasbourg.

Les séances du conseil d'avril et de juin nous permettront d'aborder la politique en matière de professionnalisation des formations et de proposer un bilan suite aux premiers mois d'exercices de la direction déléguée en charge de la Démocratisation, l'Inclusion, et de la Réussite étudiante.

Les leviers dont dispose Sciences Po Strasbourg pour déployer une politique RH, s'inscrivent dans un cadre réglementaire fort et s'articulent avec la politique de l'Université de Strasbourg.

Le cadre réglementaire est celui, très contraint, du code général de la fonction publique tant pour les fonctionnaires que pour les personnels contractuels.

Les points d'appui sur la politique RH de l'Université de Strasbourg sont multiples.

Au préalable, il convient de rappeler que Sciences Po Strasbourg n'est pas doté de la personnalité juridique, à ce titre :

- les postes de fonctionnaires ne sont affectés qu'à l'Université de Strasbourg – les services de Sciences Po ne se voyant confier que la gestion quotidienne des supports sous la responsabilité de la DRH de l'Université
- l'employeur des personnels contractuels est l'Université de Strasbourg

Toutefois, l'article 713-9 du code de l'Education précise que le directeur « a autorité sur l'ensemble des personnels. Aucune affectation ne peut être prononcée si le directeur de l'institut ou de l'école émet un avis défavorable motivé. »

Un certain nombre *d'opérations classiques encadrant la gestion des carrières* de fonctionnaires sont encadrées par la DRH l'Université de Strasbourg et gérées peu ou prou localement dans la composante:

- Organisation des concours recrutement : à noter que les recrutements des enseignants-chercheurs sont organisés au niveau de la composante mais dans le strict cadre imposé par l'université
- Avancements : des avis sont rendus à l'interne sur les rapports produits par les candidats, mais les classements sont ensuite instruits selon des procédures dispositions gérées par la DRH. Sciences Po se félicite de compter dans ses rangs, tous les ans, des lauréats dans les avancements de corps et de grade.
- Gestion des aménagements de service pour les enseignants-chercheurs (EC) : délégations, congés de recherche, congés pour projets pédagogiques, aménagement pour les jeunes maîtres de conférences....
- Proposition d'un riche catalogue de formations

- .../...

Par ailleurs, la Vice-présidente « Ressources humaines et dialogue social de l'Université de Strasbourg », Mme DEMONT a souhaité *engager une réflexion sur la politique RH de l'université* en lien avec l'évolution des métiers, les contraintes budgétaires et les nouveaux outils RH de la Loi de programmation de la recherche (LPR). Cela s'est traduit par l'organisation fin 2021 d'*Assises RH* ouvertes à toute la communauté universitaire sous forme d'ateliers thématiques. Ces assises ont pour objectif d'aboutir à un schéma directeur RH, définissant les objectifs stratégiques et opérationnels en RH dans une démarche prospective.

L'objet de ce point n'est pas de développer l'ensemble des éléments constituant la politique RH de la fonction publique d'Etat et de l'Université de Strasbourg, mais bien de situer le positionnement des actions menées à l'échelle de Sciences Po Strasbourg.

Les leviers de la politique RH de Sciences Po Strasbourg.

Ils diffèrent selon le type de population.

Pour le corps enseignant

Composition

Effectifs 23/24	Droit	Science Politique Sociologie	Economie Sciences de gestion	Histoire	Langues	Totaux	
ATER	2	3	2	3		10	39%
Doctorants /mission d'enseignement	1	4	4	1		10	
Enseignants associés	2	2				4	
Enseignants contractuels		1			1	2	
Enseignants du secondaire		2			5	7	61%
Maîtres de conférences	3	6	2	3	3	17	
Professeurs des Universités	3	5	6	3		17	
Totaux	11	23	14	10	9	67	

Heures éq TD	Montants
enseignement / Total	20 000
dont	
services statutaires	12 000
heures complémentaires	8 000

Dialogue stratégique

L'essentiel de l'action de la direction de Sciences Po Strasbourg s'inscrit dans des négociations annuelles avec la présidence et la vice-présidence en charge des ressources humaines et du dialogue social.

Ces négociations débutent, courant mai-juin de l'année N, dans le cadre du dialogue stratégique par la remontée de demandes, à échéance de septembre de l'année N+1, en lien avec les postes d'enseignants-chercheurs, soit:

- maintien des postes vacants suite aux mobilités ou départ à la retraite des titulaires
- ouverture au concours des postes vacants
- utilisation des crédits de suppléance associés aux supports vacants pour le financement d'enseignants contractuels (ATER - attachés temporaires de recherche - ou autres)
- demande de créations de postes
- évocation de situations individuelles relatives à de potentielles évolutions de carrières

Ces négociations s'inscrivent dans le cadre contraint du plafond d'emploi (encadrement strict de la masse salariale) imposé à l'Université. Il n'est ainsi pas possible de créer des postes permanents, seuls des réaffectations de postes sont possibles entre les structures.

Suite à la campagne démarrée au printemps 2023 (cf. point relatif au dialogue stratégique présenté lors de la séance du conseil du 13/06/23), les décisions rendues par les instances de l'Université en décembre 2023, sont très favorables, puisqu'a été autorisée l'ouverture aux concours des 4 postes suivants :

- Professeur d'histoire - profil : histoire du monde contemporain (19e - 20e siècle)
- Maître de conférences en sciences de gestion et du management - profil : gouvernance, gestion publique, management stratégique, théorie des organisations
- Maître de conférences en économie - profil : économie financière, finance internationale
- Maître de conférences en science politique - profil : sociologie politique des relations internationales

Par ailleurs, un poste de Maître de conférences contractuel a également été accordé, afin d'accompagner la création du nouveau master « Savoirs sur l'écologie, le vivant et les sociétés ».

Enfin, 7 postes d'ATER ont été attribués, ventilés, entre les sections de droit (2), science politique (2), économie (1) et histoire (2).

La préparation de la campagne 2025 se prépare dès à présent et la direction organise actuellement la consultation des responsables de section.

Référentiel d'activité

Un second levier a été actionné au cours de l'année 2023 à l'échelle de Sciences Po Strasbourg. Il a consisté à mettre à revoir les modalités de mises en œuvre du référentiel d'activité des enseignants.

Le référentiel d'activité encadre la rémunération perçue par les enseignants et les enseignants-chercheurs au titre de leurs missions administratives et d'encadrement pédagogique des étudiants.

Ce chantier, mené au sein d'un groupe de travail représentant l'ensemble des corps et disciplines, a permis, de façon concertée de :

- Mettre en cohérence la déclinaison du barème appliqué au sein de Sciences Po

- Reconnaître certaines missions qui n'étaient pas ou peu valorisées précédemment
- Préciser les contours de chaque fonction par la rédaction de lettres de missions. Une version martyre a été élaborée en parallèle du travail sur le barème du référentiel. Un travail de finalisation sera mené à l'issue de cette première année d'expérimentation.

Le tout en tenant compte des contraintes associées au statut des enseignants du secondaire affectés dans le supérieur (ESAS).

Ce travail s'est accompagné de la création d'un rendez-vous mensuel entre la direction, les responsables administratifs de services et de bureaux et les responsables pédagogiques au sein d'une nouvelle instance, la commission pédagogique. Ce rendez-vous a vocation à fluidifier la communication et la concertation autour de l'organisation et la gestion des études.

Intervenants extérieurs (environ 375)

Un travail autour des modalités de leur accueil et de leur suivi sera engagé ce printemps afin de mieux les accompagner et les intégrer à la vie de la composante. Il s'agit également de les faire gagner en visibilité.

Pour les personnels administratifs et techniques

Composition

corps	A				B				C				
	Fonctionnaire		contractuel		Fonctionnaire		contractuel		Fonctionnaire		contractuel		
financement	BE	BP	BE	BP	BE	BP	BE	BP	BE	BP	BE	BP	
total eq TP	3,1	2,2		1	5	3	1		6	7	1,8	15	
	6,3				9				29,8				45,1
	14%				20%				66%				1

Budget propre (BP)	28,2	62,5%
Budget Etat (BE)	16,9	37,5%

Les enjeux sont doubles

Il s'agit d'une part de continuer à s'organiser pour accompagner tant en charge qu'en compétences le développement des activités à la rentrée 2024 :

- **Créations de formations et de nouveaux parcours :**
 - o Doubles diplômes et double cursus franco-allemand
 - o Nouvelle offre de formation avec création de 2 nouveaux parcours
 - o Renforcement de la préparation aux concours

- **Développement de l'alternance**
- **Renforcement de la professionnalisation et de l'aide à l'orientation:**
 - Elargissement du Portefeuille d'Expérience et de Compétences pour le second cycle
 - Suivi des stages
 - Renforcement de la communication interne (systématisation des supports vidéos et création d'un intranet)
- **Renforcement du suivi individualisé des étudiants en difficulté:**
 - Création de la Direction déléguée DIRE
 - Hausse des aménagements des études
- **Déploiement d'une base de données de type CRM (gestion des contacts)**

Il s'agit par ailleurs de pouvoir répondre aux évolutions des attentes des personnels et des modifications dorénavant pérennes dans la structure de l'équipe :

- La taille de l'équipe nécessite de renforcer le rôle de management de l'encadrement intermédiaire
- Les attentes des personnels sont croissantes en matière :
 - de qualité de vie au travail
 - de sens au travail
 - d'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle
- La cohabitation entre différents statuts (contractuels / fonctionnaires) doit être intégrée dans les modalités de management :
 - L'attractivité du fonctionariat est en recul, et certains personnels n'envisagent plus le statut contractuel comme une antichambre avant le passage d'un concours et recherchent au contraire de la mobilité
 - Ainsi le turn-over sur les postes :
 - doit dorénavant être prévu dans les modalités de gestion de l'équipe
 - tout en étant toutefois maîtrisé

Les leviers : pour faire répondre à ces enjeux sont multiples.

- *Propres à l'Université de Strasbourg :*
 - Comme pour les enseignants-chercheurs, la direction négocie les postes dans le cadre du dialogue stratégique avec le même cadre de contraintes (plafond d'emploi et grille salariale de la fonction publique).
 - *Il s'agit de mieux faire connaître les éléments d'attractivité des postes à l'Université de Strasbourg :*

- Offre de formation
 - Possibilité d'évolution de carrière
 - Appuis et aides dans divers domaines: social, santé, sport, loisirs
 - Volume congés et RTT favorable
- *Internes à Sciences Po Strasbourg :*
- Créations de missions spécifiques pour créer la fonction RH :
 - Suivi des dossiers RH des personnels
 - Amélioration de l'ergonomie des postes de travail et de l'environnement de travail
 - Cellule RH
 - Priorité aux formations:
 - Systématisation des entretiens de formation annuels afin de planifier les formations de sorte à répondre aux aspirations des agents et aux nécessités de montée en compétences
 - Incitations mensuelles calées sur la publication du catalogue mensuel par la DRH
 - Organisation de groupes d'échanges par le biais du partage des retours d'expérience et des supports de formation
 - Création d'une bibliothèque autogérée avec l'acquisition des ouvrages recommandés par les formateurs
 - Extension de l'entretien professionnel aux personnels contractuels
 - Amélioration des conditions salariales pour les personnels contractuels avec la possibilité d'émarger à un complément indemnitaire pour encourager la prise de responsabilités
 - Assouplissement de l'organisation du travail en renforçant le télétravail
 - Renforcer le sens et les liens au travail :
 - Aménagement de temps d'échanges avec la direction
 - Développement des canaux d'information institutionnels et sur les projets
 - Amélioration des temps conviviaux
 - Travail sur des thématiques transversales afin de mieux faire collaborer les services et bureaux

Les vacataires et moniteurs étudiants

- 3 500 heures de vacations confiées à des étudiants – soit près de l'équivalent de 2 temps plein – afin de couvrir des missions telles que l'accompagnement des étudiants internationaux, la surveillance d'examens, l'appui en administration générale et scolarité, des missions logistiques (concours d'entrée, Journées portes ouvertes), du tutorat étudiant (dispositif Ariane) et des missions de représentation dans les salons

- Une réforme des modalités de recrutement est à l'œuvre afin de donner plus de visibilité à ces postes pour les étudiants et permettre d'en faire un des leviers :
 - non seulement de la politique sociale à destination des étudiants
 - mais également comme une possibilité de renforcer l'équipe administrative et technique

Point 4 de l'ordre du jour : Calendrier du Diplôme de Sciences Po Strasbourg 2024/2025**EXPOSE DES MOTIFS :**

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration de se prononcer sur le Calendrier du Diplôme de Sciences Po Strasbourg 2024/2025

Les principes conducteurs restent ceux de l'année 2023/24 :

Le calendrier présenté repose sur la nécessité des formations du diplôme de Sciences Po Strasbourg de disposer de 13 semaines par semestre pour dispenser l'intégralité des enseignements, à raison de 12 semaines de cours et d'une semaine de rattrapage. Par ailleurs, ce calendrier programme deux semaines d'examens en janvier et trois semaines d'examens en mai, toujours précédées de temps de révision. Enfin, il tient compte de la nécessité de tenir l'intégralité des examens avant la fin du mois de mai, afin de pouvoir tenir le jury de seconde session de 2ème année au plus tard mi-juillet et de permettre les mobilités obligatoires de certains étudiants au cours de la 3ème année du diplôme.

La mise en œuvre de ce calendrier implique une reprise des cours la semaine suivant les examens ce qui est envisagé par le calendrier de l'Université. Cette reprise est notamment rendue nécessaire par la présence au second semestre de la semaine européenne dont la date est encore à préciser.

Les demandes de dérogations auprès de l'Université portent sur :

- L'avancement des examens en semaine 2 de l'année 2024
- Le maintien d'enseignements en semaine 4
- La transformation de la semaine 19 en semaine de révision

Les enseignements du diplôme de Sciences Po Strasbourg n'étant pas mutualisés avec d'autres formations, il n'y a pas d'opposition à la mise en œuvre d'un calendrier différent du calendrier général de l'Université.

Annexe : Calendrier du Diplôme de Sciences Po Strasbourg 2024/2025

CALENDRIER UNIVERSITAIRE PRÉVISIONNEL - UNISTRA 2024-2025

Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
1 Je		1 Di		1 Ma		1 Ve Toussaint		1 Di		1 Me Jour de l'an		1 Sa		1 Sa		1 Ma 14	1 Je Fête du Trav		1 Di		1 Ma 27		
2 Ve		2 Lu		2 Me 4	40	2 Sa		2 Lu 49		2 Je		2 Di		2 Di		2 Me 10	2 Ve		2 Lu	Jury s2 ET	2 Me		
3 Sa		3 Ma	Pré-entrée	3 Je		3 Di		3 Ma 12		3 Ve		3 Lu 6		3 Lu 10		3 Je		3 Sa		3 Ma 23	3 Je		
4 Di		4 Me		4 Ve		4 Lu 45	4 Me		4 Sa		4 Sa		4 Ma 3		4 Ma 6		4 Ve		4 Di		4 Me	4 Ve	
5 Lu 32	5 Je			5 Sa		5 Ma 8	5 Je		5 Di		5 Me		5 Me		5 Me		5 Sa		5 Lu	Révisions	5 Je	5 Sa	
6 Ma	6 Ve			6 Di		6 Me	6 Ve		6 Lu		6 Je		6 Je		6 Je		6 Di		6 Ma		6 Me	6 Ve	6 Di
7 Me		7 Sa		7 Lu	41	7 Je		7 Sa		7 Ma	Examens	7 Me		7 Ve		7 Ve		7 Lu 15	7 Me		7 Sa	7 Lu Jury R 28	
8 Je		8 Di		8 Ma 5		8 Ve		8 Di		8 Me		8 Me		8 Sa		8 Sa		8 Ma 11	8 Je Fe.VIC.		8 Di Pentec	8 Ma	
9 Ve		9 Lu 37		9 Me		9 Sa		9 Lu	Semaine de stage et de remise en route	9 Je		50		9 Di		9 Di		9 Me	9 Ve		9 Lu Lundi de Pentecôte	9 Me	
10 Sa		10 Ma 1		10 Je		10 Di		10 Ma		10 Ma		10 Sa	13		10 Lu	7	10 Lu 11		10 Je		10 Sa		10 Ma
11 Di		11 Me		11 Ve		11 Lu Armistice		11 Me		11 Me	11 Sa	13 Lu		11 Ma 4		11 Ma 7		11 Ve		11 Di		11 Me 24	11 Ve
12 Lu 33	12 Je		12 Sa		12 Ma 9 46	12 Je		12 Di			12 Me	12 Me		12 Me		12 Me		12 Sa		12 Lu 20		12 Je	12 Sa
13 Ma		13 Ve		13 Di		13 Me		13 Ve		13 Lu	3		13 Je		13 Je		13 Di		13 Ma		13 Ve	13 Di	
14 Me		14 Sa		14 Lu	42	14 Je		14 Sa		14 Ma	Examens	14 Ma		14 Ve		14 Ve		14 Lu 16	14 Me		14 Sa	14 Lu Fête nationale	
15 Je Assomption		15 Di		15 Ma 6		15 Ve		15 Di		15 Me		15 Me		15 Sa JPO		15 Sa		15 Ma	15 Je		15 Di	15 Ma 29	
16 Ve		16 Lu 38		16 Me		16 Sa		16 Lu	51	16 Je		16 Je		16 Di		16 Di		16 Me	16 Ve		16 Lu	25	16 Me
17 Sa		17 Ma 2		17 Je		17 Di		17 Ma	14	17 Ve		17 Ve		17 Lu 8		17 Lu 12		17 Je		17 Sa		17 Ma	17 Je
18 Di		18 Me		18 Ve		18 Lu 47	18 Me		18 Sa		18 Ma		18 Ma		18 Ma 8		18 Ve vendredi saint		18 Di	Examens session 2	18 Me	18 Ve	
19 Lu 34	19 Je		19 Sa		19 Ma 10	19 Je		19 Di		19 Me	19 Me		19 Me		19 Me		19 Sa CC1A?	19 Lu	21		19 Je	19 Je	19 Sa
20 Ma		20 Ve		20 Di		20 Me		20 Ve		20 Lu	4		20 Je		20 Je		20 Di		20 Ma			20 Ve	20 Di
21 Me		21 Sa		21 Lu 43	21 Je	21 Sa		21 Ma 1		21 Me	21 Me		21 Ve		21 Ve		21 Lu Lundi de Pâques	21 Me			21 Sa		21 Lu 30
22 Je		22 Di		22 Ma 7		22 Ve		22 Di		22 Me	22 Me		22 Sa		22 Sa		22 Ma 17	22 Je		22 Di		22 Ma	
23 Ve		23 Lu		23 Sa		23 Me		23 Lu 52		23 Je	23 Je		23 Di		23 Di		23 Me 12	23 Ve		23 Lu	26	23 Me	
24 Sa		24 Ma 3		24 Je		24 Di		24 Ma Réveillon Noël		24 Ve	24 Ve		24 Lu Jury s1 9		24 Lu 13		24 Je		24 Sa		24 Ma	24 Je	
25 Di		25 Me 39		25 Ve		25 Lu 48	25 Me Noël		25 Sa		25 Ma		25 Ma 5		25 Ma 9		25 Ve		25 Di		25 Me	25 Ve	
26 Lu		26 Je		26 Sa		26 Ma 11	26 Je St Etienne		26 Di		26 Me		26 Me		26 Me		26 Lu	22	26 Je		26 Je	26 Sa	
26 Ma		27 Ve		27 Di		27 Me		27 Ve		27 Lu	5		27 Je		27 Je		27 Di		27 Ma		27 Ve	27 Di	
28 Me		28 Sa		28 Lu 44	28 Je	28 Sa		28 Ma 2		28 Me	28 Me		28 Ve		28 Ve		28 Lu	18	28 Me		28 Sa	28 Lu 31	
29 Je		29 Di		29 Ma		29 Ve		29 Di		29 Me	29 Me		29 Sa		29 Sa		29 Ma	13	29 Je Ascen.		29 Di	29 Ma	
30 Ve		30 Lu Début CdM		30 Sa		30 Me		30 Lu 1		30 Je	30 Je		30 Di		30 Di		30 Me	30	30 Ve		30 Lun Jury s2 EC	30 Me	
31 Sa		31 Je		31 Me		31 Ma Saint-Sylvestre		31 Ve		31 Me	31 Me		31 Lu		31 Lu		31 Sa				31 Je	31 Je	

■ Fermeture
 ■ Congés Univ
 ■ Congés scolaire zone B
 ■ Grand oral
 ■ Examens et rattrapages
 ■ Faible disponibilité du bâtiment
 Semaines calendaires
 ■ Regroupements PEI
 ■ Com' unistra

Evénements à ajouter: Semaine Européenne / Bourses aux stages / Evénements Inter Sciences Po

Point 5 de l'ordre du jour : Programme d'égalité des chances

EXPOSE DES MOTIFS :

5.1. Bilan et perspectives du Programme d'Etudes Intégrées

Il s'agit d'un point d'information qui sera présenté en séance par Mme Delannay, directrice du programme. Le bilan de l'année 22/23 figure en annexe.

5.2. Avenant financier 2023/2024 relatif à la convention avec l'association Stras'Diplomacy

Les administrateurs sont invités à se prononcer au sujet de l'avenant financier pour la campagne 2023/2024 relatif à la convention de coopération de l'association Stras'Diplomacy dans le cadre du programme d'égalité des chances PEI.

Cette convention prévoit l'animation par les membres de l'association d'une simulation en anglais des Nations unies qui a pour but de former les participants aux négociations internationales. En contrepartie, Sciences Po Strasbourg verse à l'association la somme de 100 € par tuteur.

Cette année, 30 tuteurs se sont investis au profit des bénéficiaires de PEI, le montant versé au profit de l'association sera donc de 3 000€.

L'avenant figure en annexe.



PROGRAMME D'ÉTUDES INTÉGRÉES

BILAN DE L'ANNÉE 2022 - 2023

Programme d'Études Intégrées

PEI

Sciences Po Strasbourg

École de l'Université de Strasbourg

Le programme d'Etudes Intégrées (PEI) de Sciences Po Strasbourg entend construire un dispositif permettant de révéler et d'accompagner les ambitions des élèves souffrant d'inégalités sociales, culturelles et territoriales.

Initié en 2006, labellisé « Cordée de la réussite » dès 2008, le programme PEI s'est développé en quinze ans, grâce à la mutualisation des moyens et des énergies résultant de la mise en place du réseau ScPO¹, au soutien financier des institutions publiques et privées qui l'accompagnent, et à l'implication sans faille des équipes administratives et pédagogiques qui le font vivre.

D'une part, son développement a été de nature géographique : le programme PEI a vocation à s'implanter non seulement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, mais également dans les territoires ruraux isolés. Il a ainsi intégré progressivement des établissements alsaciens, permettant un maillage étroit du territoire de l'académie de Strasbourg. Lors de la naissance de la région Grand-Est, Sciences Po Strasbourg a participé de l'émergence d'une identité commune en matière d'éducation, et a poursuivi son extension géographique en intégrant des établissements de Lorraine et de Champagne-Ardenne.

D'autre part, le programme s'est développé de façon verticale : au programme initial PEI TERMINALE, qui a pour objectif de préparer les bacheliers au concours commun, et plus généralement à l'insertion dans l'enseignement supérieur, s'ajoutent aujourd'hui PEI PRO, PEI PREMIERE, PEI TROISIEME et PEI QUATRIEME, qui proposent aux élèves de la quatrième à la terminale des projets d'ouverture centrés sur l'éloquence, la diplomatie, les médias et l'Union européenne.

Lancé à l'origine avec un seul établissement, le lycée Jean Monnet de Strasbourg, au bénéfice d'une poignée d'élèves, le programme PEI a bénéficié en 2022-2023 à 128 élèves de terminale générale, 20 élèves de terminale professionnelle, 49 élèves de première et 69 élèves de troisième, soit 266 élèves issus de 47 établissements secondaires maillant l'ensemble du territoire régional.

Nous présenterons ici dans un premier temps les actions menées dans le cadre du programme PEI durant l'année universitaire 2022-2023, avant d'en analyser les résultats. Nous évoquerons ensuite les perspectives pour l'année universitaire à venir.

¹ Sept Sciences Po, membres du réseau ScPO, se sont unis pour mettre en place un dispositif national afin de promouvoir une politique de démocratisation active en faveur des élèves du secondaire : il s'agit de Sciences Po Aix, Sciences Po Lille, Sciences Po Lyon, Sciences Po Rennes, Sciences Po Saint-Germain en Laye, Sciences Po Strasbourg et Sciences Po Toulouse.



LES ACTIONS MENÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2022 - 2023

Nous évoquerons en premier lieu les actions menées dans le cadre des dispositifs destinés aux élèves de terminale générale et professionnelle, de première, de troisième et de quatrième, avant de présenter les moyens mobilisés au profit de ces programmes, ainsi que les caractéristiques des publics bénéficiaires.

1.1 Le programme PEI TERMINALE

Le programme PEI TERMINALE a pour objectifs :

- D'encourager les élèves à dépasser les freins qui les empêchent de construire des trajectoires d'orientation ambitieuses,
- De favoriser leur insertion sereine dans l'enseignement supérieur par le développement de méthodes de travail solides, et la mise en place d'actions de familiarisation avec l'université.

Nous proposons aux élèves de terminale de préparer, avec nos équipes pédagogiques, le concours d'entrée. Nous mettons à leur disposition des outils efficaces pour la préparation du concours, et les accompagnons tout au long de l'année en combattant les effets d'autocensure que peut générer la préparation d'un concours sélectif et ambitieux.

Mais notre action va bien au-delà de cet objectif. En effet, nous accueillons des élèves qui n'ont pas pour projet d'orientation de nous rejoindre, et qui ne passeront pas le concours au printemps. Nous ne recrutons pas les élèves sur des critères d'excellence académique, mais sur des critères sociaux. Nous espérons avant tout les aider dans la détermination de leur projet d'orientation, et leur assurer une transition plus sereine vers l'enseignement supérieur.

Dans cette perspective, les outils développés au profit des élèves bénéficiaires de PEI TERMINALE sont multiples : l'accès à la plateforme en ligne, la préparation dans le cadre du lycée, les stages de préparation intensifs au sein de Sciences Po, les actions culturelles et le tutorat personnalisé.

1.1.1 L'accès à la plateforme en ligne PEI

Comme l'ensemble des élèves du programme au niveau national, nos élèves se voient attribuer un code d'accès à la plateforme de préparation en ligne (www.programmepei.com). Ils peuvent ainsi, en toute autonomie et à leur rythme, travailler la méthodologie et acquérir les connaissances utiles aux épreuves du concours.



La plateforme www.programmepei.com

Sur la plateforme en ligne, les élèves disposent d'une aide méthodologique continue, de revues de presse, de cours et de contenus d'approfondissement qui leur permettent de préparer les épreuves du concours commun du réseau ScPO : histoire, questions contemporaines, et langue étrangère (la préparation est proposée en anglais, allemand, espagnol, et italien). Cette plateforme est alimentée de façon hebdomadaire, de septembre à avril, par une équipe pédagogique dédiée, composée de professeurs de CPGE et pilotée à Lille.

Une innovation cette année réside dans l'organisation de trois *facebook live* de questions contemporaines destinés à l'ensemble des élèves de terminale, et animés par nos collègues de Sciences Po Toulouse, qui ont rencontré un beau succès.

1.1.2 Les actions menées dans le cadre du lycée

1.1.2.1 Les ateliers de préparation

Dans chaque lycée, s'est constituée une équipe pédagogique autour du professeur référent, qui joue le rôle de coordinateur et d'interlocuteur privilégié. Cette équipe pédagogique inclut la plupart du temps des professeurs d'histoire, de sciences économiques et sociales, de philosophie et de lettres, de langues, ainsi que le documentaliste de l'établissement.

L'équipe pédagogique accompagne au quotidien les élèves dans leur préparation : lors de séances de travail régulières – hebdomadaires à mensuelles selon les établissements –, elle s'assure de la progression des élèves.

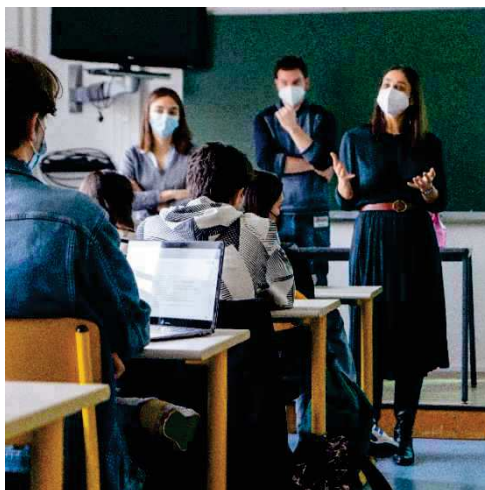


**L'atelier animé par Céline Durain, professeure référente,
au lycée Jules Ferry de Saint-Dié des Vosges**

1.1.2.2 Les collaborations entre équipes pédagogiques

Nous nous efforçons d'épauler de plusieurs manières les professeurs de lycée qui s'impliquent dans ce dispositif, en proposant divers temps d'échange.

- Premièrement, le responsable du programme, les professeurs impliqués et les étudiants moniteurs se rendent dans les établissements en début d'année afin de rencontrer les équipes pédagogiques, et de présenter le programme aux élèves intéressés. 16 établissements ont ainsi été visités cette année.



Visite de Benjamin Chevalier et Anne-France Delannay, enseignants de questions contemporaines, et Nina Kachelhoffer, étudiante en première année, au lycée Docteur Koeberlé de Sélestat

- Deuxièmement, des séminaires à l'attention des professeurs intervenant dans le dispositif sont organisés : ils permettent aux équipes pédagogiques des établissements partenaires de rencontrer les professeurs de Sciences Po Strasbourg pour échanger.
Un atelier centré sur le rôle et les missions du professeur référent a été ainsi organisé et a permis de concevoir un « guide du Professeur Référent » à destination des collègues prenant leurs fonctions dans les nouveaux établissements partenaires.
- Troisièmement, les équipes pédagogiques de l'ensemble des établissements (proviseurs, professeurs référents, professeurs) se sont réunies lors de trois comités de pilotage cette année, afin de coordonner leurs actions et d'échanger sur leurs pratiques.



Les professeurs référents et l'équipe pédagogique de Sciences Po réunis en comité de pilotage PEI TERMINALE (juin 2023)

1.1.3 Les activités à Sciences Po Strasbourg

1.1.3.1 Les stages de regroupement intensifs

Nous proposons par ailleurs aux élèves bénéficiaires trois semaines de regroupement à Sciences Po Strasbourg.

L'entrée des IEP du réseau ScPO dans Parcoursup en 2020 a provoqué l'avancement de la date du concours commun d'entrée de plusieurs semaines. Il nous a semblé important que les élèves puissent bénéficier d'une durée de préparation suffisante, qui leur permette de concilier sereinement la préparation du concours et du baccalauréat. De ce fait, alors que nous organisons auparavant notre premier stage de regroupement en octobre, nous avons décidé de débiter notre travail avec les élèves dès le troisième trimestre de première.

Dorénavant, le premier de ces stages de préparation intensifs se tient durant les vacances de Pâques, le deuxième durant les vacances de la Toussaint, et le dernier durant les vacances de février.



Les élèves de terminale lors de leur accueil à Strasbourg (avril 2022)

Au stage du mois de février, la politique de sobriété énergétique mise en place par l'Université de Strasbourg a conduit à la fermeture de l'ensemble des bâtiments de l'université durant les vacances scolaires. Afin de permettre au stage de se tenir, nous avons délocalisé l'ensemble des activités à l'Institut National du Service Public, qui a accepté de nous louer ses locaux pour accueillir les élèves bénéficiaires.

Durant ces stages de regroupement, les élèves se sont réunis *in situ*, dans nos locaux à Strasbourg, ce qui leur a permis de se familiariser avec l'enseignement supérieur. Des professeurs de Sciences Po Strasbourg se sont impliqués dans ce programme et ont assuré les enseignements dispensés en langue, histoire, questions contemporaines et méthodologie de la dissertation. Pour chacune des matières du concours, sont proposés aux lycéens des devoirs sur table, qui servent de fondements à des exercices méthodologiques et à des cours d'approfondissement.



Cours d'histoire avec Madame Abbaléa, maîtresse de conférences d'histoire contemporaine à Sciences Po Strasbourg

Nous avons aussi invité des enseignants-chercheurs et des personnalités extérieures à participer à des conférences en lien avec les problématiques de l'épreuve de questions contemporaines (portant sur les thèmes de l'« alimentation » et de la « peur » cette année). Par exemple, Laurent Weill, professeur d'économie à Sciences Po Strasbourg a prononcé une conférence sur l'analyse de la peur en économie. Au total 14 professeurs de Sciences Po Strasbourg et deux intervenants extérieurs sont ainsi intervenus au profit des lycéens.

1.1.3.3 Le concours blanc et les entretiens individuels

Par ailleurs, un concours blanc a été organisé, afin de confronter les préparateurs à la difficulté physique et intellectuelle du concours. Un soudain épisode neigeux a fortement perturbé les transports terrestres et ferroviaires, de sorte qu'un grand nombre d'élèves ont accusé un retard important, voire n'ont pas été en mesure de rejoindre le CARDO afin de passer les épreuves. Les horaires et conditions d'épreuve ont été adaptées au pied levé afin de permettre au plus grand nombre de réaliser cet exercice riche d'enseignements.

Le concours blanc a donné lieu à un entretien individuel de restitution des copies, où chaque élève a pu profiter de conseils personnalisés, prodigués par un jury constitué d'un professeur, d'un professionnel et d'un étudiant. Nombreux sont les professeurs de Sciences Po Strasbourg et les anciens élèves à avoir répondu présent à cette occasion.



Raphaël Georges, professeur d'histoire, Céline Armspach, chargée de mission jeunesse à la Région Grand-Est, et Yasmine Bouyagayzen, étudiante en deuxième année, participant à un entretien personnalisé avec Djibril Konieczko-Dicko, élève du lycée Jules Ferry à Saint-Dié des Vosges

1.1.3.4 L'aide à l'orientation

Par ailleurs, nous avons souhaité développer les actions d'orientation. Cet entretien individuel est aussi le moment d'évoquer avec l'élève son orientation – en février, les élèves sont en train de formuler leurs vœux d'orientation sur la plateforme Parcoursup – et de lui prodiguer des conseils en la matière.

Les élèves de terminale ont ainsi bénéficié d'une conférence de présentation des Instituts d'Etudes Politiques (Concours commun, Paris, Bordeaux, Grenoble).

Une réunion d'information organisée avec la coopération de Geneviève Aymard et Sandra Kopff, respectivement assistante sociale et responsable du bureau des bourses du CROUS, a permis enfin d'informer les élèves sur les dispositifs de bourse de l'enseignement supérieur et de logement social, et de les sensibiliser à la préparation financière des études supérieures. Olivier Monier, responsable du service des études de Sciences Po Strasbourg, a ainsi présenté également les dispositifs d'aide disponibles à l'université de Strasbourg et à Sciences Po Strasbourg.

1.1.4 Les actions culturelles

Lors de leur venue à Strasbourg, les lycéens se familiarisent par ailleurs avec leur potentiel futur cadre d'études. Ils découvrent ainsi la ville en participant à un rallye de découverte, ce qui a aussi pour avantage de favoriser la cohésion du groupe. Ils testent également la restauration universitaire au Stift et au restaurant universitaire Paul Appell, ainsi qu'à la cafétéria du Cardo.



Visite du Parlement Européen



Rallye de découverte de Strasbourg

Ils participent traditionnellement à des activités culturelles. Cette année, les élèves ont eu l'opportunité, lors de leurs séjours successifs à Strasbourg, de visiter le parlement européen, le Musée d'Art Moderne et Contemporain de Strasbourg, le Musée Tomi Ungerer, le Musée Alsacien et le musée Vodou.

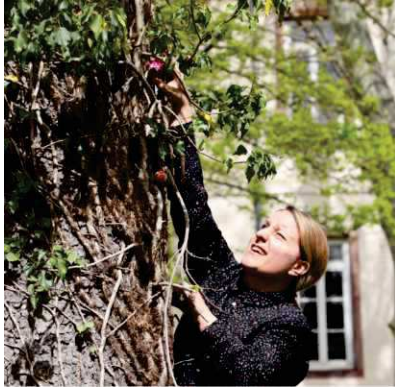
Des activités ludiques ont également été organisées par les étudiants moniteurs du programme PEI. Des soirées thématiques ont ainsi été proposées aux élèves internes. Les élèves ont assisté à une représentation de *Così fan tutte*, l'opéra de Mozart, à l'Opéra du Rhin. Ils ont également participé à une soirée cinéma (le documentaire *We feed the World* d'Erwin Wagenhofer inclus dans la bibliographie du concours a été projeté), une soirée Halloween, une chasse aux œufs, une soirée jeux de société, et enfin une soirée Cluedo. Ils ont en effet pu établir que la directrice du programme avait été assassinée par le volontaire de service civique Robert, avec un tote bag Sciences Po Strasbourg, dans une chambre de l'internat.



Visite du Musée Vodou



Représentation de l'opéra *Così fan tutte* à l'Opéra du Rhin



L'équipe prépare la chasse aux œufs de Pâques



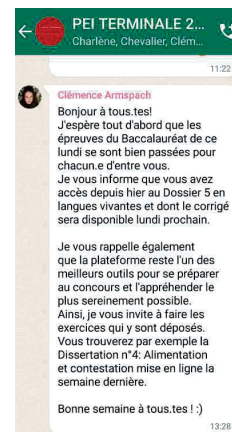
Soirée quizz d'Halloween à l'internat

1.1.5 Le tutorat individualisé

Les élèves de Sciences Po Strasbourg se mobilisent également au bénéfice du programme, et s'investissent aux côtés des lycéens. Chaque lycéen se voit attribuer un parrain, étudiant à Sciences Po Strasbourg, qui est disponible pour lui prodiguer conseils et soutien. Parrain et filleul communiquent régulièrement par mail et sur les réseaux sociaux. Le tutorat est géré par les étudiants moniteurs du programme, qui s'assurent de la bonne cohésion des binômes.



Donia avec sa filleule Charlotte



Extraits de la page WhatsApp du tutorat

Les étudiants mettent également sur pied des rencontres avec les lycéens durant les moments de regroupement (par exemple, un repas est organisé le jour du concours afin de partager un moment de convivialité dans cette journée stressante). La troisième année d'études à Sciences Po Strasbourg se déroulant à l'étranger, les étudiants participant à ce parrainage sont choisis majoritairement en première année : de la sorte, les élèves lauréats du concours peuvent l'année suivante en première année bénéficier de l'aide de leur parrain pour favoriser leur intégration et leur réussite à l'école. A ce titre, les 18 élèves issus du programme PEI qui ont intégré Sciences Po Strasbourg à la rentrée 2022 se sont vu proposer un tutorat individualisé tout au long de l'année.

1.2 Le programme PEI PREMIERE

En première, PEI est un programme d'ouverture, qui propose aux lycéens une immersion dans deux univers professionnels aux métiers très attractifs : la diplomatie et les médias.

Le programme pilote PEI PREMIERE, qui avait été lancé en 2011 avec le lycée Jean-Jacques Henner d'Altkirch, a été étendu depuis à 10 autres établissements. Dans ce dispositif, qui a bénéficié cette année à 49 élèves, les ateliers organisés au sein des établissements secondaires sont complétés par deux projets menés à Sciences Po Strasbourg : le projet « MUN » et le projet « Médias ».

1.2.1 Découverte de la diplomatie : le projet « MUN »

L'association Stras'Diplomacy, animée par des étudiants de Sciences Po Strasbourg, organise au bénéfice des élèves de première un jeu de simulation diplomatique.

Le MUN (Model United Nations) est une simulation de négociations diplomatiques telles qu'elles ont lieu aux Nations Unies. Les étudiants de Sciences Po Strasbourg qui ont participé à ces MUN à Harvard, Londres, Genève, Singapour, Rome, partagent leur savoir-faire en organisant un événement qui les associe aux lycéens de première. L'objectif est d'amener les lycéens à découvrir l'univers diplomatique, à défendre leur position en anglais devant une assemblée et à s'entraîner à la négociation. Le thème retenu cette année est « The stakes and the value of education in times of crisis ».

La familiarisation des élèves avec les règles de négociation s'est faite durant trois séminaires de préparation :

- 12 octobre 2022 : le projet MUN et le thème retenu ont été présentés aux élèves. Les étudiants de Stras'Diplomacy ont partagé une demi-journée de travail avec les élèves du Haut-Rhin au lycée Lambert de Mulhouse, et avec les élèves du Bas-Rhin et de Moselle à Sciences Po Strasbourg.



Séminaire de préparation du MUN (octobre 2022)

- 16 novembre 2022 : à l'occasion de ce deuxième séminaire, parrains étudiants et lycéens ont été appariés et le concept de position paper (document présentant la position que tiendra le pays dans la négociation) a été présenté.
- 7 décembre 2022 : lors de ce troisième séminaire, tous les élèves sont venus à Sciences Po Strasbourg. Des exercices de simulation ont été réalisés pour familiariser les élèves avec les règles complexes de la négociation onusienne. Les « position papers » de chaque délégation ont été finalisés. Une séance d'entraînement à la prise de parole à l'oral a été organisée en collaboration avec l'Ecole des jeunes orateurs, association estudiantine de Sciences Po Strasbourg.
- **27 janvier 2023 : le MUN**

La Région Grand Est, qui nous accueille traditionnellement pour cet événement, a mis à disposition l'hémicycle Adrien Zeller pour la tenue de cet événement. De ce fait, les 27 délégations, composées d'un ou deux lycéens et d'un étudiant parrain de Sciences Po Strasbourg, se sont retrouvées afin de négocier le vote d'une résolution sur la politique d'éducation. Les débats ont été animés par deux Chairmen et suivis avec attention par les professeurs référents présents.

Cet événement a connu un grand succès. Etudiants et lycéens se sont impliqués avec passion dans ce jeu. Les meilleurs délégués se sont vus récompensés par la remise des deux tomes de la bande dessinée *Quai D'Orsay*, dans laquelle Christophe Bain et Abel Lanzac croquent avec talent les aléas de la vie au cabinet du Ministre des Affaires Etrangères. Les quelques photos ci-dessous témoignent de la réussite de cette journée.



Les délégués réunis à la Région Grand-est



Les délégués rassemblés dans l'hémicycle



La délégation du Canada prononce son opening speech



Samira Hannou, tutrice étudiante, Lina Guemmour et Apolline Tannacher composent la délégation de l'Indonésie



L'assemblée vote une résolution



Les élèves récompensés du titre de « Best delegates », entourés de leur tutrice étudiante et des responsables de Stras'Diplomacy

1.2.2 Le projet « Médias »

Un projet autour de la découverte des médias est habituellement proposé aux élèves de première. Les élèves impliqués dans ce projet ont l'opportunité de découvrir l'univers des différents médias, en participant notamment à des conférences avec des journalistes, et en visitant le siège du journal des Dernières Nouvelles d'Alsace ou de la chaîne de télévision ARTE à Strasbourg.

L'annulation de dernière minute de la part des dernières Nouvelles d'Alsace de la visite prévue nous a conduits à proposer en substitution une visite de l'exposition « SurréAlice - Lewis Carroll et les surréalistes » au musée d'Art Moderne et Contemporain de la Ville de Strasbourg.

1.2.3 Les ateliers dans les établissements secondaires

Des ateliers, proposés aux élèves au sein de leurs établissements, permettent aux élèves de mener à bien les recherches nécessaires à la parfaite connaissance de la position de leur pays, et sont le cadre de la rédaction du position paper et de l'opening speech.

Une fois le MUN passé, ils mettent l'accent sur les axes de travail potentiels suivants :

- Méthodologie de la dissertation : mené par les professeurs de français et d'histoire, le travail est axé sur l'analyse du sujet, la problématisation, et l'argumentation.
- Connaissance de l'actualité : par l'intermédiaire de l'élaboration de revues de presse critiques, les élèves sont invités à un suivi de l'actualité dans les principaux quotidiens nationaux et magazines français.
- Méthodes de travail : les élèves sont sensibilisés lors d'ateliers aux méthodes de gestion du temps et du stress.
- Langues : les élèves renforcent leur niveau linguistique et leur connaissance de la civilisation, en travaillant plus particulièrement sur les institutions politiques des pays anglo-saxons.

1.3 Le programme PEI PRO

Nous avons développé cette année une action en direction de nouveaux publics. L'innovation a porté sur la création d'un programme PEI à destination des lycéens scolarisés en lycée professionnel. Ce programme se construit en partenariat avec le lycée hôtelier Alexandre Dumas d'Illkirch-Graffenstaden, spécialisé dans les métiers de bouche, et le club « cuisine » du Bureau des Arts de Sciences Po Strasbourg.

Une convention de partenariat a été signée par Jean-Philippe Heurtin, Directeur de Sciences Po Strasbourg, et Patrice Brand, Proviseur du lycée Alexandre Dumas.



Signature de la convention de partenariat (25 novembre 2023)

Ce nouveau programme repose sur un échange de compétences entre les étudiants de Sciences Po Strasbourg et les élèves de terminale professionnelle « Commercialisation et services en restauration » du lycée hôtelier.

Dans ce cadre, 10 étudiants de Sciences Po Strasbourg se sont rendus dans les cuisines laboratoires du lycée Alexandre Dumas pour y suivre, sous la houlette des lycéens, deux cours de cuisine et pâtisserie. Les cuisiniers et apprentis cuisiniers ont produit d'une part une ballotine de volaille d'Alsace, d'autre part des makis et sushis sucrés en trompe-l'œil. Tuteurs et marmitons néophytes ont bénéficié ensuite d'un moment convivial de dégustation de leur production commune.



Le chef Guillaume explique une technique de cuisine



Le chef Guillaume explique une technique de cuisine



Etudiants et élèves au travail



Un binôme confectionne les makis dans la cuisine laboratoire

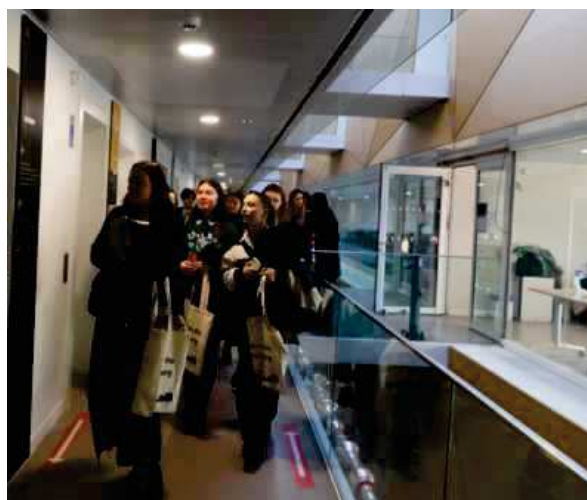


Le résultat est dégusté ensemble au restaurant d'application

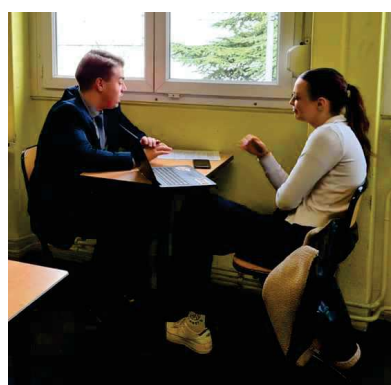


Dans un second temps, les élèves de bac pro spécialité « cuisine » et spécialité « service » sont venus suivre à Sciences Po Strasbourg des ateliers animés par l'École des Jeunes Orateurs, association estudiantine de Sciences Po Strasbourg. L'objectif est pour eux de se former à la prise de parole en public, dans la perspective de l'épreuve orale de présentation du chef d'œuvre de leur baccalauréat.

Les élèves ont suivi un atelier d'éloquence avec l'Ecole des jeunes orateurs, afin d'appréhender les techniques de prise de parole à l'oral. Puis lors d'un second atelier – que nous avons délocalisé au lycée Dumas exceptionnellement, en raison d'un mouvement social de blocage du CARDO -, ils ont bénéficié d'un temps de préparation et d'entraînement personnalisé avec leur binôme étudiant.



Les lycéens de terminale sont accueillis au CARDO



Les ateliers de travail avec l'Ecole des jeunes orateurs

Notre expérience pilote avec le lycée Alexandre Dumas a rencontré un franc succès auprès des élèves et étudiants impliqués, et a donc vocation à se pérenniser en 2023-2024.

1.4 Le programme PEI TROISIEME

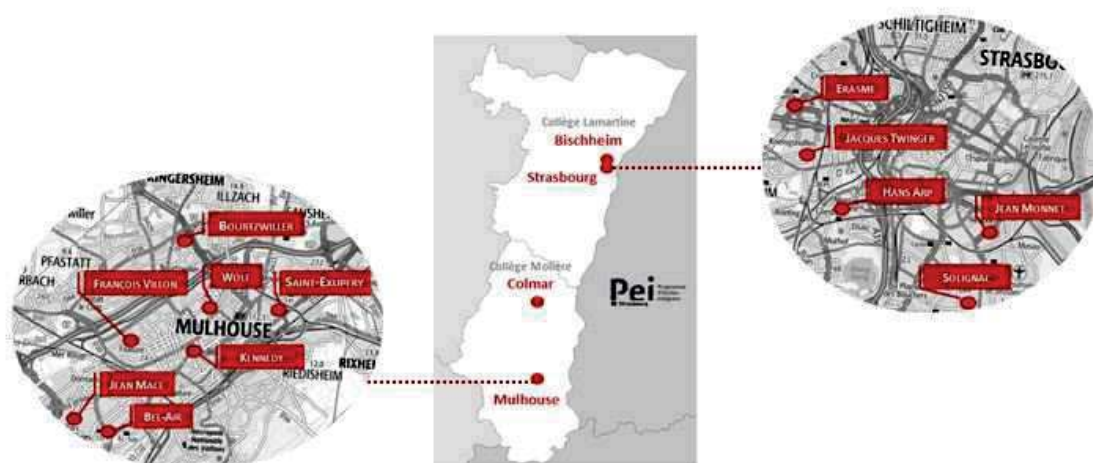
Au dispositif PEI s'ajoute depuis la rentrée 2016 le programme PEI COLLEGE, qui propose aux élèves de troisième un projet d'ouverture centré sur l'Union Européenne.

Lors de sa visite au collège Erasme à Strasbourg le 16 juin 2016, Madame Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Education Nationale, a annoncé la création à la rentrée 2016 du dispositif des « parcours d'excellence », coordonnés à partir de la classe de troisième, afin de favoriser l'ambition et la réussite des élèves issus des établissements relevant de l'éducation prioritaire.

Nous nous inscrivons donc dans la droite ligne de ce dispositif, aujourd'hui fusionné avec celui des cordées de la réussite, en proposant aux établissements REP et REP+ de l'académie de Strasbourg, un projet collectif visant à promouvoir la connaissance de l'Union européenne. Ce thème a été choisi pour plusieurs raisons :

- Il est tout d'abord inscrit au programme étudié par les élèves de troisième dans le cadre de leurs cours d'histoire-géographie, ce qui permettra à ces élèves de bénéficier de synergies pour la préparation de leur brevet
- Les questions européennes constituent l'une des sphères d'excellence de Sciences Po Strasbourg
- L'ancrage de Strasbourg en tant que capitale européenne est également prégnant
- Enfin, à l'heure du Brexit, il paraît primordial que les citoyens européens, et en particulier les plus jeunes d'entre eux, soient informés le plus objectivement possible des enjeux et problématiques de l'Union Européenne.

13 collèges de l'académie de Strasbourg étaient à la rentrée 2022 parties prenantes de ce programme. Plusieurs temps forts rythment l'année scolaire : la journée de lancement, les ateliers organisés au sein de l'établissement, et la journée de soutenance des travaux réalisés.



Les établissements partenaires du programme PEI COLLEGE

1.3.1 La cérémonie de lancement

Les élèves ont été réunis à Sciences Po Strasbourg le 30 septembre 2022. Chaque collège a pu se présenter brièvement à l'assemblée réunie, et s'est vu attribuer un sujet de travail pour l'année. Tuteurs étudiants et élèves ont noué un premier contact à cette occasion.



Cérémonie d'accueil des élèves en présence de Xavier Faessel, Président du Tribunal administratif de Strasbourg, Pierre Pauma, caricaturiste, et Anne-Charlotte Waryn, journaliste à ARTE



Remise du sujet de travail à l'équipe du collège Jean Macé



Les élèves du collège Jacques Twinger présentent leur établissement



Les élèves de PEI TROISIEME réunis lors de la journée de lancement

1.3.2 Les travaux réalisés

Dans chaque établissement, un groupe de 10 élèves a travaillé sous la houlette d'un professeur référent, de l'équipe pédagogique du collège et d'un étudiant tuteur, afin de produire sur un sujet en lien avec l'Union Européenne, un mémoire écrit d'une trentaine de pages.

Deux tuteurs étudiants se sont rendus au collège plusieurs fois dans l'année, pour participer à l'atelier organisé par le professeur référent, et accompagner les élèves dans leur préparation.



Les élèves du collège Erasme et leur professeure, Céline Seyfritz, lors de l'atelier

1.3.3 La semaine européenne

Les collèges volontaires ont été invités à passer une journée avec nos étudiants de deuxième année lors de la semaine européenne qui a été organisée en février 2023 pour les étudiants de Sciences Po, au parlement européen. Cela a été l'occasion pour les élèves de ces cinq collèges partenaires de réaliser une visite du parlement et d'assister à des conférences, en compagnie de leurs tuteurs étudiants.



Les élèves du collège Solignac et leur professeure au Parlement européen

1.3.3 La nuit de l'Europe

Le samedi 13 mai 2023, a eu lieu la seconde édition de la « nuit de l'Europe », un événement organisé par Sciences Po Strasbourg en partenariat avec Le Monde, pour penser l'Europe dans toutes ses facettes.

Cette manifestation a permis de proposer des projections de films, des débats liés aux grands enjeux politiques, socio-économiques, culturels et géopolitiques de l'Europe. Dans ce cadre, un atelier dédié à la thématique « Les jeunes et l'Europe » a permis d'associer les élèves du collège Jacques Twinger à cet événement. Les élèves ont présenté, avec leur tuteur étudiant et leurs professeurs, leur travail réalisé dans le cadre de PEI TROISIEME et ont pu partager leur vision de l'Europe.

Le dessinateur PIET présent dans la salle a illustré tout au long de la conférence les propos des élèves.



Les élèves du collège Twinger et leur professeurs Simon Hector, Sonia Menchaoui, Dhalal Khemais, animent la table ronde « les jeunes et l'Europe » à la nuit de l'Europe

1.3.3 La journée de soutenance

La journée de soutenance du programme PEI TROISIEME s'est déroulée le 24 mai 2023, au siège colmarien de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Nous devons saluer le travail réalisé par les élèves de troisième et les équipes pédagogiques qui les ont accompagnés. 8 collèges sont parvenus à finaliser leur travail et à produire un mémoire écrit, dont le jury a reconnu la grande qualité.

Le jury était constitué de Théophile Leroy, ATER en histoire contemporaine, Margaux Lucas-Nowacki, doctorante missionnée d'enseignement en sociologie (tous deux en poste à Sciences Po Strasbourg), et Florence Roesch, cheffe de projet jeunesse à la Collectivité européenne d'Alsace. La soutenance orale des mémoires produits par les élèves a permis à ce jury d'évaluer l'ensemble des travaux et de récompenser les meilleurs groupes.

Les élèves ont par ailleurs profité de cette journée passée à Colmar pour participer à un rallye de découverte de la ville, organisé par les étudiants tuteurs du programme PEI. Les quelques photos présentées ici témoignent de la réussite de cette journée.



Le jury



Les élèves du collège Kennedy à la découverte de Colmar



Les élèves du collège Kennedy répondent aux questions du jury



Les décors sont de Roger Harth et les costumes de Donald Cardwell



Les élèves du collège Bourtzwiller pendant leur prestation orale



Le groupe gagnant du collège Twinger, entouré des membres du jury et de Jean-Philippe Heurtin, Directeur de Sciences Po Strasbourg



Les élèves réunis au siège colmarien de la Collectivité Européenne d'Alsace

L'ensemble des élèves participants est reparti avec des cadeaux estampillés Sciences Po Strasbourg. Le collège Bourtzwiller de Mulhouse a obtenu le prix du meilleur travail écrit, tandis que les collèges Jean Monnet de Strasbourg et Kennedy de Mulhouse ont reçu les prix des meilleures soutenances orales, décernés par les collégiens eux-mêmes. Les élèves des trois groupes ont été récompensés par des chèques cadeaux et des bandes dessinées. Le grand prix du jury est allé au collège Twinger de Strasbourg, pour son travail sur le thème de « L'Europe et la Chine ». Les collégiens et leurs professeurs et tuteurs se sont vus offrir une journée à Paris.

Le jeudi 15 juin dernier, les collégiens ont été reçus par la Sénatrice du Bas-Rhin Elsa Schalck et son assistante parlementaire pour une visite du Sénat qui fût l'occasion pour eux de comprendre l'histoire de cette institution de la Ve République et d'en observer concrètement, depuis la tribune de l'hémicycle, le fonctionnement, qu'ils avaient déjà abordé en classe avec leurs professeurs. L'après-midi, une promenade en bateau mouche et un quartier libre de quelques heures leur ont permis de découvrir les principaux monuments du bord de Seine à Paris avant de reprendre le train en direction de Strasbourg.



Les élèves du collège Twinger et leurs accompagnants à Paris

1.5 Le programme PEI QUATRIEME

2022 a été l'année du lancement d'un programme PEI sur le niveau de quatrième.

Ce programme PEI QUATRIEME cible les élèves qui sont scolarisés dans des établissements situés dans des territoires ruraux isolés, tels que définis par l'académie.

En 2022, nous avons lancé une expérience pilote avec le collège des Deux-rives à Rhinau. Nous avons proposé aux 14 élèves bénéficiaires une journée d'immersion à Strasbourg. Celle-ci a démarré avec la découverte de Sciences Po Strasbourg, et un temps de rencontre avec ses étudiants.

Puis un atelier a permis aux élèves de travailler sur le thème « Les inégalités Hommes/Femmes: de l'école au monde du travail », sous la houlette d'étudiants tuteurs de quatrième année de la filière ERIG et de Benjamin Chevalier, responsable du programme PEI COLLEGE.

Les élèves ont pu ensuite participer l'après-midi à une visite du Parlement européen, avant de profiter d'un goûter bien mérité.

Malheureusement, le collège que nous avons sollicité cette année pour intégrer ce programme n'a pas donné suite à notre proposition. Nous avons donc vocation en 2024 à nous tourner vers d'autres établissements partenaires pour assurer la continuité de ce programme.

1.4 Les moyens

Le fonctionnement et le développement d'un programme tel que le Programme d'Etudes Intégrées implique de mobiliser des moyens humains et financiers.

1.4.1 Les moyens humains



L'équipe PEI lors du séminaire de team building (septembre 2022)

L'équipe mobilisée autour du programme PEI comprend :

- Deux responsables pédagogiques
- Un responsable administratif
- Le dispositif d'accueil des élèves s'étant considérablement sophistiqué avec l'extension territoriale, il faut désormais organiser non seulement l'hébergement, mais également le déplacement, la surveillance, la restauration et le divertissement des élèves ainsi que le nettoyage des bâtiments occupés. Pour faire face à la montée en puissance du dispositif, l'équipe PEI a été renforcée à la rentrée 2018, grâce à l'arrivée d'un agent administratif qui apporte son concours à la gestion logistique du programme.
- Une équipe pédagogique : cette année, quatorze enseignants de Sciences Po Strasbourg se sont impliqués dans le programme et en ont assuré les enseignements et les corrections de copies.
- Quinze professeurs de Sciences Po Strasbourg, vingt étudiants et quatorze personnalités extérieures (partenaires financiers du programme PEI, membres du conseil d'administration de Sciences Po Strasbourg, anciens élèves) ont par ailleurs participé aux jurys de rendu de copies du concours blanc.
- Dans les établissements partenaires, 55 professeurs référents animent une équipe de 213 professeurs impliqués dans les ateliers du dispositif.
- Quatre étudiants moniteurs (inscrits en première, deuxième, quatrième année du diplôme) et trois volontaires de service civique ont été recrutés pour encadrer le tutorat des 246 parrains étudiants et apporter leur concours au bon déroulement du programme. Un maître d'internat intervient plus spécifiquement dans le cadre des stages de regroupement de terminale.

Un point de vigilance à cette rentrée 2023 réside dans la réduction du nombre de missions de service civique de 3 à 1. Alors même que le recours à cette ressource est encouragé dans l'appel à projets diffusé par les cordées de la réussite, l'Agence du Service Civique voit son budget diminuer et décide de réorienter les priorités vers les collectivités territoriales et les Jeux Olympiques de Paris en 2024. Cette décision a minima renchérit considérablement les charges de personnel que nécessite le fonctionnement du programme, voire compromet, si elle devait devenir pérenne, son équilibre financier à moyen terme et donc sa survie.

1.4.2 Les moyens financiers

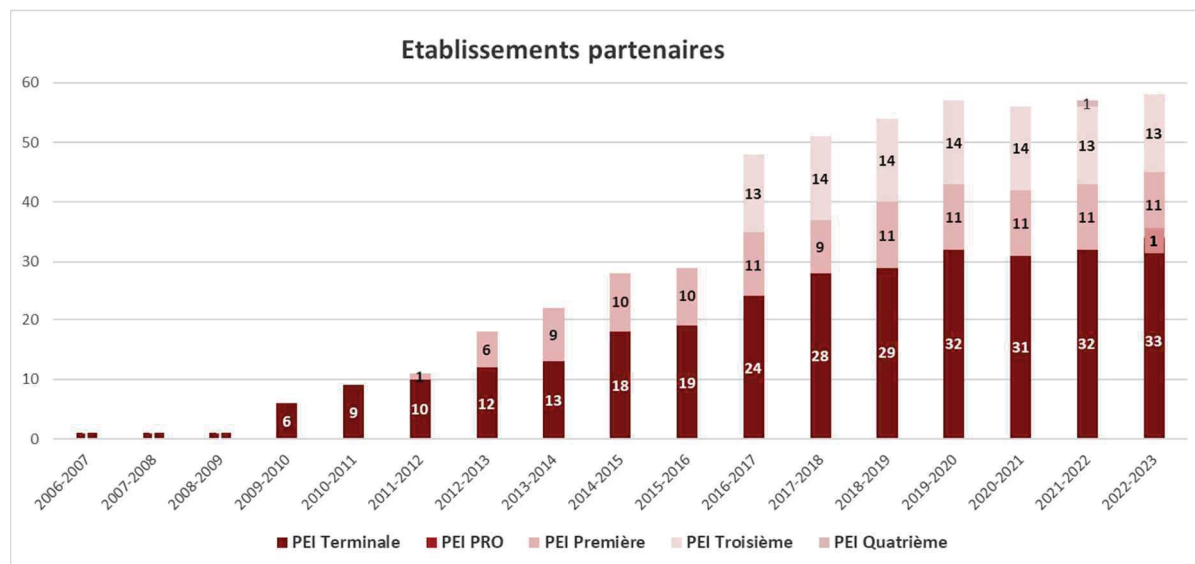
Du fait des spécificités du public visé, la participation au programme proposé aux élèves se veut entièrement gratuite : les frais pédagogiques, de transport, d'hébergement et de restauration sont pris en charge. Le programme PEI a mobilisé en 2022-2023 un budget d'environ 165 000 euros, auquel s'ajoutent les contributions des lycées partenaires qui financent à hauteur de 50 000 euros les ateliers réalisés par les professeurs au sein de ces établissements. Ce budget est financé par Sciences Po Strasbourg, ainsi que par les subventions accordées par :

- La Région Grand-Est
- Le Ministère de l'Education Nationale et de la jeunesse
- Le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
- L'Agence nationale de la cohésion des territoires
- Le rectorat de l'Académie de Nancy-Metz
- Le rectorat de l'Académie de Strasbourg
- La Collectivité Européenne d'Alsace
- L'agglomération de Chaumont

Nous remercions chaleureusement l'ensemble de nos partenaires de nous accompagner dans ce projet passionnant et de nous renouveler leur soutien année après année.

1.5 Les publics bénéficiaires

1.5.1 Les établissements partenaires

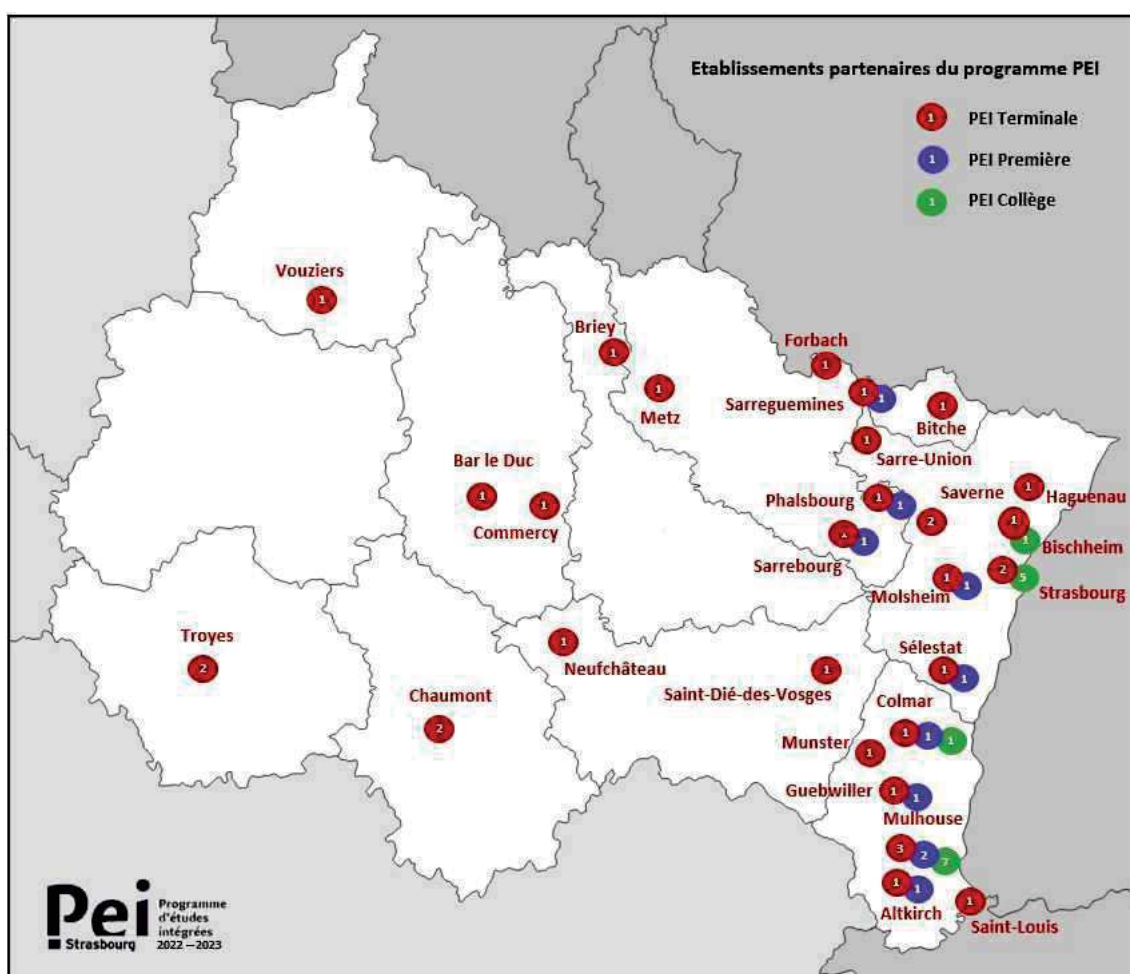


Deux nouveaux établissements ont intégré le programme PEI à la rentrée 2022 : le lycée Michel de Montaigne de Mulhouse (Haut-Rhin) et le lycée professionnel Alexandre Dumas à Illkirch-Graffenstaden (Bas-Rhin), ce qui porte à 34 lycées et 13 collèges le nombre d'établissements partenaires de notre programme durant l'année 2022-2023 :

- Lycée Jean-Jacques Henner d'Altkirch
- Lycée Raymond Poincaré de Bar le Duc
- Lycée Marc Bloch de Bischheim
- Lycée Casimir Teyssier de Bitche
- Lycée Louis Bertrand de Briey
- Lycée Charles de Gaulle de Chaumont
- Lycée Edmé Bouchardon de Chaumont
- Lycée Camille Sée de Colmar
- Lycée Henri Vogt de Commercy
- Lycée Jean Moulin de Forbach
- Lycée Alfred Kastler de Guebwiller
- Lycée Robert Schuman de Haguenau
- Lycée Robert Schuman de Metz
- Lycée Henri Meck de Molsheim
- Lycée Louis Armand de Mulhouse
- Lycée Jean-Henri Lambert de Mulhouse
- Lycée Michel de Montaigne de Mulhouse
- Lycée Frédéric Kirschleger de Munster
- Lycée Pierre & Marie Curie de Neufchâteau
- Lycée Erckmann-Chatrion de Phalsbourg
- Lycée Jules Ferry de Saint-Dié des Vosges
- Lycée Jean Mermoz de Saint-Louis
- Lycée Mangin de Sarrebourg
- Lycée Jean de Pange de Sarreguemines
- Lycée Georges Imbert de Sarre-Union
- Lycée du Haut-Barr de Saverne
- Lycée Leclerc de Saverne
- Lycée Koeberlé de Sélestat
- Lycée Jean Monnet de Strasbourg
- Lycée Marcel Rudloff de Strasbourg
- Lycée Camille Claudel de Troyes
- Lycée Chrétien de Troyes de Troyes
- Lycée Thomas Masaryk de Vouziers

- Collège Erasme de Strasbourg
- Collège Hans Arp de Strasbourg
- Collège Twinger de Strasbourg
- Collège Jean Monnet de Strasbourg
- Collège Solignac de Strasbourg
- Collège Lamartine de Bischheim
- Collège Saint-Exupéry de Mulhouse
- Collège Kennedy de Mulhouse
- Collège Bel-Air de Mulhouse
- Collège Wolf de Mulhouse
- Collège Villon de Mulhouse
- Collège Bourtzwiller de Mulhouse
- Collège Jean Macé de Mulhouse

Ces établissements sont situés dans neuf des dix départements de la région Grand Est.

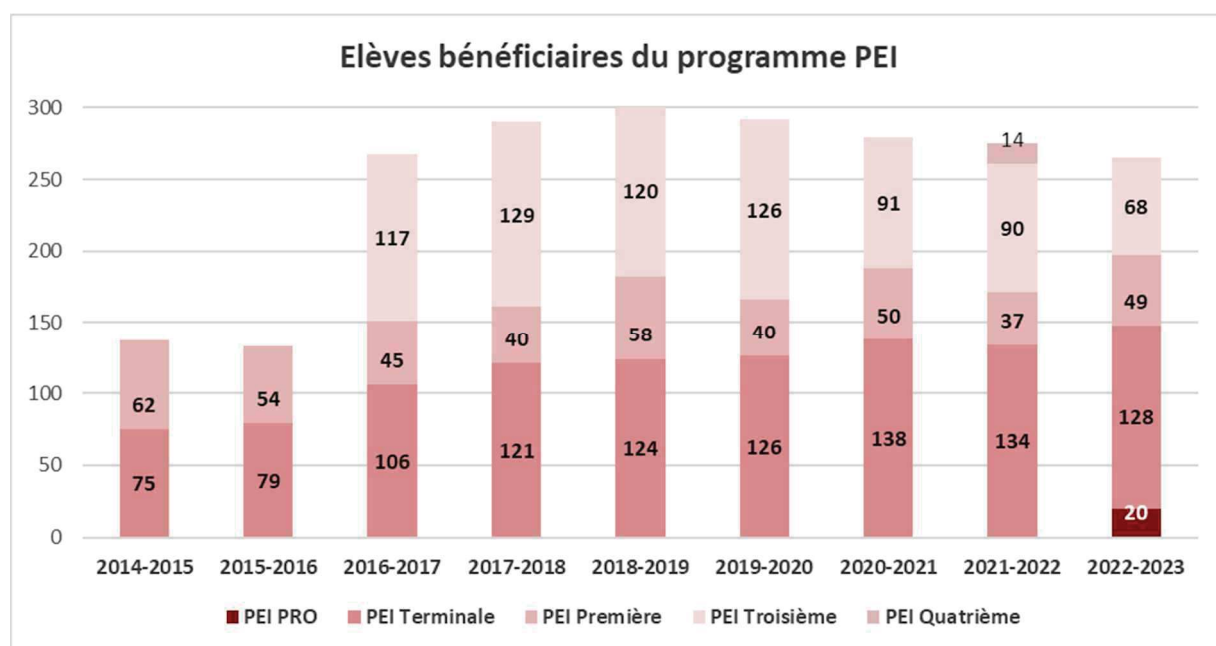


Les établissements partenaires du programme PEI en 2022 - 2023

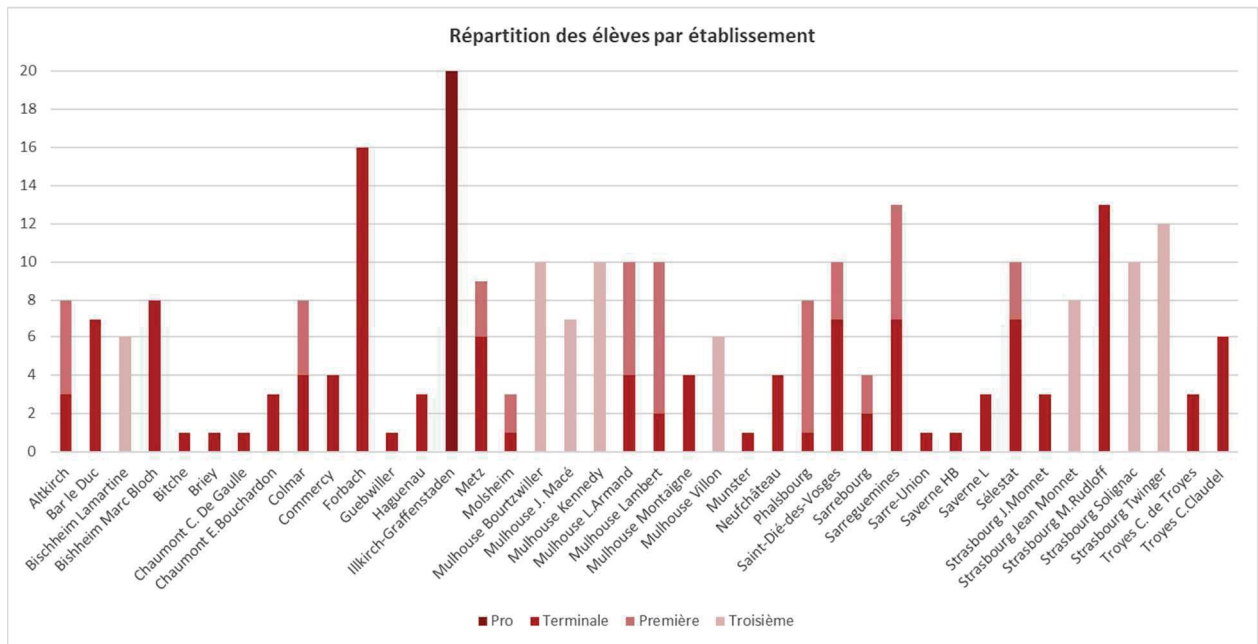
1.5.2 Les élèves bénéficiaires

Le public-cible est constitué des élèves, qui de par leur éloignement social ou territorial, n'envisagent pas a priori de s'engager dans des études supérieures longues, voire de s'inscrire dans un parcours d'excellence. Ces élèves sont sélectionnés par Sciences Po, en collaboration avec les équipes pédagogiques des établissements partenaires, sur la base de critères sociaux (revenu du foyer, profession des parents, taille de la fratrie, existence de difficultés familiales ou de handicap) et académiques (moyennes et appréciations des bulletins de l'année précédente, avis des professeurs référents, qualité de la lettre de motivation).

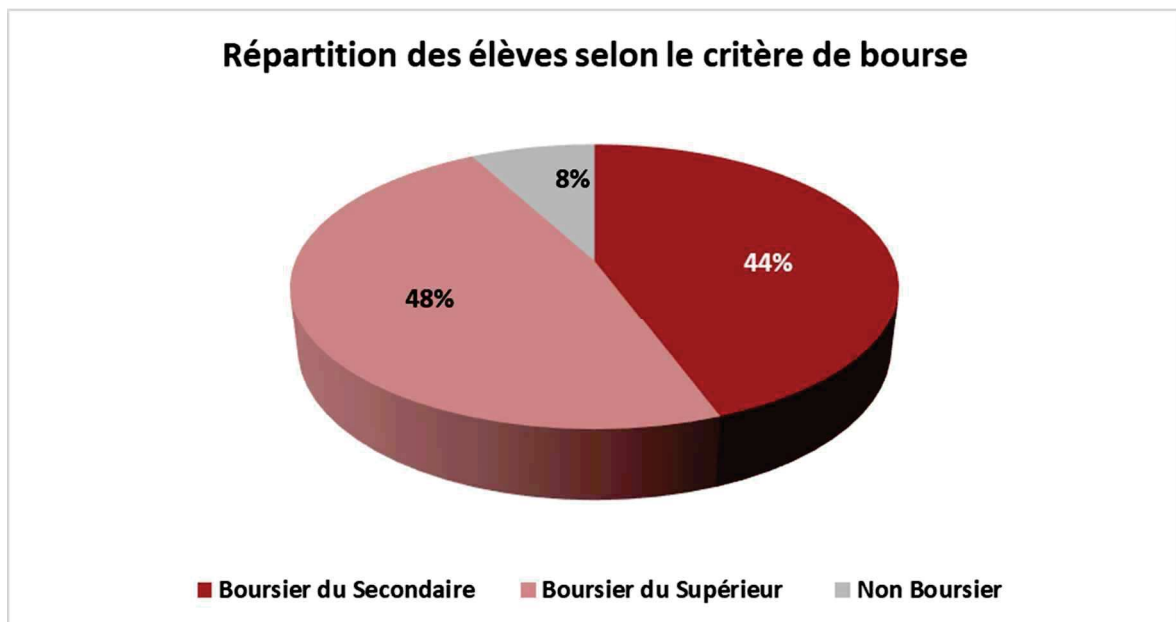
Durant l'année scolaire 2022-2023, 128 élèves de terminale ont bénéficié du programme PEI. Nous avons également accueilli 49 élèves de première, issus des 11 établissements qui se sont engagés dans le programme PEI PREMIERE à nos côtés. 69 élèves de troisième ont participé au programme PEI TROISIEME, chaque collège ayant constitué un groupe de travail formé de 5 à 10 élèves. Enfin, 20 élèves de terminale professionnelle ont formé la première promotion de cette déclinaison du programme.



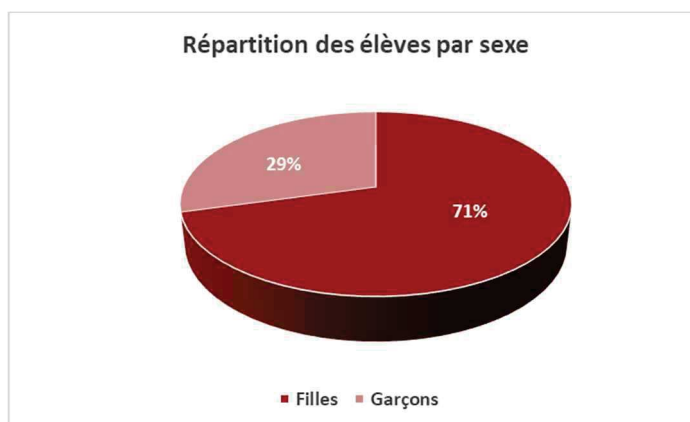
La répartition des élèves par lycée est représentée sur le graphique ci-dessous. Nous accueillons ainsi entre 1 et 20 élèves par établissement partenaire.



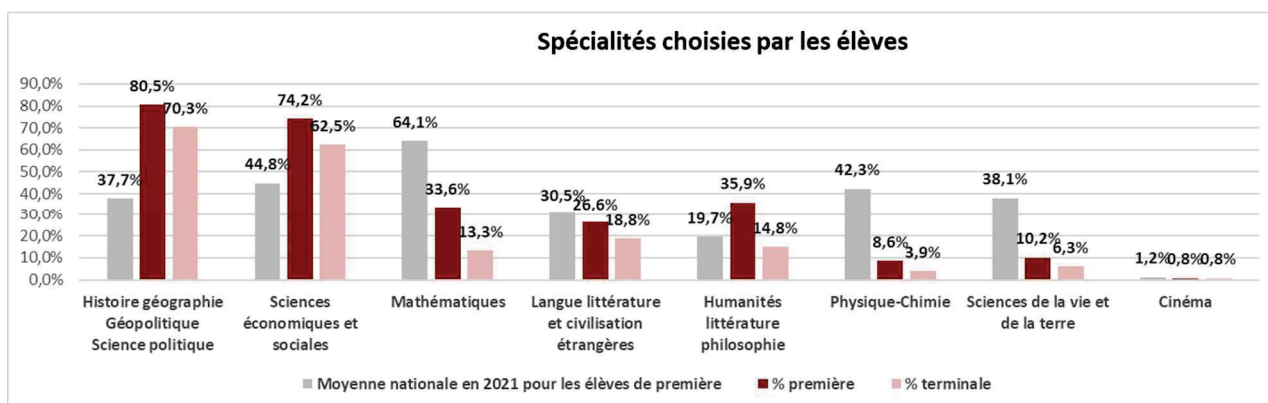
92 % des élèves sélectionnés dans le programme d'études intégrées sont éligibles à la bourse de l'enseignement supérieur. Parmi eux, 44 % des élèves sont actuellement boursiers de l'enseignement secondaire.



Les élèves impliqués dans le programme PEI sont en majorité des filles : ces dernières représentent en effet 71 % de l'ensemble des élèves.



Du fait de la réforme du baccalauréat, les séries n'existent plus. Les spécialités choisies par les élèves de première et conservées par les élèves de terminale montrent une belle diversité : les élèves se répartissent sur l'ensemble des spécialités proposées. Pour autant, en comparaison à la moyenne nationale, les élèves bénéficiaires du programme ont un profil moins scientifique. Si nombre d'entre eux ont sélectionné une spécialité mathématiques, sciences physiques, sciences et vie de la terre en première, ils sont plus nombreux à l'abandonner en terminale et à se tourner vers l'étude de matières étudiées à Sciences Po.





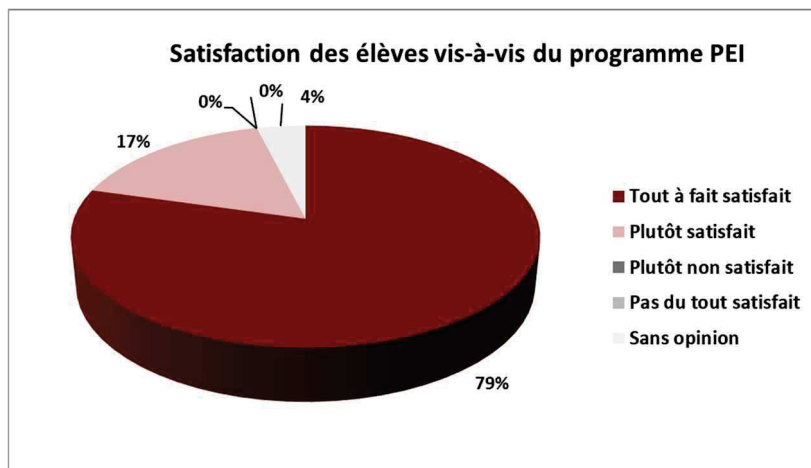
RÉSULTATS

Parce qu'il apparaît comme primordial d'évaluer nos actions au regard des objectifs que nous nous sommes fixés, nous réalisons chaque année plusieurs enquêtes quantitatives et qualitatives :

- Suivi des cohortes
 - Assiduité au programme des élèves initialement sélectionnés : participation aux actions proposées des élèves bénéficiaires
 - Progression dans le diplôme de Sciences Po des élèves PEI lauréats du concours
- Enquête de satisfaction
 - Auprès des élèves bénéficiaires
 - Auprès des tuteurs étudiants
 - Auprès des professeurs référents
- Enquêtes de réussite
 - Résultats du baccalauréat pour les élèves de terminale
 - Résultats aux concours d'entrée des IEP
 - Résultats au Diplôme National du Brevet pour les élèves de troisième
- Enquêtes d'orientation
 - A l'issue de la troisième (continuité du parcours pour les élèves bénéficiaires de PEI TROISIEME inscrits dans les lycées partenaires)
 - A l'issue de la terminale, au travers du parcours de poursuite d'études sélectionné par les bacheliers

2.1 Satisfaction des élèves vis-à-vis du programme

Nous avons effectué une enquête de satisfaction à l'issue de l'année, auprès des élèves de terminale, première et troisième présents lors du dernier événement organisé (204 répondants à l'enquête au total). La quasi-totalité d'entre eux se déclarent plutôt satisfaits (17 %), voire très satisfaits (79 %) de leur participation au programme.



Voici dans l'encadré suivant quelques commentaires relevés dans les enquêtes de satisfaction de terminale, réalisés en ligne à l'issue de l'année.

Cette expérience était tout juste incroyable et peut apporter énormément en savoir et en culture générale.

J'ai apprécié énormément de choses. Tout d'abord l'accueil ainsi que le personnel nous encadrant, toujours à l'écoute et souriant. Puis les camarades, on s'attache vite, très bonne entente et bonne cohésion du groupe. J'ai bien aimé les cours également, ils sont intéressants et permettent de peaufiner et de prendre de l'avance sur notre terminale. C'est un programme très enrichissant, et même si la réussite n'est pas présente au concours, ce programme nous apportera une solide réflexion pour notre avenir. Bravo pour cela ! Vous pouvez être contents, c'est une réussite selon moi ! merci !

J'ai beaucoup apprécié le fait que l'on puisse assister à des cours au sein de l'établissement, car on a pu profiter d'un aperçu de la vie étudiante. J'ai également apprécié les sorties culturelles et les films que l'on a pu voir.

Ce programme m'a permis de développer ou d'améliorer de nombreuses qualités et capacités comme un esprit critique ou sortir de sa zone de confort en relevant des défis qui semblait irréalisables au départ. J'ai également apprécié l'accompagnement de toute l'équipe PEI ainsi que la bonne humeur qui régnait pendant les semaines de stage.

J'ai beaucoup aimé les sorties culturelles proposées, notamment l'opéra qui a été une très bonne découverte pour moi. J'ai aussi apprécié les formidables rencontres que j'ai pu faire au cours de ce programme PEI. De plus, j'ai aimé suivre les différents cours que j'ai trouvé passionnants. En résumé j'ai énormément apprécié l'ambiance générale du programme PEI.

J'ai bien aimé le fait d'être dans la peau d'un étudiant et aussi le fait de pouvoir parler avec les encadrants du programme qui sont à l'écoute et donnant des conseils en tout genre.

J'ai énormément aimé les stages. J'ai appréhendé le premier stage, mais tout s'est bien passé. On apprend à être autonome et à appréhender notre future vie d'étudiant. J'ai énormément appris. L'équipe Pei, formidable, bienveillante, toujours présente. De même pour les profs qui nous poussent à chaque fois à donner le meilleur de nous-mêmes et ne jamais rien lâcher. En ce qui concerne l'ambiance, j'étais interne et tout c'est super bien passé, on a énormément ri. C'est vraiment une expérience riche à vivre. Si c'était à refaire, je le referais sans hésiter. J'ai fait des rencontres que je n'oublierai pas et je vous remercie pour tout. Je vous souhaite bon courage pour la suite et continuez ce programme qui est juste incroyable et inoubliable ! Et si je peux un jour m'incruster, appelez-moi !

Je tiens à remercier personnellement toute l'équipe. Votre chaleur et votre professionnalisme m'ont permis de mieux m'intégrer dans ces stages. Vous êtes très rassurants, et cela fait beaucoup de bien. Après maintes réflexions, je suis certain que sciences po est maintenant, en ce qui me concerne, la meilleure école ; et ce grâce à vous, et à vos conseils si précieux. Ne changez rien, continuez à faire de sciences po une école qui puisse être accessible à tous, qu'importe nos spécificités personnelles. permettez-moi de vous remercier une nouvelle fois, ces moments vécus resteront longtemps gravés dans ma mémoire.

Je voudrais remercier toute l'équipe, professeurs, étudiants, gestionnaires, pour s'impliquer avec une telle motivation dans ce programme. Ce que vous faites n'est pas utile, c'est salutaire. Sans le PEI, je ne serais pas là où j'en suis aujourd'hui ! Je suis très bien préparée pour le concours, j'ai découvert l'enseignement supérieur, j'ai acquis des connaissances et une meilleure méthodologie, j'ai vécu les moments formidables que sont les stages, j'ai pu échanger avec des étudiantes pour m'aider dans mon parcours... Tout votre travail nous aide énormément. Donc, mille fois MERCI. Je n'oublierai jamais le PEI.

J'ai aimé la diversité des cours, les méthodes qui m'ont permis de mieux organiser mes idées, les conseils qui m'aident au quotidien (dans les cours ET dans la vie quotidienne). J'ai appris à persévérer, ne pas abandonner facilement et à ne pas se rabaisser.

Le fait que le programme est une expérience intellectuelle comme une expérience humaine. Le programme a été l'occasion d'échanges enrichissants sur l'orientation et la vie étudiante par exemple. De plus, le fait de découvrir Strasbourg au préalable m'a permis d'envisager plus sereinement mes études supérieures.

Participer au programme PEI est une des meilleures décisions que j'ai pu prendre !

Les cours géniaux et les profs passionnants (je n'exagère pas je sortais réellement des cours avec le sourire et l'impression d'avoir appris pleins de choses, d'avoir l'esprit plus ouvert, et ce n'est pas si commun au lycée, même quand on est curieuse). Les sorties culturelles étaient aussi super, je ne pense pas que je serais allée à l'opéra de moi-même, et j'adore les musées donc vraiment c'était de très bonnes occasions de voir et d'apprendre des choses.

Ça m'a permis dans un premier temps de réellement me projeter dans la vie d'une étudiante. Le programme PEI m'a permis d'apprendre énormément de nouvelles choses et m'aide aussi pour la préparation du baccalauréat. C'est une expérience très enrichissante pour moi, j'en garde que des très bons souvenirs de cette expérience unique. Personnellement je fais partie du programme PEI depuis la classe de troisième et c'est cela qui m'a permis de trouver ma voie !

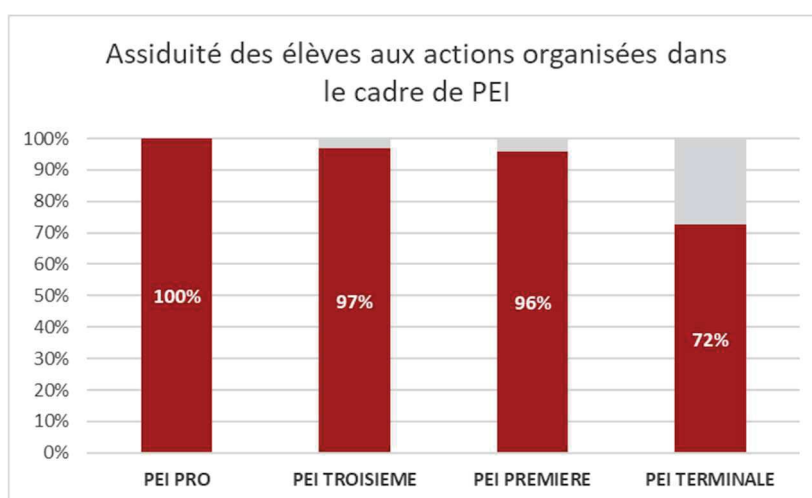
J'ai aussi réalisé qu'on n'était pas seulement défavorisé en terme de revenus mais aussi en terme d'ambition. Avant ce programme et mon année de terminale, je n'avais pas vraiment nourri l'envie de faire des grandes études, là où c'était naturel pour d'autres alors qu'on a à peu près les mêmes résultats.

C'était utile et au-delà de ça, nourrissant aussi humainement. En expérience, on a pu voir le principe des cours en amphithéâtre. La sélection parcoursup à cela de cruel qu'on ressent bien n'être que des numéros de dossier, avec le programme, j'ai senti du soutien. C'est précieux je crois : sentir que des experts croient en vous et veulent que vous réussissiez. Merci pour ça. Pour ce que vous nous avez donné : du temps, de l'expertise et de la confiance. "Cœur avec les doigts"

Je vous remercie pour ces deux années passées avec les programmes PEI, aussi bien en première avec le MUN, une expérience inoubliable qui m'a déjà inspiré pour des potentielles études dans les relations internationales, qu'en terminale avec cette préparation, un subtil mélange de cours passionnants, de conseils clés, de soutien précieux et d'ambiance de travail saine et positive, qui a été déterminant dans ma réussite. Au plaisir de vous retrouver à Sciences Po Strasbourg l'année prochaine !

2.2 Suivi du programme PEI

Nous avons tout d'abord contrôlé tout au long de l'année l'assiduité des élèves engagés dans le programme. 86 % d'entre eux ont fait preuve d'une assiduité totale et ont participé à l'ensemble des rassemblements organisés à Sciences Po Strasbourg, avec une disparité entre niveaux. Si 100 %, 97 % et 96 % des élèves de terminale professionnelle, troisième et première ont fait preuve d'assiduité tout au long des actions proposées dans le cadre du programme, il en va de même pour 72% des élèves de terminale. Parmi les 128 élèves de terminale engagés au mois d'avril 2022 dans le programme, 100 élèves ont participé activement à tous les stages de regroupement du programme, et 88 élèves se sont présentés aux concours d'entrée des Sciences Po au printemps 2023.



2.3 Réussite aux concours d'entrée des IEP

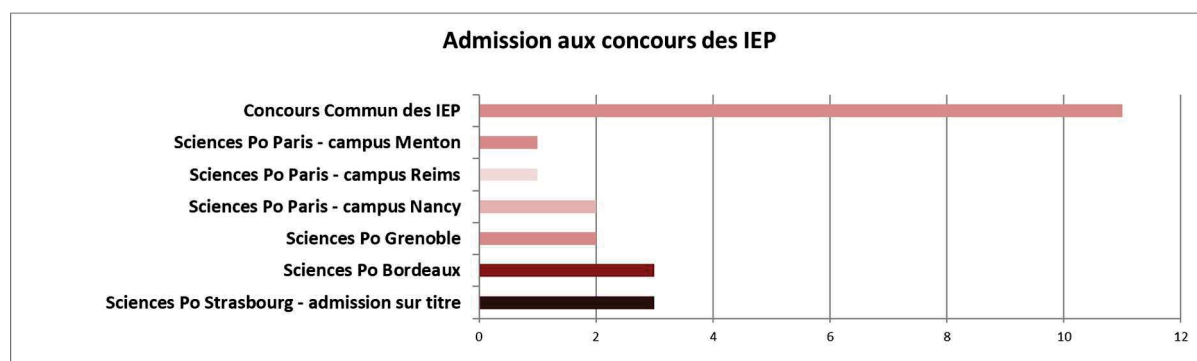
Parmi les objectifs du programme PEI figure en premier lieu la levée des autocensures et l'encouragement à s'inscrire dans des trajectoires d'excellence. Nous observons ainsi que, malgré leur handicap de départ, nombre d'élèves participant au programme passent le concours commun d'entrée dans les IEP, et avec un succès bien supérieur au groupe témoin de l'ensemble des candidats au concours.

88 élèves de la promotion 2022-2023 de PEI Terminale ont donc candidaté aux concours d'entrée des IEP au printemps 2023. Par ailleurs, à cette cohorte s'ajoutent 15 élèves de la promotion 2021-2022, qui après un premier échec en terminale ont souhaité présenter le concours une seconde fois et ont pu

bénéficier de l'accompagnement du programme durant l'année, dans ce que nous nommons le programme PEI².

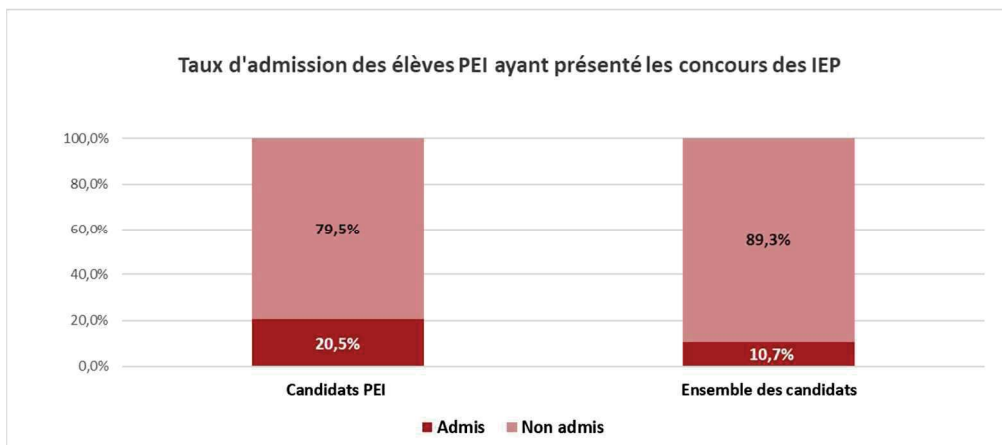
Parmi les 88 élèves de terminale candidats aux concours des IEP, 18 élèves au total, issus de 14 des 33 lycées partenaires, ont été admis dans un IEP. Le graphique ci-dessous recense l'ensemble des succès enregistrés (certains élèves ayant été pluri-admis) :

- 11 élèves ont été admis au concours commun du réseau ScPO ;
- 4 élèves ont été admis au concours de Sciences Po Paris : deux sur le campus franco-allemand de Nancy, une sur le campus Amérique du Nord de Reims, une sur le campus Moyen-Orient et Méditerranée de Menton ;
- 3 élèves ont été admis au concours de Sciences Po Bordeaux.
- 2 élèves ont été admis au concours de Sciences Po Grenoble.
- 3 élèves ont été admis sur titre à Sciences Po Strasbourg ;



Au total, 20 % des élèves du programme PEI souhaitant intégrer un IEP y parviennent cette année : ce taux de réussite est à comparer avec le taux de réussite moyen du concours qui est de 10,7 % pour Sciences Po Strasbourg (et sans doute inférieur pour les seuls candidats bacheliers 2023, le taux de réussite des Bac+1 étant notoirement meilleur). Ce résultat nous paraît particulièrement encourageant, dans la mesure où le public des élèves ayant bénéficié de la préparation PEI est moins favorisé que la moyenne des candidats du concours d'entrée (pour mémoire, 94 % des élèves de PEI Terminale sont boursiers).

² Pour mémoire, le concours est ouvert aux bacheliers de l'année et de l'année précédente (communément appelés Bac et Bac+1). Les élèves bénéficiaires de PEI en terminale, candidats malheureux au concours commun, peuvent lors de leur première année d'enseignement supérieur bénéficier d'un accès à la plateforme PEI, et à la correction des copies d'entraînement et du concours blanc.



Par ailleurs, deux élèves issus de la promotion 2021-2022 de PEI ont par ailleurs réussi le concours d'entrée et intègrent Sciences Po Strasbourg.

Au total, ce sont douze élèves issus de PEI TERMINALE et PEI² qui seront sur les bancs de Sciences Po Strasbourg.

Nous accueillons également quatre élèves issus des programmes PEI des IEP du Réseau ScPO : PEI Tahiti, PEI Guadeloupe et PEI Saint-Germain en Laye.



La rentrée des lauréats du concours (4 septembre 2023)

Ces étudiants bénéficieront tous du suivi du programme, sous la forme d'un tutorat individualisé de la part de l'équipe pédagogique et des étudiants moniteurs PEI impliqués dans le programme. Nous proposons notamment un stammtisch réunissant les élèves PEI de première année et leurs aînés pour renforcer ce parrainage de façon conviviale.

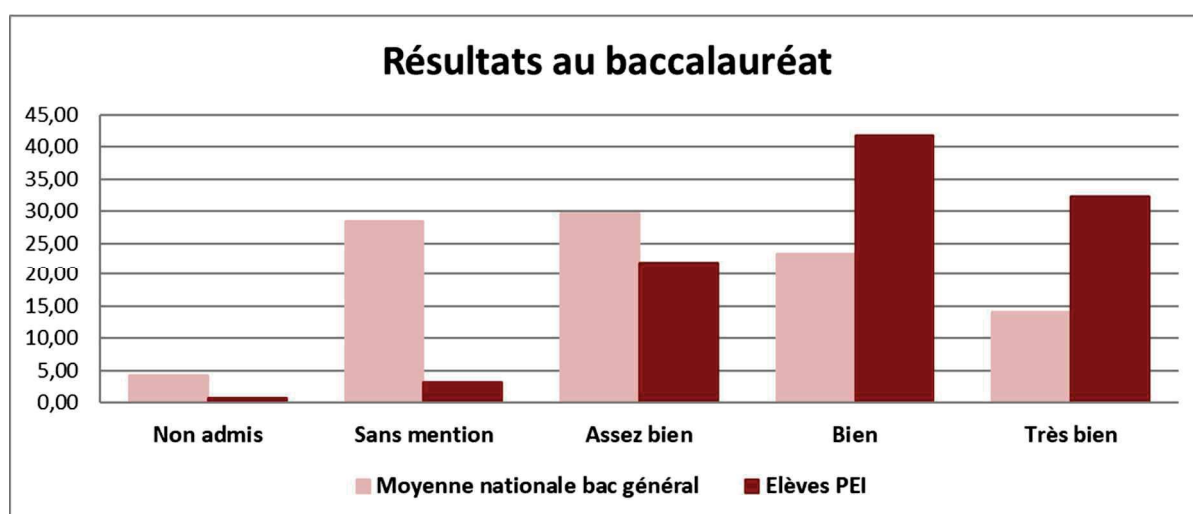


Le premier Stammsich PEI (octobre 2022)

Enfin, nous proposons aux élèves de terminale de participer de nouveau au programme l'année suivante, s'ils le désirent, pour renforcer leurs chances d'intégrer un IEP lors d'une seconde tentative. Cette deuxième chance est très profitable, comme on l'a vu, puisque deux élèves ayant bénéficié de ce programme PEI² ont réussi le concours d'entrée en première année en 2023. Dix élèves de la promotion 2022-2023 ont souhaité s'engager dans ce programme.

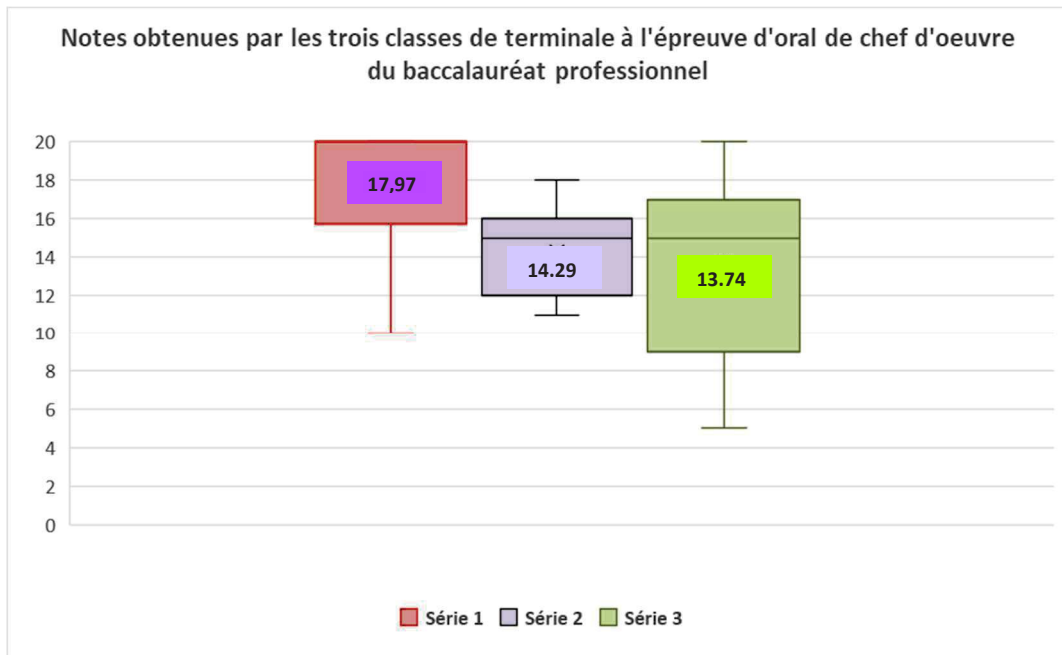
2.4 Réussite au baccalauréat

Par ailleurs, nous avons collecté auprès des établissements partenaires les résultats au baccalauréat des élèves impliqués dans le programme PEI. Le travail réalisé sur les méthodes de travail porte plus généralement ses fruits : en effet, on observe que les élèves, même s'ils ne souhaitent pas passer le concours d'entrée ou ne le réussissent pas, progressent durant l'année et obtiennent le baccalauréat avec de meilleures mentions que l'ensemble des candidats au baccalauréat.

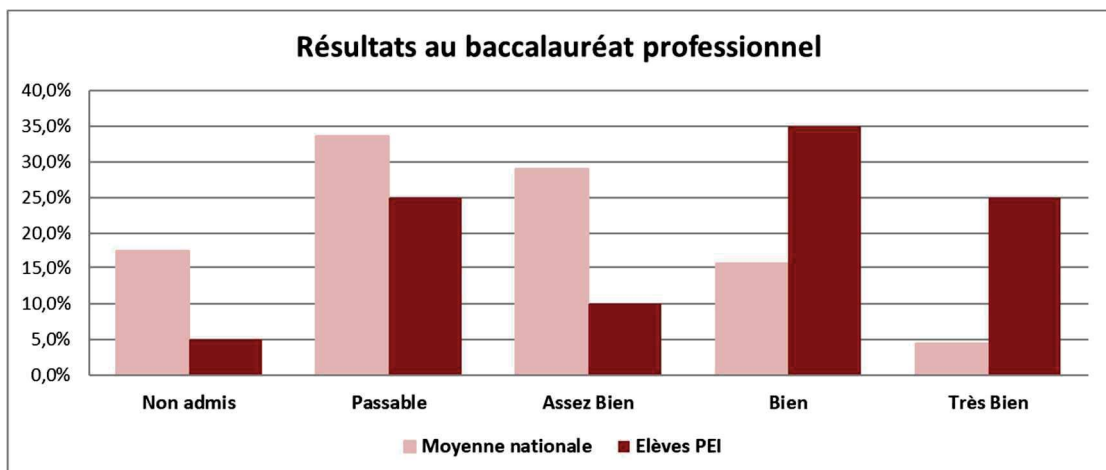


99,2 % des élèves bénéficiaires du programme ont réussi leur baccalauréat (contre 96 % au niveau national pour les filières générales). Ils sont 96,1 % à décrocher une mention (dont 41,7 % une mention Bien, et 32,3 % une mention Très Bien). A titre de comparaison, seuls 14,1 % des bacheliers de filière générale obtiennent une mention Très Bien en 2023.

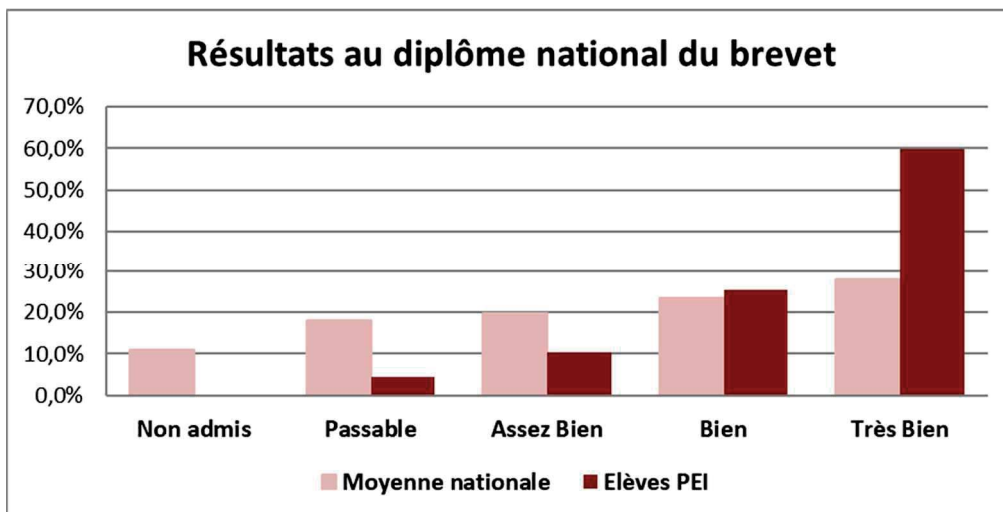
En ce qui concerne les élèves scolarisés en baccalauréat professionnel « Commercialisation et services en restauration », les compétences acquises par les élèves auprès des étudiants de l'école des jeunes orateurs ont visiblement porté leurs fruits lors de l'épreuve d'oral de chef d'œuvre du baccalauréat. En effet, la classe de TPRO1 qui a bénéficié du programme cette année s'est illustrée par une moyenne à cette épreuve de 17,97 sur 20, à comparer avec les deux groupes de contrôle qui constituent les deux autres classes de terminale professionnelle (14,29 et 13,74 respectivement).



Cette réussite des élèves se retrouve au niveau des résultats du baccalauréat : 95% des élèves de bac professionnel obtiennent leur baccalauréat, alors que le taux de réussite au niveau national est de 82,7%. 70 % d'entre eux obtiennent une mention : 35 % et 25 % des élèves obtiennent une mention Bien et Très Bien respectivement (contre 15,6 % et 4,4% pour la moyenne nationale).



Il en va de même pour les élèves de troisième : 96,3 % d'entre eux obtiennent leur diplôme, contre 88% pour la moyenne nationale. 60% des élèves bénéficiaires du programme PEI obtiennent leur brevet avec la mention Très Bien, ce qui n'est le cas que d'un quart des candidats au niveau national.



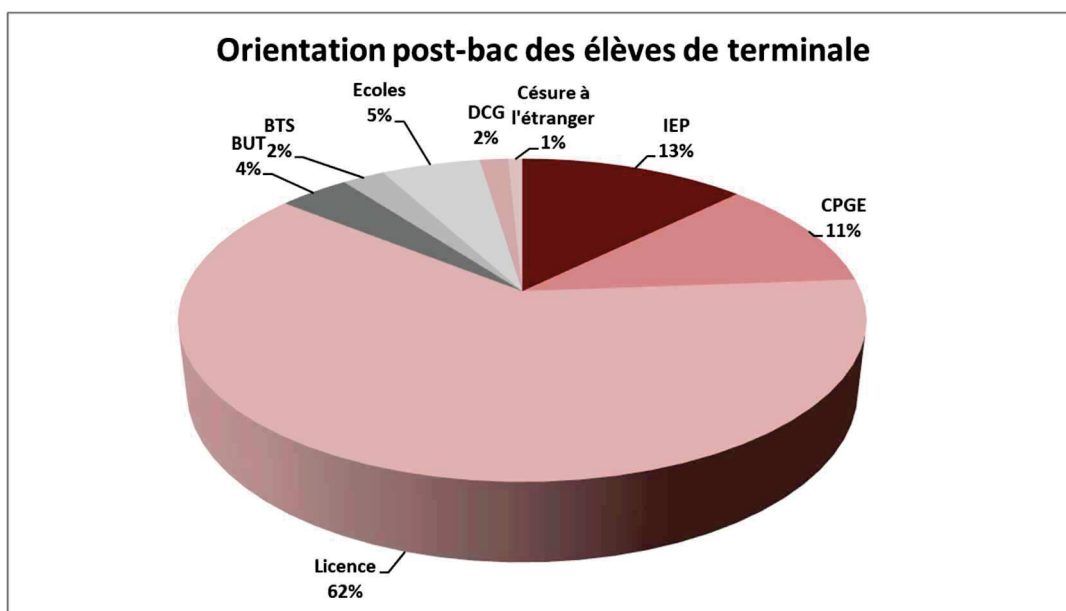
2.5 Insertion dans l'enseignement supérieur

Nous avons ensuite réalisé une enquête électronique et téléphonique auprès des lycéens impliqués dans le programme, afin de recenser les orientations universitaires qu'ils ont choisies. Le taux de réponse à l'enquête est de 100 %.

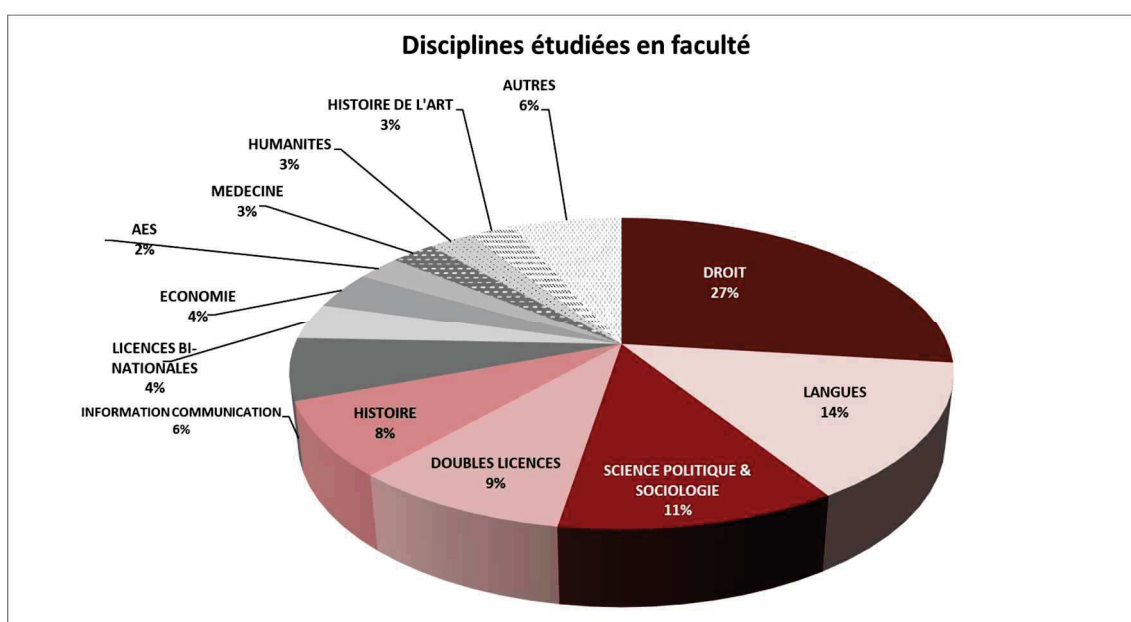
Les orientations choisies par les élèves de terminale sont représentées sur les graphiques ci-dessous. Il est tout d'abord à noter que tous les élèves, à l'exception d'un élève qui a choisi de réaliser une année sabbatique à l'étranger, ont choisi de poursuivre leur cursus de formation dans l'enseignement supérieur.

13 % des élèves vont donc intégrer un des dix IEP à la rentrée universitaire. Par ailleurs, les élèves qui ont choisi de ne pas se présenter au concours d'entrée ou y ont échoué s'inscrivent majoritairement dans des parcours d'études supérieures ambitieux :

- 11 % intégreront une classe préparatoire aux grandes écoles (littéraire, économique, ou scientifique).
- 8 % s'orienteront vers une filière sélective courte, de type BUT, BTS ou DCG.
- 5 % des élèves intégreront des écoles : deux une école de commerce post-bac, trois une formation d'infirmier ou d'éducateur spécialisé, une élève en école d'architecture et une élève l'école du Louvre.
- Enfin, 62 % des élèves s'engagent dans un cursus LMD à l'université.



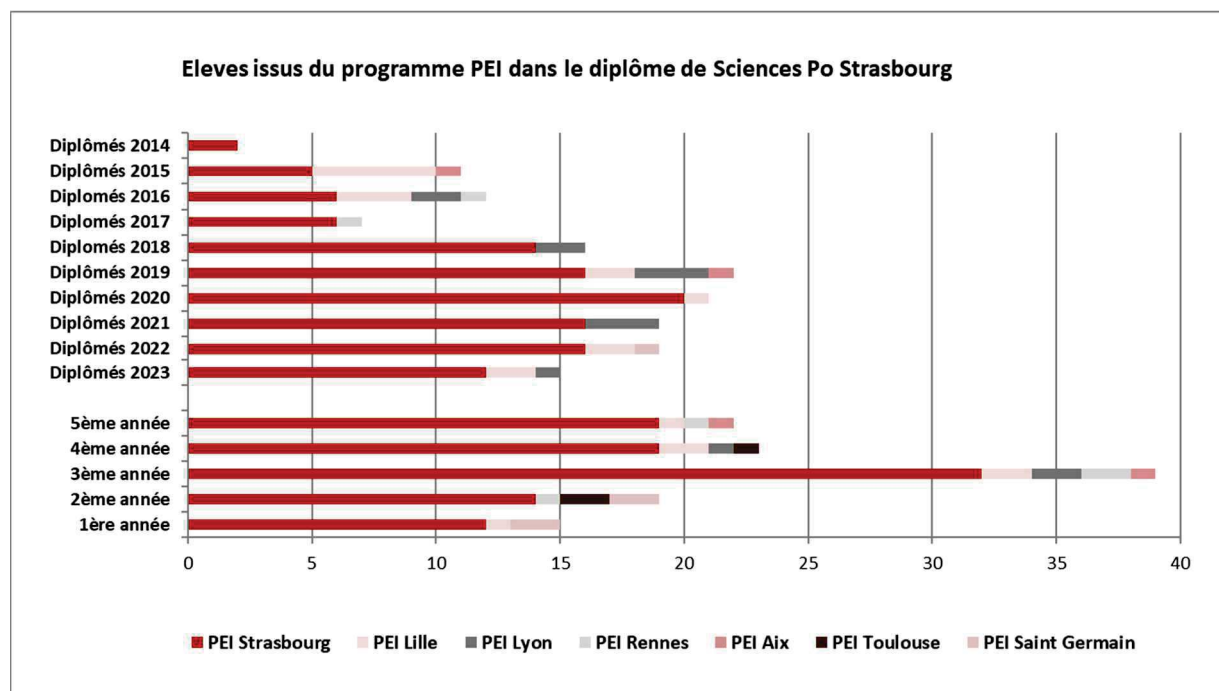
Comme le montre le graphique ci-dessous, plus d'un élève sur quatre a choisi la faculté de droit ; A noter qu'une proportion croissante d'élèves a été admise dans des doubles-diplômes sélectifs, qu'ils soient bi-disciplinaires (comme la double licence droit-économie, ou histoire-science politique) ou binationales (comme la licence de droit franco-allemande). Les autres élèves se répartissent principalement entre les facultés de langues, de science politique, d'histoire, d'information-communication, d'économie-gestion et d'AES.



2.6 Les élèves PEI dans le diplôme de Sciences Po Strasbourg

Année après année, les élèves bénéficiant du programme PEI entrent à Sciences Po Strasbourg et y poursuivent leur scolarité. Le graphique ci-dessous recense les étudiants de Sciences Po Strasbourg ayant bénéficié du programme PEI à Strasbourg, auxquels s'ajoutent les élèves issus des programmes PEI des autres écoles du réseau ScPO.

Au total, 268 étudiants de Sciences Po Strasbourg ont bénéficié du dispositif PEI. Les deux premiers diplômés, issus du partenariat pionnier avec le lycée Jean Monnet de Strasbourg, ont reçu leur diplôme en 2014, et ont été rejoints depuis par 132 autres diplômés.





3.1 Le développement du programme

3.1.1 De nouveaux établissements partenaires

Dans le choix des établissements partenaires, le programme PEI poursuit deux objectifs territoriaux : il a vocation à s'implanter non seulement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, mais également dans les territoires ruraux isolés³.

Depuis sa création en 2006, il a ainsi intégré progressivement des établissements alsaciens, permettant un maillage étroit du territoire bas et haut-rhinois. A la création de la région Grand-Est, Sciences Po Strasbourg s'est impliqué afin que l'égalité des chances puisse également être territoriale, et qu'émerge une identité commune en matière de politique publique d'éducation.

Notre objectif a donc été de créer des liens avec des lycées dans l'ensemble du territoire de la région Grand Est. Les années 2016-2017 et 2017-2018 nous ont vus accueillir des établissements situés dans l'académie de Nancy-Metz (Meuse, Meurthe et Moselle, Moselle, Vosges), puis dans les trois des quatre départements que compte l'académie de Reims (Ardennes, Aube, et Haute-Marne). Ces établissements ont été sélectionnés en partenariat avec les autorités rectorales de l'académie.

En 2023-2024, un nouvel établissement, le lycée Jacque Marquette de Pont-A-Mousson (Meurthe et Moselle) rejoint à son tour le programme PEI. Nous comptons donc désormais 34 lycées et 13 collèges partenaires situés dans neuf des dix départements de la région Grand-Est.

Le développement du programme a fait naître des problématiques logistiques nouvelles. Cette extension géographique rend impossible les déplacements journaliers qui permettaient à nos élèves de participer aux stages de regroupement à Strasbourg. Nous avons donc mis en place à la rentrée 2016 un internat, qui bénéficiera cette année aux élèves des douze lycées les plus éloignés. Grâce à un partenariat avec le lycée Jean Monnet de Strasbourg, 64 élèves pourront être hébergés dans les bâtiments du lycée qui abritent en temps normal des sportifs de haut niveau.

³ Trente-et-un de nos établissements partenaires accueillent des élèves domiciliés dans les QPV, et sept d'entre eux se situent en territoire rural isolé.

3.1.2 Un événement exceptionnel à Paris en 2024: « Mon projet, notre république »

Sciences Po Aix, Sciences Po Bordeaux, Sciences Po Grenoble, Sciences Po Lille, Sciences Po Lyon, Sciences Po Paris, Sciences Po Rennes, Sciences Po Saint Germain en Laye, Sciences Po Strasbourg et Sciences Po Toulouse organiseront, du 21 au 23 février 2024, afin d'écouter et valoriser des parcours d'élèves de terminale des 10 programmes d'égalité des chances. 160 élèves boursiers du secondaire issus de ces programmes se retrouveront donc à Paris afin de participer à deux ateliers :

- Un atelier centré autour de leur projet d'orientation.

Ils y présenteront en table ronde, à leurs pairs, à des étudiants des Sciences Po, des alumni et des professionnels, leur projet d'orientation en 180 secondes, et bénéficieront des conseils des référents présents.

- Un atelier centré autour des institutions de la République.

Les élèves seront invités à réfléchir, avec les étudiants de Sciences Po, à leur république idéale.

Ils seront reçus au Sénat, où les productions de ces ateliers seront mises en valeur. Le séjour à Paris sera également l'occasion d'organiser une visite touristique de la ville pour ces élèves.

3.2 Un lien renforcé avec les associations de Sciences Po Strasbourg

Nombreux sont les étudiants qui assurent un rôle de tuteur pour les élèves impliqués dans le Programme d'Etudes Intégrées : 314 tuteurs, soit près d'un quart des étudiants du diplôme de Sciences Po présents sur le site de Strasbourg, ont accepté d'endosser cette fonction de marraine ou de parrain des élèves de troisième, première et terminale.

Mais d'autres formes d'implication des étudiants de Sciences Po Strasbourg se développeront cette année, notamment par le biais des associations estudiantines.

Nous avons déjà mentionné précédemment l'action de l'association **Stras'Diplomacy** dans le cadre du projet MUN. Outre cette collaboration très fructueuse, d'autres actions sont développées en partenariat avec les associations étudiantes.

Notre partenariat avec **l'Ecole des Jeunes Orateurs** prend plusieurs formes. Nous sollicitons cette association centrée sur la pratique de l'art oratoire, dans le cadre des programmes PEI TERMINALE, PEI PRO et PEI PREMIERE.

L'EJO propose ainsi aux élèves de terminale générale et professionnelle un atelier centré sur les problématiques de la prise de parole en public (posture, scansion, respiration, art oratoire, etc.). Ces compétences acquises sont utiles dans les épreuves de grand oral et de chef d'oeuvre instaurées lors de la récente réforme de l'examen.

Deuxièmement, l'EJO propose également aux élèves de première qui vont participer au MUN une séance d'entraînement à la prise de parole en public, qui les aide grandement à réaliser leur opening speech et à se lancer dans la négociation orale en anglais qui s'en suit.



Atelier de prise de parole en public pour les élèves de terminale

Cette année sera également marquée par la mise en place d'une convention avec le **Bureau des Arts** (club « cuisine »), dans le cadre du programme PEI PRO.

L'**association des alumni de Sciences Po Strasbourg** apportera par ailleurs son concours au programme. Cette année encore, nous projetons par ailleurs d'associer les élèves du programme aux événements organisés par l'association dans les villes où ils résident. D'autre part, nous continuerons à solliciter les anciens élèves dans le cadre des actions d'orientation, ainsi que des jurys de rendus de copie.

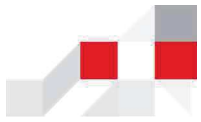
Enfin, pour enrichir le programme PEI COLLEGE, une réflexion a été menée sur la difficulté des élèves de troisième issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville à trouver des établissements d'accueil pour leur stage de découverte d'une semaine, obligatoire dans le cadre de leur scolarité.

Nous avons également mis en place un partenariat avec le Tribunal administratif de Strasbourg, qui accueillera cette année sept stagiaires de troisième pour leur faire découvrir les métiers de la justice.

3.3 Conclusion

En définitive, depuis sa création en 2006, pas moins de 3100 élèves ont déjà bénéficié du programme PEI. 317 d'entre eux ont intégré l'un des dix Instituts d'Etudes Politiques.

Cette année, le programme PEI bénéficiera à 110 collégiens et 170 lycéens. Notre objectif est, somme toute, de poursuivre l'extension du dispositif, afin qu'il puisse bénéficier à un maximum d'élèves, tout en maintenant la qualité du programme proposé.



REVUE DE PRESSE

France 3 Grand-est, 21 mars 2023

REPORTAGE. Cuisine et éloquence : quand Sciences Po Strasbourg et le lycée hôtelier d'Illkirch partagent leurs compétences

Écrit par [Claire Peyrot](#)



Les élèves cuisiniers du lycée hôtelier Alexandre Dumas d'Illkirch accueillent les étudiants de Sciences politiques pour leur apprendre à cuisiner. • © Claire Peyrot, France Télévisions

Les premiers maîtrisent la cuisine, les seconds l'art de l'éloquence. Les étudiants de Sciences Po Strasbourg et ceux du lycée hôtelier Alexandre Dumas d'Illkirch ont noué un partenariat pour partager leurs compétences. Une expérience inédite "gagnant-gagnant".

Vestes blanches boutonnées, toques ajustées... Avant de passer en cuisine, les étudiants de [Sciences Po Strasbourg](#) se glissent dans les habits de leurs hôtes. Ce jour-là, pas de cours de sciences politiques pour eux, mais quelques heures aux côtés des Bac pro cuisine du [lycée hôtelier Alexandre Dumas](#) d'Illkirch-Graffenstaden (Bas-Rhin).

C'est la première fois qu'ils mettent les pieds dans un lycée professionnel. "Ça va, pas trop stressés ?" leur demande Sébastien Guillaume. "Si carrément !" avouent-ils. "Tout le monde cuisine chez vous ?" reprend le professeur de cuisine. "Plus ou moins. Plutôt moins pour moi", répond Yanis Djibrine, en deuxième année à Sciences Po Strasbourg en souriant.

D'ici midi, ils vont devoir réaliser un plat de A à Z. Première étape : découverte de la fiche technique. Ingrédients, matériel, déroulé de la recette... Tout est détaillé pour la réalisation d'une "ballottine de volaille au chou et champignon, sauce diable, flan de carottes et pommes noisettes". "Ça ressemble à [un menu de l'Auberge de l'III](#)" s'exclame Anne-France Delannay, la professeur de finances de l'IEP qui accompagne le groupe.

Aux fourneaux !

Pour réaliser la recette, les jeunes sont répartis en binômes composés d'un cuisinier et d'un étudiant de Sciences Po Strasbourg. Sébastien Guillaume donne le top départ : "C'est parti, à vous de jouer !" Les cuisiniers répondent d'une voix forte : "Oui chef !" avant de rejoindre leurs postes de travail.



Dans les cuisines du lycée hôtelier, les élèves de Sciences Po se mettent immédiatement au travail. • © Claire Peyrot, France Télévisions

Dans leurs sillages, les étudiants de Sciences Po Strasbourg ont les oreilles et les yeux grands ouverts. Pas très à l'aise dans cet univers qu'ils ne connaissent pas, ils suivent les directives de leurs partenaires du jour. Carottes, pommes de terre, oignons... "On épluche tout et ensuite, on passe à l'eau pour enlever les restes de terre" explique Alexandre à Yanis.

À un autre poste, un duo fait connaissance : "En troisième année, on part à l'étranger. Sciences Po Strasbourg a des partenariats avec plein d'universités. Ça se fait en fonction de ton classement en fin de première année", détaille une étudiante en épluchant des carottes.

Cette matinée est la première partie du partenariat entre les deux établissements. Elle doit permettre aux étudiants de Sciences Po Strasbourg d'apprendre à cuisiner. Mais aussi de découvrir un domaine très

éloigné de leur milieu. *"C'est bête, mais je ne m'attendais pas à ce qu'on soit directement en cuisine, je ne suis pas habitué à ça. Mais finalement, je vois qu'ici, tout est très pratique, très concret tout de suite. Je n'ai pas du tout eu ça pendant ma scolarité, et ça m'a peut-être manqué"*, témoigne Yanis.

Ils sont impressionnants, très professionnels, et ils savent déjà ce qu'ils veulent faire à 17 ans.

Yanis Djibrine, Etudiant en deuxième année à Sciences Po Strasbourg

Comme ses camarades, l'étudiant en sciences politiques est impressionné par la professionnalité des cuisiniers, pourtant âgés de trois ou quatre ans de moins qu'eux : *"Ils sont très professionnels. Ils sont vraiment à fond dans ce qu'ils font. Alexandre par exemple sait déjà où il veut travailler plus tard. Moi quand j'étais en terminale à 17 ans, j'étais un peu en mode "Je fais quoi plus tard ?"*

"Ça fait du bien d'être avec des étudiants qui ne sont pas du tout dans le même parcours que nous, qui sont dans des choses très pratiques alors que nous, on passe toute notre vie en cours dans des amphis" confirme Pauline, en 4ème année à Sciences Po Strasbourg.

Sébastien Guillaume affiche un sourire jusqu'aux oreilles : *"C'est un véritable échange avec les étudiants de Sciences Po Strasbourg. Parfois, nos jeunes pensent "Je suis allé en bac pro cuisine parce que je n'ai pas eu l'occasion de faire autre chose". Mais là, on se rend compte que c'est un réel bonheur pour eux et une valorisation de leur travail par rapport à des élèves qui pensent qu'être à l'université, c'est quelque chose de fantastique."*

Midi approche. Le chef Guillaume fait un décompte horaire toutes les dix minutes, ce qui fait sensiblement grimper le stress des élèves cuisiniers. Comme dans les émissions culinaires télévisées, la tension monte pour "sortir le plat" dans les temps, et les étudiants de Sciences Po Strasbourg se mettent un peu de côté pour laisser les bac pro travailler et finaliser les assiettes, qu'ils dégusteront ensemble à la pause déjeuner.



Tom et Leïla, pas peu fiers de leur ballottine • © Claire Peyrot, France Télévisions

Quelques semaines après cette matinée "aller", c'est au tour des élèves du lycée hôtelier d'être reçus à Sciences Po Strasbourg. Comme à leur habitude, ils portent vestes et pantalons de costume. Après un passage dans le grand amphithéâtre, où ont lieu les cours magistraux, les élèves sont répartis en petits groupes dans des ateliers préparés par les étudiants de [l'école des jeunes orateurs de Sciences Po Strasbourg](#).

L'éloquence, ce n'est pas inné, c'est du travail !

Valentine Barnakian, Etudiante en 4ème année à Sciences Po Strasbourg

Cette fois-ci, c'est à leur tour de partager leur compétence, en l'occurrence : l'art de l'éloquence. En 4ème année de droit et administration publique à Sciences Po Strasbourg, Valentine Barnakian a imaginé pour eux un exercice d'argumentation. Emma et Alicia doivent présenter un projet à des investisseurs potentiels, campés pas Camille et Perrine, elles aussi du lycée hôtelier.

"Nous allons créer un bar à lamas. C'est insolite, et ce sont des animaux à fort caractère." Camille s'interroge : *"Comment allez-vous gérer l'exportation ?"* Alicia ne se démonte pas : *"C'est un projet qu'on souhaite monter au Pérou"* improvise-t-elle. *"Bravo !" s'exclame Valentine.*



L'atelier argumentation, pour apprendre à présenter un projet, improviser, anticiper les questions. • © Claire Peyrot, France Télévisions

"Vous avez super bien géré les questions. L'étudiante, également présidente de [l'école des jeunes orateurs](#), confirme : "L'éloquence, ce n'est pas inné, c'est du travail. Si je peux vous donner un conseil, si une question vous fait paniquer, reformulez-la. Ça va vous faire gagner juste trois secondes, mais ce sont trois secondes de réflexion qui vont vous permettre de trouver la réponse."

L'importance du langage corporel

Au cours de l'atelier, elles abordent différents sujets qui peuvent leur être utiles dans leurs futures carrières : l'argumentation mais aussi l'improvisation, et les techniques pour anticiper les questions de son interlocuteur. *"L'éloquence, c'est très important pour nous"* affirme Camille Lacomblède, en section service au lycée hôtelier. *"D'abord en salle, et puis, si on ne sait pas se vendre, malheureusement pour investir ou avoir un poste important, ça peut bloquer."*

Quelques salles plus loin, Eliott et Benjamin, en 4ème année "Politique et société" à Sciences Po Strasbourg, enchaînent conseils et exercices pour transmettre leurs connaissances en matière de langage corporel : *"Si vous êtes face à un jury, ou plusieurs auditeurs, ne fixez pas une personne, mais balayez votre auditoire du regard."*



"Face à plusieurs auditeurs, ne fixez pas une personne en particulier" conseille Benjamin, de l'école des jeunes orateurs de Sciences Po. • © Claire Peyrot, France Télévisions

Son camarade poursuit : *"Gardez les pieds bien à plat, pas les jambes croisées, ça donne une impression de confiance"*. Parfois les consignes ne sont pas applicables à l'univers de l'hôtellerie-restauration : *"Laissez les mains devant vous, sinon on a l'impression que vous cachez quelque chose."* *"On nous apprend exactement l'inverse"* s'exclament les élèves du lycée hôtelier. *"On doit avoir les mains dans le dos, dans une attitude respectueuse du client"*.

Les élèves du lycée hôtelier sont enthousiastes : *"J'ai adoré parce qu'être à l'aise devant quelqu'un, ce n'est pas évident. Eux ils ont l'habitude, on voit qu'ils sont super à l'aise. Alors que nous on est tout timides."* Dans leur carrière, que ce soit en salle ou en cuisine, ils seront amenés à parler fréquemment en public. Cette expérience est une grande chance pour eux.

Savoir-faire et faire-savoir

Anne-France Delannay, à l'origine du projet avec le proviseur Patrice Brand du lycée d'Illkirch, passe d'un atelier à l'autre pour assister aux échanges. *"Ça fait plaisir de recevoir les élèves qui nous ont tellement appris la dernière fois. La mayonnaise prend bien entre nos étudiants et les élèves du lycée. C'est vraiment un plaisir de voir le projet de se concrétiser, nous en sommes ravis."*

Entre le savoir-faire des uns et celui des autres, le partage est naturel : *"Chacun est valorisé dans ce qu'il sait faire de mieux. Lors de notre venue au lycée, on n'en menait pas large avec la veste, la toque. On a été vraiment très impressionnés et j'espère qu'ils pourront en tirer autant profit à leur tour avec l'école des jeunes orateurs."*

Cette expérience était une première, mais au regard du succès qu'elle a eu auprès des participants, nul doute que les deux établissements renouvelleront l'opération.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/grand-est/bas-rhin/strasbourg-0/reportage-cuisine-et-eloquence-quand-sciences-po-strasbourg-et-le-lycee-hotelier-d-illkirch-partagent-leur-competences-2717254.html>

Pour voir le reportage diffusé sur France 3 : <https://youtu.be/Jb5YdfIP3FM>

Le Monde, 24 avril 2023

Au collège Lamartine de Bischheim, « tout le monde est un peu immigré »

Six élèves de l'établissement de l'agglomération strasbourgeoise travaillent, cette année, sur l'Union européenne et l'immigration, dans le cadre d'un programme proposé par Sciences Po Strasbourg. Reportage réalisé à l'occasion de La Nuit de l'Europe, organisée le 13 mai par la grande école en partenariat avec « Le Monde ».



Des élèves de 3^e mènent un travail sur les migrations et l'Europe, accompagnées par leur professeur d'histoire-géographie, Jonathan Utz, au collège Lamartine de Bischheim (Bas-Rhin), le 3 avril 2023. PASCAL BASTIEN POUR « LE MONDE »

Ici, pas de frontières. La rue Lamartine se partage entre Bischheim et Schiltigheim (Bas-Rhin). Le poète du XIX^e siècle a donné son nom au collège qui jouxte l'un des plus hauts immeubles de béton de la cité des Ecrivains, un quartier populaire à quinze minutes à vélo de la cathédrale de Strasbourg. A la mi-avril, le centre de documentation et d'information (CDI) de l'établissement offre une vue plongeante sur un petit cerisier du Japon, garni de fleurs roses et posé sur un rectangle de verdure.

Installés derrière les ordinateurs du CDI, Daniel, Elissa, Lili, Norah, Melissa et Rawan (qui n'ont pas souhaité donner leurs noms), en classe de 3^e, se retrouvent depuis six mois, pendant une heure tous les lundis, pour produire un travail de recherche sur une thématique en lien avec l'Union européenne. Très bons élèves, ces jeunes – eux-mêmes nés ou enfants de parents nés hors de l'espace Schengen – ont été sélectionnés par leurs professeurs pour participer au programme d'études intégrées (PEI), porté par l'Institut d'études politiques de Strasbourg.

Ce « PEI collège », ainsi que tout le monde appelle ici ce programme, cible de futurs étudiants boursiers du supérieur. Depuis huit ans, ce dispositif touche chaque année une centaine de collégiens scolarisés dans

des établissements de l'académie de Strasbourg relevant de l'éducation prioritaire. A la fin de l'année scolaire, tous les groupes présentent un mémoire écrit et une soutenance orale devant un jury de professeurs et étudiants de la prestigieuse grande école. « *Une partie de la soutenance se fait dans une langue étrangère. Il nous semble important de mettre en valeur, à cette occasion, la langue maternelle de certains collégiens, qu'ils n'ont pas forcément pu parler et voir être valorisée à l'école. Cela contribue à la confiance en soi de ces jeunes* », résume Benjamin Chevalier, professeur agrégé de sciences sociales et responsable pédagogique du programme. Le groupe lauréat remporte un voyage d'une journée à Paris.

« **Un continent plus riche** »

A la rentrée, les six collégiens de Bischheim n'ont pas eu de mal à choisir leur thématique : l'Union européenne et l'immigration extra-européenne. « *Nous voulions travailler là-dessus parce que tout le monde est un peu immigré ici* », résume Rawan, arrivée en France en 2014 « *en avion du Liban* ». C'est dans ce pays frontalier du sien, la Syrie, que sa famille s'était réfugiée un an plus tôt. Pianotant sur le clavier de l'ordinateur, Rawan met en forme les témoignages de bénévoles [de l'association Kabubu](#) recueillis par le groupe. Cette structure, présente à Strasbourg, Paris et Lyon, s'appuie sur le sport pour faciliter l'inclusion sociale et professionnelle des personnes exilées. « *L'Europe accueille beaucoup de migrants parce que c'est un continent plus riche et plus développé que d'autres* », estime la collégienne.



Les six élèves de 3^e du programme se retrouvent une heure chaque lundi pour préparer leur mémoire de fin d'année sur l'Europe et les migrations. Au collège Lamartine, à Bischheim (Bas-Rhin), le 3 avril 2023. PASCAL BASTIEN POUR « LE MONDE »

Installée un peu plus loin, Lili a écrit l'histoire de deux sœurs syriennes : Sarah et Yusra Mardini, dont le film *Les Nageuses*, de Sally El Hosaini, diffusé sur Netflix depuis novembre 2022 et que le groupe a visionné, est inspiré. Les deux adolescentes ont rejoint l'Europe, seules et en partie à la nage, à côté d'un bateau qui prenait l'eau. Yusra Mardini a participé aux Jeux olympiques de 2016 dans l'équipe des réfugiés, en natation.

Aujourd'hui, Lili travaille sur « *les personnalités connues qui ont migré en France* ». Le chanteur Charles Aznavour est dans sa liste. « *Ses parents sont arméniens, mais il est né en France* », commente Anne-Laure Steegmann, professeure d'histoire-géographie au collège, impliquée dans ce programme. « *Je l'enlève* », tranche la collégienne. Lili, elle, est née en Arménie. Elle a quitté Erevan à l'âge de 7 ans, avec son frère et

sa sœur, qui ont aujourd'hui 18 et 20 ans, et ses parents. « *Nous avons de très bonnes conditions de vie en Arménie et avons tout laissé là-bas : la voiture, la maison. Partir était le dernier espoir* », résume la collégienne. Par téléphone, un peu plus tard, sa mère, Evelina (le prénom a été changé à la demande de l'intéressée) précisera pudiquement qu'« *il était impossible pour la famille de rester en Arménie* », parce que son mari, colonel, « *a eu des problèmes avec son grand chef et avec le gouvernement* ».

Lili, dont la moyenne générale tourne autour de 18 sur 20, veut faire des études et s'intéresse à la justice. Elle a effectué son stage de 3^e au tribunal administratif de Strasbourg, où sont notamment déposés des recours pour contester « *les OQTF* », soit les obligations à quitter le territoire français. « *Parfois, on renvoie chez eux des gens qui ont vécu des violences dans leur pays parce qu'ils manquent de preuves. On regarde tout par la loi, les livres, ce n'est pas humain* », se désole-t-elle. A côté de Lili, Daniel partage une information, qui l'interpelle : « *L'Italie et la France se disputent pour ne pas accueillir les migrants qui sont sur un bateau* », déplore-t-il. Celui dont les parents « *ont quitté la Côte d'Ivoire et le Ghana, il y a plus de vingt ans, à cause de la dictature et pour des raisons économiques* », collecte et met en forme des données sur les migrations extra-européennes pour le travail du groupe.

« **L'Europe, c'était le rêve** »

Après la sonnerie, Rawan salue ses camarades et marche une quinzaine de minutes pour rejoindre son domicile. En chemin, elle évoque « *les anniversaires entre Français* », auxquels elle n'était pas conviée, à Bourges, où sa famille a passé trois ans à son arrivée en France. « *Ici, c'est plus simple parce que tout le monde a des histoires un peu comme la mienne* », lance l'adolescente. Elle aimerait devenir psychologue. Une rue de pavillons aux façades colorées débouche sur un petit immeuble social, où la famille de Rawan est réunie, en tenue de fête. Le ramadan a commencé il y a peu.



La collégienne d'origine syrienne Rawan (à droite) pose chez elle avec son père, Mohamad Fadhel, sa mère, Elham, et ses deux sœurs, Afnan et Hala. A Bischheim (Bas-Rhin), le 3 avril 2023. PASCAL BASTIEN POUR « LE MONDE »

Dans le salon de cet appartement soigné, Elham, 53 ans, regarde fièrement ses filles, toutes bonnes élèves à l'école. La sœur aînée de Rawan, Hala, 19 ans, est en première année de licence de sciences pour la santé, spécialité chimie. Elle « *travaille beaucoup* » pour devenir médecin. Afnan, 14 ans, collégienne studieuse,

aimerait être professeure des écoles. Titulaire d'un master de biologie et enseignante en Syrie, Elham, pour sa part, ne désespère pas de pouvoir retrouver un niveau de diplôme équivalent à celui qu'elle avait là-bas. Mais la mère de famille doit encore améliorer son français pour pouvoir reprendre des études.

Son mari, lui, est en poste dans une imprimerie, à Strasbourg. Mohamad Fadhel, 57 ans, perçoit le salaire minimum. Il espère faire reconnaître ses trente ans d'expérience dans ce secteur, en Syrie, pour obtenir une augmentation. C'est d'ailleurs à son travail, dans l'imprimerie familiale, qu'il a été « kidnappé par Daech » et « emprisonné pendant trente-cinq jours », en 2013. « Ils ont dit : vous payez ou on va vous tuer », raconte-t-il. Après sa libération – « on a donné 20 000 euros » –, lui et sa femme ont décidé de quitter le pays. Rawan connaît l'histoire, mais l'écoute comme si c'était la première fois.

Quand son père évoque l'image qu'il avait de l'Europe, lorsqu'il vivait en Syrie, son regard bleu clair s'illumine. Mohamad Fadhel se souvient avoir « lu *Les Misérables, les trois livres* », dans la langue de Victor Hugo, et avoir appris « *l'histoire de France et la Révolution* » à l'école syrienne. « *L'Europe, c'était le rêve. Paris... La tour Eiffel...* », poursuit-il. Depuis son arrivée en France, la famille a déjà visité le monument à deux reprises. Rawan garde un souvenir ému de la vue impressionnante sur toute la capitale.

En 2022, la famille a pu retourner en Syrie pour les vacances. « *Huit ans que je n'avais pas vu ma mère* », murmure Mohamad Fadhel, les yeux embués sans quitter son sourire. L'absence de la famille restée en Syrie envahit soudain la pièce où flotte une odeur de cardamome. Rawan accompagne Elham en cuisine pour préparer le café. Pendant ce temps, l'imprimeur présente ses réalisations, en détaillant fièrement les différentes techniques utilisées. Dehors, des oiseaux chantent l'arrivée du printemps. « *On se sent libre et en sécurité ici. L'Europe, c'est l'Europe de la paix* », conclut le père de famille. Rawan, qui se penche sérieusement sur le sujet cette année, acquiesce.

[Isabelle Maradan\(Bischheim \(Bas-Rhin\), envoyée spéciale\)](#)

https://www.lemonde.fr/societe/article/2023/04/24/au-college-lamartine-de-bischheim-tout-le-monde-est-un-peu-immigre_6170755_3224.html

		Date	Remarques
PEI COLLEGE	Journée de lancement PEI COLLEGE	30/09/2022	
	Visite CARDO	30/09/2022	
	Conférence sur les métiers du journalisme	30/09/2022	Conférence inaugurale par Anne-Charlotte Waryn, journaliste à ARTE et Pierre Pauma, dessinateur de presse, membre de Cartooning for Peace
	Journée de soutenance PEI COLLEGE	24/05/2023	Nous avons été accueillis au siège de la CEA à Colmar.
	Déplacements des tuteurs PEI COLLEGE dans les établissements	octobre 2022 / mai 2023	
	Semaine européenne	06 au 10/02/2023	Accueil de 5 collèges partenaires lors de la semaine européenne, événement organisé au profit des élèves de deuxième année de Sciences Po Strasbourg.
	Visite Parlement européen	06 au 10/02/2023	Visite du parlement européen avec les étudiants tuteurs.
	Nuit de l'Europe	14/05/2023	Les collégiens du collège Twinger ont été mis à l'honneur dans un atelier consacré aux rapports entre les jeunes et l'Europe.
	Rallye découverte ville Colmar	24/05/2023	Le rallye de découverte de Colmar a été organisé pour les élèves et accompagné par les tuteurs étudiants.
	Stages découverte troisième	décembre 2022 à février 2023	Les élèves ont pu être accueillis au tribunal administratif de Strasbourg et au Crédit mutuel.
	Atelier Egalité Hommes-Femmes		Cet atelier n'a pu avoir lieu, le collège démarché (Tomi Ungerer de Dettwiller) n'ayant pas donné suite à notre proposition.
	Voyage à Paris	15/06/2023	Le voyage à Paris remporté par les élèves du collège Twinger de Strasbourg leur a permis de visiter Paris en bateau-mouche, et de participer à une visite personnalisée du Sénat en compagnie de la sénatrice Elsa Schalk.
Comité de pilotage PEI troisième	04/07/2023		
PEI PREMIERE	Premier regroupement PEI première	12/10/2022	Les étudiants tuteurs ont partagé une demi-journée de travail avec les élèves du Haut-Rhin au lycée Lambert de Mulhouse, et avec les élèves du Bas-Rhin et de Moselle à Sciences Po Strasbourg.
	Deuxième regroupement PEI première	16/11/2022	
	Troisième regroupement PEI première	07/12/2021	Les étudiants tuteurs ont partagé une demi-journée de travail avec les élèves réunis à Sciences Po Strasbourg.
	MUN PEI première	27/01/2023	
	Atelier EJO	07/12/2022	Atelier d'entraînement à la prise de la parole en public
	Visite musée	08/12/2022	Exposition "Surréalisme - Lewis Carroll et les surréalistes" au Musée d'art moderne et contemporain
	Ateliers dans les établissements secondaires	septembre 2022 / janvier 2023	
	Comité de pilotage PEI première	27/01/2023	

		Date	Remarques
PEI TERMINALE	Second stage PEI TERMINALE - Promotion 2022-2023	24 au 28/10/2022	
	Troisième stage PEI TERMINALE - Promotion 2022-2023	20 au 24/02/2023	Du fait de la fermeture de l'ensemble des bâtiments de l'université de Strasbourg, dans le cadre de la politique de sobriété énergétique, nous avons été contraints de délocaliser l'accueil de nos élèves de terminale à l'INSP.
	Concours blanc	15/12/2021	Les élèves volontaires les plus proches ont passé le concours blanc au CARDO, les élèves les plus lointains en simultané dans leurs établissements respectifs. Du fait d'un épisode de neige, un nombre important de trains n'ont pu circuler, ou les élèves n'ont pas réussi à rejoindre la gare. Un certain nombre d'élèves ont donc du composer chez eux.
	Concours 2023	21 au 23/04/2023	Accueil et hébergement des candidats au concours au CIARUS
	Premier stage PEI TERMINALE promotion 2023-2024	24 au 28/04/2022	
	Visite de présentation du programme dans les établissements	janv-23	18 visites ont pu être réalisées, grâce au déplacement de nos équipes dans les établissements.
	Visites musées	21/02/2023	- Musée d'art moderne et contemporain
		25/04/2023	- Musée Vodou
		27/04/2023	- Musée Tomi Ungerer
	Rallye découverte ville Strasbourg	24/04/2023	Le rallye a été organisé et animé par les étudiants tuteurs.
	Visite Parlement européen	27/10/2023	
	Point orientation	20 au 24/02/2023	Rendez-vous individualisé pour chaque élève avec un tuteur étudiant, un professeur et une personnalité extérieure
	Réunion d'information pour les parents	12/04/2023	Réunion organisée par visio-conférence à destination des parents des élèves bénéficiaires
	Réunion information CROUS	23/02/2022	Réunion d'information sur les dispositifs sociaux pour les futurs étudiants animée par les responsables du CROUS
	Atelier Préparation grand oral	23/02/2022	Atelier d'éloquence organisé avec l'Ecole des jeunes orateurs
	Nuit de l'Europe	14/05/2023	Les lycéens participant au programme PEI ont été invités à participer à cet événement. Les élèves des lycées Marcel Rudloff et Robert Schuman sont notamment venus accompagnés par leurs professeurs.
	Plateforme en ligne PEI		A pu fonctionner normalement. Innovation de l'année : facebook live organisé trois fois durant l'année.
	Tutorat		
	Ateliers dans les établissements secondaires	septembre 2022 / mai 2023	Les ateliers ont été organisés selon les modalités retenues par les lycées.
	Comité de pilotage PEI terminale	16/06/2023	Comité de pilotage agrément d'une visite des caves des hospices civils de Strasbourg

		Date	Remarques
PEI PRO	Premier regroupement PEI PRO	23/01/2023	Atelier cuisine au lycée Dumas (thématique : "plat whaou à budget maîtrisé") Le premier atelier initialement prévu le 25 novembre a dû être annulé et reporté du fait d'une épidémie de COVID dans la classe de terminale.
	Deuxième regroupement PEI PRO	10/02/2023	Atelier d'éloquence à Sciences Po avec l'Ecole des jeunes orateurs
	Troisième regroupement PEI PRO	31/03/2023	Atelier pâtisserie au lycée Dumas (thématique : "maki et sushis en trompe l'oeil")
	Quatrième regroupement PEI PRO	13/04/2023	Préparation et entraînement individualisés de l'oral du chef d'œuvre
	Comité de pilotage PEI PRO	01/07/2023	

L'équipe du programme PEI remercie ceux qui ont, à des titres divers, prêté leur concours au Programme d'Etudes Intégrées tout au long de l'année 2022 – 2023:

- Les institutions - et leurs représentants - qui soutiennent le Programme d'Etudes Intégrées et accueillent ses manifestations :
 - Céline Weber, Valérie Sanssoucy (DREETS)
 - Laurence Naert, DRAIO
 - Dimitri Sydor-Vienne, Lucie Antoine (Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz)
 - Stéphane Klein, Virginie Jeltsch (Rectorat de l'Académie de Strasbourg)
 - Franck Zimmerlin, Isabelle Bandoek (Région Grand-Est)
 - Florence Roesch (Collectivité Européenne d'Alsace)
 - Anne-Marie Nédélec et David Masson (Agglomération de Chaumont)
 - Xavier Faessel (Tribunal administratif de Strasbourg) et Guénaëlle Haudier (Cour administrative d'appel de Nancy)
 - Michel Deneken, Matthieu Schneider, Camille Fauth (Université de Strasbourg)
 - Julien Ledogar, Geneviève Aymard et Sandra Kopff (CROUS)

- Les établissements partenaires du programme d'études intégrées pour leur implication dans ce projet commun :
 - Les professeurs référents des collèges et lycées partenaires
 - L'ensemble des équipes pédagogiques impliquées dans les ateliers du programme PEI
 - Les Proviseurs, Principaux, Proviseurs adjoints et Principaux adjoints des établissements partenaires
 - Nos remerciements vont en particulier au Lycée Jean Monnet, à son proviseur Lino Carpineta, et à ses équipes (Marylin Tourneur, Evelyne Trédez) pour la mise à disposition de l'internat, qui a rendu possible l'organisation des stages de regroupement à l'échelle de la région Grand-Est.

- Les membres de la communauté de Sciences Po Strasbourg :
 - Les étudiants de Sciences Po Strasbourg, qui s'engagent nombreux et avec beaucoup d'enthousiasme dans ce projet de tutorat : tuteurs de PEI COLLEGE, de PEI PREMIERE & PEI TERMINALE, participants aux entretiens individuels, membres de Stras'Diplomacy (en particulier Elise Wolff et Gaëlle Moncomble, en charge du MUN), de l'Ecole des Jeunes Orateurs, de l'Alter Bureau et du Bureau des Arts.
 - Un remerciement tout particulier aux étudiants moniteurs et services civiques en 2022 – 2023 : Lili-Jeanne Gerard, Mathilde Rose, Clémentine Duchemin, Mélanie Schwaller, Floriane Laumond, Clémence Armspach, Maxime Lamidon.
 - Les équipes administratives qui gèrent le programme d'études intégrées (Jessica David, Florent Toniutti) et qui ont prêté main forte à l'organisation du programme : Chantal Altbies, Catherine Amy, Az-Eddine Barakat, Marie Barrois, Noémie Bernard, Quentin Jaffré, Agnès Duclos, Catherine Hmaé, Serge Le Gurun, David Martella, Kevin Kiffer, Sofiane Azirar, Théa Dietrich, Olivier Monier, Dominique Pautler.
 - Les membres de l'équipe pédagogique du programme PEI, qui assurent les enseignements des stages de regroupement et les corrections de copies : Marion Aballéa, Christine Aquatias, Stéphane Censi, Benjamin Chevalier, Anne-France Delannay, Emmanuel Droit, Nicolas Eber, Karim Fertikh, Raphaël Georges, David Gondar, Axelle Heyert, Caroline Lehni, Théophile Leroy, Margaux Lucas-Novacki, Daniel Maréchal, Virginie Roiron, Guillaume Thevenet, Enrique Uribe, Laurent Weill.
 - Les membres du conseil d'administration, partenaires du programme, anciens élèves et enseignants de Sciences Po Strasbourg qui ont participé aux jurys de rendu de copies : Céline Armspach, Pierrick Bruyas, Jean-Marie Calydon, Jérôme Ernenwein, Camille Fauth, Martin Finkler, Hélène Gebel, Guénaëlle Haudier, Thomas Heckel, Pierre Lesuisse, Lorraine Marchand, Caroline Perrin, Joël Petey, Romain Place, Catherine Roehner, Christine Schumacher, Guillaume Thevenet.
 - Paul Vinachès, de Sciences Po Toulouse, coordinateur national du programme PEI, Sophie Leprince, Sophie Dufour, Edouard Gaudel de Sciences Po Lille, gestionnaires de la plateforme PEI, et l'ensemble des membres du comité de pilotage national de PEI.



Le Programme d'Etudes Intégrées bénéficie du soutien de ces institutions



Programme d'Études Intégrées

Sciences Po Strasbourg

Le CARDO - 7, rue de l'écarlate - CS 20024

67 082 STRASBOURG CEDEX

<https://www.sciencespo-strasbourg.fr/notre-ecole/nos-valeurs/diversite-sociale-democratisation>

iep-pei@unistra.fr



Programme d'Études Intégrées

PEI

Sciences Po Strasbourg

École de l'Université de Strasbourg

AVENANT FINANCIER 2024 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

L'association étudiante de Sciences Po Strasbourg, Stras'Diplomacy

Située 7 rue de l'Ecarlate 67082 STRASBOURG cedex

représentée par son Président, **Monsieur Angelo MARY**

ci-après nommée « l'Association », d'une part,

Et :

Sciences Po Strasbourg

Situé 7 rue de l'Ecarlate 67082 STRASBOURG cedex

représenté par son Directeur, **Monsieur Jean-Philippe HEURTIN**,

ci-après nommé « Sciences Po Strasbourg », d'autre part.

Article 1 – Réalisation 2024 - Programme PEI Première – Projet « Diplomacy »

30 tuteurs recrutés par l'Association ont organisé entre octobre 2023 et janvier 2024 un jeu de simulation de type « MUN » (jeu de simulation des Nations unies, réalisé en anglais) au bénéfice des lycéens de première bénéficiant du programme de démocratisation PEI.

Le MUN 2023-2024, dont le thème était « **STRENGTHENING GLOBAL COOPERATION TO PROTECT THE FORESTS** », s'est déroulé le 09 février 2024 à l'Hôtel de Région à Strasbourg.

Article 2 - Financement

Conformément à l'article 4 de la convention de coopération relative au programme PEI Première – projet « Diplomatie » - liant les parties, Sciences Po Strasbourg procède au versement de la somme de 3000 € au profit de l'Association pour gratification du tutorat.

A Strasbourg, Le

A Strasbourg, Le

Le Directeur de Sciences Po Strasbourg

Le Président de l'Association

Monsieur Jean-Philippe HEURTIN

Angelo MARY

Point 6 de l'ordre du jour : Renouvellement du Diplôme d'Université « Certificate of European Studies »

EXPOSE DES MOTIFS :

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration de se prononcer sur le renouvellement du diplôme d'université Certificate of European Studies.

Cette formation octroyant un Diplôme d'université aux étudiants vient compléter l'offre de formation offerte aux étudiants en échange accueillis à Sciences Po Strasbourg. La formation est répliquée aux deux semestres afin de correspondre aux mobilités des étudiants « visiteurs » et participe à l'attractivité de la composante à l'international.

Pour être dispensée, cette formation doit faire l'objet d'une demande annuelle de renouvellement auprès des instances universitaires et de Sciences Po Strasbourg.

Annexe : Formulaire de renouvellement du CES – Maquette du CES



Diplôme d'université | DU

Diplôme interuniversitaire | DIU

RENOUVELLEMENT DEMANDE POUR : **2024 - 2025**

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification AVEC modification

Composante : **Sciences Po Strasbourg**

Dénomination du DU : **Certificate of European Studies (CES)**

Date d'approbation par le Conseil de composante : 29/02/2024

En cas de modifications, les préciser ainsi que leurs motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

Les principales modifications portent sur les mutualisations induites par le déploiement de la nouvelle offre de formation

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention :

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU :

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master.

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :

Le Certificate of European Studies est adossé au diplôme de Sciences Po Strasbourg et au master Euroculture de l'Université de Strasbourg.

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossées à une licence ou à un master :

(*ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master*)

1. Bilan de l'année écoulée

Semestre 1

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	24		24
Formation Continue			

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	52
------------------------------------	----

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	219*52= 11 388	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	0
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	0	Autres recettes *	18 212 Fonds propres
Autres dépenses*	Semestre : 40 heures 6200 euros (IIEF) Référentiel 12*52=624		
Total des dépenses	18 212	Total des recettes	18 212
Résultat (dépenses - recettes)			0

*A préciser :

Semestre 2

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	14		14
Formation Continue			

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	52
------------------------------------	----

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	272*52=14 144	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques		Autres recettes *	17768 Fonds propres
Autres dépenses*	Stage 25 heures : 3000 euros (IIEF) Référentiel 12*52= 624		
Total des dépenses	17768	Total des recettes	17768

Résultat (dépenses - recettes)	0
---------------------------------------	---

*A préciser :

Commentaire du résultat :
La formation est un élément d'attraction qui contribue à l'attractivité et au renforcement des partenariats internationaux. Sciences Po Strasbourg accompagne cette politique en contribuant à la formation par des fonds propres qui permettent d'atteindre l'équilibre budgétaire.

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer *les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants*) : NC

2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	40	1200
Formation Continue		
Exonération	35	

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	52
------------------------------------	----

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	(219*2)*54= 23 652	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	5*1200= 6000
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	1 200	Autres recettes *	29 984 Fonds propres
Autres dépenses*	Référentiel 24*52= 1248		
Total des dépenses	35 984	Total des recettes	35984
Résultat (dépenses - recettes)			0

*A préciser

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaire. Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en modules, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
-------	-----------------------------	------------------------

		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
SP71U1 CES SEMESTRE 1	1200	APOGEE :GEDISCO
SP72U1 CES SEMESTRE 2	1200	APOGEE :GEDISCO

Le diplôme ouvre-t-il droit à L’AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : OUI DU NON

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

La projection du nombre d’étudiants accueillis est relativement stable et ne prend en compte que la tendance à l’augmentation des mobilités *free mover*.

Certificate of European Studies (CES)

Code Ametys		ECTS	HCM	HTD	HETD	Mutualisé	Année porteuse
	Choisir 1 élément						
LS00E8EB	CES - Semestre 1						
LSLJCY3L	Unit 1: French as a Foreign Language	6					
LSLJ0XBB	Stage			81	81		
LSLJWTD3	Conférence de méthode FLE			60	60		
LSLJYEWK	Conférence de méthode FLE avancé			20	20		
LSLK0GVV	Partenariat tandem						
LSLJKLC2	Unit 2 : Fundamental courses	12					
EN33397	The EU and the World Economy - IEP		18		27	X	CES
LSLK9T8F	The European Court of Humans Rights		18		27		
LSLKJEBK	Britain and Europe from 1945 to Brexit		18		27		
LSLK0J8U	History, Institutions and Policies of the EU		18		27		
LSLJLOCE	Unit 3 : Applied European Studies	6					
LSLKULLO	Applied European Studies			50	50		
LSLJN1NC	Unit 4 : Optional courses	6					
	Choisir 2 éléments						
EN19915	European Cultural History		24		36	X	Master Euroculture
LIWY9B6A	Financial investments		24		36	X	4A ECO
LIVER8P7	Microfinance		24		36	X	4A DPP
LIVEQCBO	International Economic Law and Policy		24		36	X	4A DPP
LSSSFA4U	Cultural Policy in Europe		18		27	X	CES
LIVCR98M	Environmental Politics in the USA		24		36	X	2A
EN19927	Minorities, Immigrants and Cinema		24		36	X	Master Euroculture
LIVETC11	The Council of Europe in International Relations		24		36	X	4A DPP
	Advanced Thematic Studies on the Politics, Societies and Cultures of English-speaking Countries (4 groupes)		20		30	X	4A DPP
LS00EKFL	CES- Semestre 2						
LSLO89B8	Unit 1: French as a Foreign Language	6					
LSLO89D0	Stage 2			81	81		
LSLO89NG	Conférence de méthode FLE 2			60	60		
LSLO89XZ	Conférence de méthode FLE avancé 2			20	20		
LSLO8A7U	Partenariat tandem 2						
LSLO8AVS	Unit 2 : Fundamental courses	12					
	History of European integration		18		27		
LSLOGR7V	The Challenge of Climate Change: Strategies of the European Union, the United States and China		18		27		
LSLOK7V8	Political Sociology of the EU		18		27		
LSSXPIC9	The EU and Africa		18		27		
LSLO8CJO	Unit 3 : Applied European Studies	6					
LSLO8CM9	Applied European Studies 2			50	50		
LSLO8D7J	Unit 4 : Optional courses	6					
	Choisir 2 éléments						
LSSUHGMG	African American History: From Reconstruction to the Present		18		27		
EN19938	Approaches of Cultural Pluralism : transnational heritage		24		36	X	Master Euroculture
LIVEQTIE	Introduction to the Law of European Court of Human Rights		24		36	X	4A DPP
LIVCOT8Y	Competition, Innovation and Environment		24		36	X	2A
LIVCSH90	International Public Law		24		36	X	2A
LSSXFKCI	Euroscpticism since 1945		18		27		
LIVCVN2R	Evolution of the Media in the 21st century		24		36	X	2A
	Advanced Thematic Studies on the Politics, Societies and Cultures of English-speaking Countries (4 groupes)		20		30	X	4A DPP

Point 7 de l'ordre du jour : Bilan 2023 du fonds d'aide exceptionnel (FAE)

Point d'information

EXPOSE DES MOTIFS :

Bilan :

Au cours de l'année 2023, la terminologie du fonds social de Sciences Po Strasbourg a changé, passant de « Fonds d'aide d'Urgence » à « Fonds d'Aide Exceptionnel », afin notamment d'insister sur le caractère ponctuel du dispositif et d'en permettre un accessibilité plus large.

En 2023, 24 dossiers ont été déposés, dont :

- 23 dossiers par des étudiants du Diplôme de Sciences Po Strasbourg, 1 dossier par une étudiante d'une autre formation
- 16 demandes émanant d'étudiants bénéficiaires d'une bourse du CROUS.

22 demandes ont abouti au versement d'une aide moyenne de 384 € (minimum : 207 € / maximum : 650 € / médiane : 400 €), pour un total de 9235 € attribués.

De plus, toujours en vue de l'année de mobilité obligatoire, l'enveloppe 2023 a permis de proposer un financement des tests de langues obligatoires aux étudiants 23/24 de 2^{ème} année boursiers du Crous et/ou celles et ceux dont les revenus du ou des foyers de rattachement sont inférieurs ou égaux à 20 000 € par part fiscale.

7 des 8 dossiers déposés ont abouti au versement d'une aide de 200 € ou 250 € en fonction du montant du test passé, soit un total de 1 550 €.

L'enveloppe prévue n'ayant pas été entièrement consommée, un montant net de 4 000 € a été réattribué à la Bourse de Mobilité Internationale afin que tous les étudiants boursiers 22/23 de 2^{ème} année puissent bénéficier d'une aide en vue de leur année de mobilité obligatoire en 3^{ème} année.

Constat :

Les étudiants se saisissent encore très peu de l'actuel FAE. L'enveloppe 2023 a été utilisée à hauteur de 42% (hors BMI et financement des tests de langues), ce qui ne correspond même pas à la moitié. On reste sur les chiffres des années précédentes, évoluant entre 27 et 48 %.

On devine une certaine méconnaissance du dispositif, et ce malgré une communication en amphithéâtre en début d'année universitaire, la distribution systématique du flyer *Sciences Po à votre écoute* qui présente le dispositif lors des réunions de rentrée, un relais par les tuteurs Ariane, un relais par l'équipe pédagogique et un affichage au Cardo.

Pistes d'amélioration :

- Communication spécifiquement ciblée sur le dispositif, pour éviter une information noyée dans la masse, à la fois sur les réseaux sociaux et au sein des espaces les plus fréquentés du bâtiment (affiche spécifique, encart sur la page d'accueil de l'Ernest étudiant, rappels en cours d'année via Instagram en identifiant les besoins...)
- Systématisation et anticipation de la campagne de financement des tests de langues

Point 8 de l'ordre du jour : Accords de coopération internationale

EXPOSE DES MOTIFS :

Point 8.1 : Renouvellement de l'accord avec Simon Fraser University, Colombie britannique, CANADA

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration de se prononcer sur le renouvellement de l'accord avec la Simon Fraser University, Colombie britannique, CANADA.

Cet accord a été initié par Sciences Po Strasbourg en 2008 et a été élargi à la Faculté des Langues lors du renouvellement de 2018 à la demande de l'Unistra. Cet accord est actif et le bilan des mobilités entrantes et sortantes est relativement équilibré.

Point 8.2 : Renouvellement de l'accord avec Syracuse University, ETATS-UNIS (reporté)

Point 8.3 : Nouvel accord avec Hitotsubashi University, Tokyo, JAPON

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration de se prononcer sur l'accord avec l'Hitotsubashi University, Tokyo, JAPON.

La conclusion d'un nouvel accord de coopération internationale portant sur l'échange d'étudiants avec Hitotsubashi University, Tokyo, JAPON, est destiné à la mobilité étudiante en 3ème année.

Point 8.4 : Article supplémentaire aux accords de l'Université Nationale de Tucuman (UNT), ARGENTINE et l'Elmira College, ETATS-UNIS

Il est proposé aux membres du Conseil d'administration de se prononcer sur l'ajout d'un article aux accords de l'Université Nationale de Tucuman (UNT), ARGENTINE et l'Elmira College, ETATS-UNIS.

Un article concernant la protection des données à caractère personnel devra désormais figurer dans nos accords de coopération internationale. L'ajout de cet article a été demandé aux deux Universités partenaires.

Ces accords ont fait l'objet d'une délibération lors du CA du 12 décembre 2023 et la présente délibération vient approuver l'ajout du paragraphe.

Article supplémentaire :

Nonobstant toute autre disposition du présent Accord, dans l'exercice de ses droits et obligations au titre du présent Accord, chaque Université partenaire se conforme à tout moment au droit en vigueur dans sa propre Université. En particulier, le règlement général sur la protection des données de l'Union européenne 2016/679 du 27 avril 2016 (GDPR). En cas de lois ou de règlements contradictoires entre les Universités partenaires, les partenaires s'efforcent de trouver une solution consensuelle, conforme à la loi et aux règlements de toutes les Universités partenaires.

Chaque institution partenaire engage ses agents à veiller au respect des réglementations nationales et européennes en matière de protection des données.

Toute question relative au traitement des données à caractère personnel par (l'Université partenaire) doit être adressée au délégué à la protection des données de (Université partenaire) (www@xxxxl).

Toute question relative au traitement des données à caractère personnel par l'Université de Strasbourg doit être adressée à son délégué à la protection des données de l'Université de Strasbourg (dpo@unistra.fr).



ACCORD DE COOPERATION INTERNATIONALE POUR L'ECHANGE D'ÉTUDIANTS

ENTRE :

**SIMON FRASER UNIVERSITY
COLOMBIE-BRITANNIQUE, CANADA**

("SFU")

ET :

**SCIENCES PO STRASBOURG
LA FACULTE DES LANGUES
UNIVERSITE DE STRASBOURG
STRASBOURG, FRANCE**

("UNISTRA")

ATTENDU QUE :

A. SFU et UNISTRA cherchent à promouvoir les échanges universitaires et la compréhension internationale en stimulant et en soutenant les activités universitaires et interculturelles entre les étudiants du Canada et de la France ; et

B. En vue d'atteindre cet objectif, SFU et UNISTRA souhaitent établir un programme de mobilité étudiante entre les deux institutions, selon les modalités et conditions énoncées dans le présent document. Cet accord remplace l'Accord de coopération internationale pour l'échange d'étudiants signé par les parties le 14 janvier 2019.

PAR CONSÉQUENT, considérant les prémisses, les engagements mutuels et les ententes contenus dans le présent document, les parties conviennent de ce qui suit :

- Durée.** Le présent accord entre en vigueur à la date de sa signature pour une période de cinq ans (la "**durée**"). Le présent accord peut être prolongé par un accord écrit signé par les deux institutions.
- Définitions.** Dans le présent accord, les mots et expressions suivants ont la signification suivante :

- (a) Le terme "**session académique**" désigne une période d'études universitaires régulière, qu'il s'agisse d'un "term", "quarter", trimestre ou semestre ;
- (b) On entend par "**année académique**" la période allant du 1er septembre au 31 août ;
- (c) "**Établissement d'origine**" : l'établissement qui envoie des étudiants en mobilité et l'établissement dans lequel ces étudiants comptent obtenir leur diplôme ;
- (d) "**Établissement d'accueil**" : l'établissement qui reçoit les étudiants ;
- (e) Le terme "**institution**" désigne SFU ou UNISTRA, selon le cas, et le terme "**institutions**" désigne collectivement SFU et UNISTRA ;
- (f) "**Étudiant**" : un étudiant participant à une activité de mobilité dans le cadre du présent accord ;
- (g) "**Candidat**" : un étudiant qui postule pour l'admission dans l'établissement d'accueil afin de suivre un programme dans le cadre du présent accord ;
- (h) "**Programme**" : l'activité de mobilité étudiante entreprise par un étudiant dans ou via l'établissement d'accueil, qui peut comprendre des études, un stage de formation d'enseignant, des recherches, un stage de travail coopératif et/ou un stage en entreprise.

3. Sélection des candidats.

- (a) Chaque établissement d'origine sélectionnera des candidats de premier et/ou de deuxième cycle qui s'inscriront dans l'établissement d'accueil pour y effectuer une session académique universitaire pouvant comprendre des études, des recherches, un stage de formation d'enseignant, un stage en entreprise et/ou un stage de travail coopératif.
- (b) L'établissement d'origine, conformément aux conditions d'admission de l'établissement d'accueil, assume l'entière responsabilité de l'évaluation et de la sélection des candidats qualifiés. Le processus de sélection implique une évaluation rigoureuse des résultats académiques antérieurs du candidat, de sa motivation et de son potentiel global de réussite dans un environnement académique international. L'établissement d'accueil respecte la sélection des étudiants effectuée par l'établissement d'origine (à condition que l'étudiant soit admissible) et ne rejette pas une candidature, sauf circonstances exceptionnelles.
- (c) Dans le cadre de la procédure de sélection, chaque institution confirme les compétences linguistiques de tous les candidats, en respectant le niveau minimum de compétences linguistiques établi par l'autre établissement. Les étudiants doivent démontrer qu'ils ont un niveau de langue suffisant pour entreprendre des études dans l'établissement d'accueil.

- (d) Pour les étudiants de SFU venant à l'UNISTRA : le niveau de compétences linguistiques requis, tel que décrit dans le " Portfolio européen des langues " ¹ du Conseil de l'Europe, pour les candidats venant à l'Université de Strasbourg dans le cadre de ce programme d'échange est le niveau B1. Le niveau B2 est fortement recommandé pour les étudiants venant suivre des cours dispensés en français.

Les étudiants attestent de leur niveau de français à l'aide de l'un des documents justificatifs suivants, qui est joint à leur dossier de candidature :

<p><i>Cadre européen commun de référence pour les langues</i></p> <p>Conseil de l'Europe</p> <p>Niveau B1</p>	<p><input type="checkbox"/> DELF - DALF (Diplôme d'Etudes en Langues Française - Diplôme Approfondi en Langues Française)</p> <p>Niveau B1</p>	<p><input type="checkbox"/> TCF (Test de Connaissance du Français)</p> <p>Niveau 3 (300 - 399)</p> <p>Validité : 2 ans</p>	<p><input type="checkbox"/> TEF (Test d'Evaluation de Français)</p> <p>Niveau 3 (361-540)</p> <p>Validité : 1 an</p>	<p><input type="checkbox"/> entre 300 et 550 heures d'apprentissage</p> <p>Attestation établie par un professeur de langue de l'université partenaire, accompagné du relevé de notes officiel correspondant.</p>
---	--	--	--	--

Les étudiants souhaitant suivre le Master "Didactique des Langues" doivent attester d'un niveau de français correspondant à C1.

Les étudiants dont le niveau de français est inférieur à B1 mais dont le niveau d'anglais est B2 peuvent être acceptés à Sciences Po Strasbourg ou à la Faculté des langues de l'Université de Strasbourg à condition de suivre des cours en anglais uniquement.

Pour les étudiants d'UNISTRA venant à SFU : les étudiants d'UNISTRA doivent satisfaire aux exigences linguistiques en anglais telles qu'indiquées dans les conditions d'admission à SFU, disponibles en ligne. Les exigences spécifiques seront communiquées au partenaire au plus tard à la fin du mois d'octobre de chaque année.

4. Réciprocité et attribution des places

- (a) Le nombre de places allouées par l'établissement d'accueil pour chaque année universitaire sera négocié annuellement et décidé d'un commun accord avant la date limite de nomination et de dépôt des candidatures.
- (b) Conformément à la clause 4(a), chaque institution attribuera jusqu'à 12 places par session académique chaque année. Les deux facultés UNISTRA parties à cet accord conviennent de répartir les places allouées par SFU comme suit :

¹ Grille d'auto-évaluation <http://www.coe.int/en/web/portfolio/self-assessment-grid>

deux tiers des places allouées annuellement à SFU aux étudiants UNISTRA seront attribuées à Sciences Po Strasbourg et le reste à la Faculté des langues.

- (c) Il est entendu qu'un équilibre dans le nombre de places échangées sera recherché au cours de la période couverte par le présent accord. Les deux institutions examineront chaque année le programme afin de déceler tout déséquilibre dans l'activité.
- (d) SFU et UNISTRA peuvent convenir d'allouer des places séparément pour des programmes universitaires spécifiques ou des programmes de mobilité particuliers. Cette décision sera prise annuellement et d'un commun accord.
- (e) Chaque institution peut choisir d'envoyer un étudiant à temps plein pour une session plutôt que pour deux sessions (et deux étudiants pour une session équivaldront à un étudiant pour deux sessions académiques).
- (f) Les ratios de réciprocité pour les programmes plus courts ou non crédités (par exemple, les programmes d'été, les stages de travail coopératif, les stages de recherche, etc.) seront déterminés d'un commun accord en fonction des besoins.
- (g) Si un déséquilibre subsiste à la fin d'une année académique, il est résolu de la manière suivante :
 - i. si le présent accord reste en vigueur, tout sera mis en œuvre pour corriger le déséquilibre en ajustant le nombre d'étudiants à échanger au cours de l'année académique suivante et pour chaque année académique ultérieure, sauf accord contraire ; ou
 - ii. si le présent accord prend fin (que ce soit par expiration ou par résiliation anticipée), l'institution ayant accueilli le plus grand nombre d'étudiants jusqu'à la date à laquelle le présent accord prend fin a le droit de rectifier tout déséquilibre existant dans les deux ans suivant la date à laquelle le présent accord prend fin.

5. Dispositions pour les étudiants participant à un séjour d'études. L'acceptation d'un candidat à un séjour d'études réciproque est soumise aux dispositions suivantes :

- (a) Un étudiant à temps plein à SFU s'inscrit normalement pour 9 à 15 unités par session académique, tandis qu'un étudiant à temps plein à l'UNISTRA s'inscrit normalement à l'équivalent de 30 crédits ECTS par session académique. Un étudiant peut s'inscrire à plus ou moins d'unités/crédits par session académique, à condition que l'établissement d'origine et l'établissement d'accueil y consentent.
- (b) L'établissement d'accueil se réserve le droit d'exclure les étudiants des programmes à inscription sélective. Ces programmes seront mis à jour annuellement et communiqués à l'établissement d'origine au moins trois mois avant chaque session académique. Cette liste peut être modifiée sans préavis. Le présent accord n'inclut pas la Beedie School of Business.

- (c) Les étudiants acceptés pour deux sessions doivent avoir un dossier académique satisfaisant à la fin de leur première session académique dans l'établissement d'accueil pour pouvoir continuer à étudier pendant la session suivante dans l'établissement d'accueil. L'établissement d'accueil consultera l'établissement d'origine si un étudiant ne satisfait pas à l'exigence de la moyenne générale à la fin de sa première session académique.
- 6. Dispositions pour les étudiants participant à un stage de travail coopératif.** Les dispositions relatives aux étudiants participant à un stage de travail coopératif seront examinées au cas par cas.
- 7. Dispositions relatives aux étudiants participant à un séjour de recherche.** L'acceptation des candidats à un séjour de recherche est soumise aux dispositions suivantes :
- (a) Démonstration par l'établissement d'origine qu'il existe un superviseur établi dans l'établissement d'accueil au moment de la candidature.
- (b) Proposition approuvée et signée par le superviseur de l'établissement d'accueil et le superviseur de l'établissement d'origine, décrivant les conditions de participation à l'établissement d'accueil.
- (c) Les étudiants doivent satisfaire à tous les critères d'admission requis par l'établissement d'accueil pour effectuer un stage de recherche.
- 8. Crédits d'échange.** Aucune des institutions n'a la responsabilité de confirmer l'acceptabilité du transfert ou de l'échange des crédits pour les étudiants qui participent à un échange. Chaque établissement informe ses étudiants en échange qu'il leur incombe de déterminer l'acceptabilité des crédits de transfert/d'échange pour les cours spécifiques suivis dans l'établissement d'accueil en vue de l'obtention d'un diplôme dans leur établissement d'origine. Il incombe exclusivement à l'établissement d'origine de déterminer le nombre de crédits/unités que chaque étudiant recevra pour les cours suivis dans l'établissement d'accueil.
- 9. Droits et responsabilités de l'étudiant participant à l'échange.**
- (a) L'établissement d'accueil et l'établissement d'origine informeront chaque étudiant des responsabilités suivantes :
- i. Demander et obtenir les visas appropriés.
 - ii. Se conformer à toutes les règles et à tous les règlements ainsi qu'à toutes les normes de conduite comme tout autre étudiant fréquentant l'établissement d'accueil pendant la durée du séjour.
 - iii. La nécessité de s'informer de la législation du pays d'accueil et de toutes les juridictions applicables pendant la durée du séjour.
 - iv. Le paiement du logement et des repas pendant la période d'échange.

- v. Avoir la couverture d'assurance requise et payer les éventuels frais médicaux.
- (b) L'établissement d'accueil accorde aux étudiants les mêmes droits, responsabilités et privilèges que ceux dont jouissent les autres étudiants de l'établissement d'accueil au cours de leur séjour.

10. Frais de scolarité.

- (a) Chaque étudiant de SFU doit payer les frais de scolarité et autres frais requis à SFU et sera exempté du paiement des frais de scolarité et autres frais requis à UNISTRA.
- (b) Chaque étudiant de l'UNISTRA doit payer les frais de scolarité et autres frais requis à l'UNISTRA et sera exempté du paiement des frais de scolarité et autres frais requis à SFU, à l'exception de ce qui suit :
 - i. un droit d'inscription obligatoire au U-Pass, qui permet aux étudiants de bénéficier d'un accès illimité et multizone aux transports publics dans la région du Grand Vancouver, à des tarifs très réduits ; et
 - ii. une cotisation à l'assurance médicale obligatoire, qui permet aux étudiants participant à un échange de bénéficier d'une couverture médicale pendant un trimestre (quatre mois) (à moins que l'étudiant UNISTRA ne fournisse au fournisseur agréé par SFU la preuve d'une couverture équivalente acceptable),

qui seront tous deux payables à SFU et peuvent être modifiés sans préavis.

- (c) Chaque étudiant sera informé qu'il est responsable de tous les autres coûts liés à sa participation au programme dans l'établissement d'accueil, y compris, mais sans s'y limiter, les dépenses personnelles et de subsistance, les frais de voyage et les frais connexes, les livres, les fournitures scolaires et l'assurance médicale et/ou les frais médicaux.

11. Notation. Le cas échéant, les étudiants seront notés selon le système de notation de l'établissement d'accueil. Sauf circonstances particulières, les étudiants sont tenus de passer les mêmes examens pour les cours auxquels ils sont inscrits en tant qu'étudiants de l'établissement d'accueil.

12. Relevés de notes. À l'issue du programme d'échange, l'établissement d'accueil fournit à l'établissement d'origine une copie officielle des relevés de notes de chaque étudiant participant.

13. Obtention du diplôme. Les étudiants continueront à être traités comme des candidats éligibles à des diplômes dans leur établissement d'origine et ne seront pas considérés comme des candidats éligibles à des diplômes dans l'établissement d'accueil.

14. **Hébergement.** L'hébergement sur le campus n'est pas garanti. Chaque établissement d'accueil aide les étudiants dans leur recherche de logement sur le campus ou hors campus pour la période de l'échange.
15. **Transport.** Chaque étudiant participant à ce programme sera informé qu'il doit assurer lui-même son transport vers et depuis l'établissement d'accueil.
16. **Services de santé.** Tous les étudiants auront accès aux services de santé de l'établissement d'accueil et/ou aux hôpitaux locaux. Cependant, tous les frais d'hospitalisation et autres frais médicaux sont à la charge de l'étudiant. Chaque institution doit informer ses étudiants qu'ils doivent souscrire une assurance pour couvrir les risques médicaux pendant leur séjour dans le pays d'accueil.
17. **Comportement des étudiants.** Tous les étudiants sont informés qu'ils sont soumis aux mêmes politiques, règles, règlements, codes de conduite et exigences académiques que tous les autres étudiants de l'établissement d'accueil. Chaque institution demande à ses étudiants de représenter au mieux leur établissement d'origine et leur pays dans la communauté d'accueil.
18. **Annulation d'un séjour spécifique.** L'établissement d'accueil peut, dans des circonstances exceptionnelles et en consultation avec l'établissement d'origine, demander à un étudiant de retourner dans son établissement d'origine. Ces circonstances incluent, mais ne sont pas limitées à ce qui suit :
 - (a) un étudiant accepté pour deux sessions académiques ne présente pas un niveau académique satisfaisant dans l'établissement d'accueil à la fin de sa première session ;
 - (b) un étudiant enfreint l'une des politiques, règles, règlements ou codes de conduite de l'établissement d'accueil ;
 - (c) une structure d'accueil potentielle n'est plus en mesure d'honorer l'offre d'un stage. Dans ce cas, l'établissement d'accueil s'efforcera de trouver une alternative pour le(s) étudiant(s) concerné(s).

Les étudiants doivent être informés que tous les frais liés à un départ anticipé en vertu de la présente section sont à leur charge. L'établissement d'accueil s'efforcera d'informer l'établissement d'origine et l'étudiant de l'annulation dès que possible.

19. **Non-discrimination.** Chaque établissement sélectionne ses candidats sur la base du mérite, sans tenir compte de la race, de l'origine nationale ou ethnique, de la couleur, de la religion, de l'âge, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'état civil ou d'un handicap. Chaque établissement d'accueil traite tous les étudiants de la même manière non discriminatoire, sous réserve des politiques, règles et règlements de l'établissement d'accueil.
20. **Protection de la vie privée.** Chaque établissement doit s'assurer que tous les dossiers des étudiants et les données à caractère personnel les concernant soient conservés de manière sécurisée et confidentielle et veiller en outre à ce qu'aucune donnée ne soit utilisée ou divulguée à d'autres fins que dans la mesure où cela est nécessaire dans le

cadre de l'administration des programmes et conformément à la loi. En outre, les deux institutions reconnaissent que les données à caractère personnel relatives aux étudiants participants fournies par leur établissement d'origine ne doivent être traitées par l'établissement d'accueil que conformément à la législation applicable, en particulier le règlement général sur la protection des données 2016/679 de l'Union européenne du 27 avril 2016 (RGPD) pour UNISTRA et le *Freedom of Information and Protection of Privacy Act* de la Colombie-Britannique (RSBC 1996, c.165) ("FIPPA") pour SFU, et sinon sur instruction expresse de l'établissement d'origine et acceptent de prendre les mesures techniques et organisationnelles appropriées contre le traitement illicite ou non autorisé et la perte, la destruction ou l'endommagement accidentels de ces données à caractère personnel.

- 21. Intervention d'urgence.** En cas de situation d'urgence (c'est-à-dire toute situation qui met un étudiant en danger, y compris, mais sans s'y limiter, les troubles civils, les incidents violents ou les catastrophes naturelles), chaque établissement d'accueil fournit à tous les étudiants les mêmes services et la même assistance que ceux qu'il fournit à tous les autres étudiants qui le fréquentent.
- 22. Assurance.**
- (a) Chaque institution s'engage à souscrire et à maintenir à ses frais une couverture d'assurance suffisante, y compris une assurance responsabilité civile ou équivalente, telle qu'il serait habituel ou prudent pour une institution comparable de maintenir en vigueur à l'égard des activités exercées par cette institution en vertu du présent accord.
 - (b) Chaque partie accepte de fournir la preuve de cette assurance à l'autre partie sur demande raisonnable de cette dernière.
- 23. Point de contact et supervision des échanges.** Chaque institution prendra les dispositions nécessaires pour qu'un membre du personnel désigné soit le premier point de contact en ce qui concerne le programme et coopère, le cas échéant, avec les membres du personnel académique et administratif de l'autre institution pour les questions d'urgence, de discipline, de conseil et d'évaluation. À SFU, le bureau responsable de l'administration de l'échange d'étudiants est le SFU International Services for Students et le bureau responsable du placement coopératif est le Work Integrated Learning. À l'UNISTRA, le bureau responsable de l'administration de l'échange d'étudiants est le département de la mobilité hors Europe.

Les points de contact officiels pour l'administration des dispositions de cet accord sont les suivants :

<p>pour l'Université de Strasbourg</p> <p><i>Chargé(e) de la mobilité hors Europe</i> dri-students-exchange-outside-Europe@unistra.fr</p> <p><i>Direction des relations internationales</i></p>	<p>pour l'Université Simon Fraser</p> <p><i>Directeur associé des programmes de mobilité internationale</i> intlexch@sfu.ca</p>
--	---

<p>11 Presqu'île André-Malraux, 67100 Strasbourg, France</p>	<p>Services internationaux pour les étudiants 8888 University Drive, Burnaby, B.C. Canada V5A 1S6</p>
--	--

24. **Résiliation.** Chaque institution peut résilier le présent accord avant la fin de la période de validité, moyennant un préavis écrit d'au moins six (6) mois (y compris par courrier électronique) à l'autre institution. La notification de résiliation anticipée est envoyée par l'institution demandeuse au signataire (ou son successeur) de l'autre institution (avec copie au bureau responsable de l'administration de l'échange d'étudiants). Au moment de la résiliation, tout programme déjà entamé sera poursuivi jusqu'à son terme normal et les dispositions du présent accord concernant la correction de tout déséquilibre d'échange à la résiliation de l'accord continueront à s'appliquer. Toute notification de résiliation ou demande de renouvellement doit être adressée à l'adresse suivante :

Pour SFU,

A :

Directeur associé des programmes de mobilité internationale
Services internationaux pour les étudiants
Université Simon Fraser
8888 University Drive, Burnaby, B.C. Canada V5A 1S6
Courriel : intlexch@sfu.ca

Pour l'UNISTRA,

A :

Université de Strasbourg
Direction des relations internationales
4, rue Blaise Pascal
67081 Strasbourg, France
Courriel : dri-partenariats@unistra.fr

25. **Modifications.** Le présent accord ne peut être modifié ou amendé, en tout ou en partie, à moins qu'une telle modification ne soit faite par écrit et signée par les deux institutions.
26. **Exemplaires.** Le présent accord peut être signé en plusieurs exemplaires avec le même effet que si toutes les parties avaient signé le même document. Tous les exemplaires seront interprétés ensemble et constitueront un seul et même accord.
27. **Langue.** Le présent accord est établi en douze (12) exemplaires originaux, six (6) en français et six (6) en anglais, les deux textes faisant également foi. Toutefois, en cas de

conflit d'interprétation ou d'incohérence entre la version française et la version anglaise, c'est la version anglaise qui prévaut.

- 28. Pas de partenariat ni d'entreprise commune.** L'accord n'est pas destiné à être, et ne doit pas être interprété comme, un accord visant à former un partenariat, une relation d'agence ou une entreprise commune entre les parties. Sauf disposition contraire de l'accord, aucune des parties n'est autorisée à agir en qualité de mandataire de l'autre partie ou à la représenter d'une autre manière.
- 29. Date d'entrée en vigueur.** Le présent accord entrera en vigueur lorsque toutes les parties l'auront signé. La date de signature du présent accord par la dernière partie à l'avoir signé (comme indiqué par la date associée à la signature de cette partie) sera considérée comme la date du présent accord.
- 30. Droit applicable.** Toutes les activités de recherche, d'enseignement et autres menées dans le cadre du présent accord doivent être réalisées conformément aux lois, règles et règlements applicables à chaque partie. Dans le cas de SFU, il s'agit des lois, règles et règlements de SFU et du Canada. Dans le cas d'UNISTRA, ces activités seront menées conformément aux lois, règles et règlements de la France.
- 31. Règlement des différends.** Pendant et après l'exécution de leurs obligations au titre du présent accord, SFU et UNISTRA s'engagent à :
- (a) s'efforcer de bonne foi de résoudre tout différend survenant entre eux par des négociations à l'amiable et communiquer franchement, honnêtement et en temps opportun tous les faits, informations et documents pertinents afin de faciliter ces négociations ;
 - (b) faire de leur mieux pour mener les procédures de règlement des litiges prévues par les présentes de la manière la plus efficace et la plus économique possible ;
 - (c) Le recours à une juridiction n'interviendra qu'en dernier ressort, après épuisement des autres voies de recours. Dans ce cas, le conflit sera porté devant le tribunal du défendeur.

Chaque partie signe le présent accord à la date indiquée sous sa signature, au nom de son institution respective :

(Le reste de la page est intentionnellement laissé en blanc. La page de signature suit)

UNIVERSITE DE STRASBOURG

UNIVERSITÉ SIMON FRASER

Par délégation du Président de l'Université
de Strasbourg

Irini Tsamadou-Jacobberger,
Vice-présidente pour l'Europe et les
relations internationales de l'Université de
Strasbourg

Joy Johnson, Ph.D., FCAHS, FRSC
Présidente et vice-chancelière

Date:

Date:

Jean-Philippe Heurtin,
Directeur de Sciences Po Strasbourg

Date:

Prof. Thomas Mohnike, Doyen de la
Faculté des langues

Date d'entrée en vigueur :



STUDENT MOBILITY AGREEMENT

BETWEEN:

**SIMON FRASER UNIVERSITY
BRITISH COLUMBIA, CANADA**

(“SFU”)

AND:

**SCIENCES PO STRASBOURG
THE FACULTY OF LANGUAGES
UNIVERSITÉ DE STRASBOURG
STRASBOURG, FRANCE**

(“UNISTRA”)

WHEREAS:

A. SFU and UNISTRA seek to promote scholarly exchange and international understanding by stimulating and supporting academic and intercultural activities between students from Canada and France; and

B. To assist in achieving this goal, SFU and UNISTRA wish to establish a student mobility program between the two Institutions, all on the terms and conditions contained herein. This agreement replaces the *International Cooperation Agreement for a Student Exchange between Université de Strasbourg and Simon Fraser University*, which was signed by the parties on January 14, 2019.

NOW THEREFORE in consideration of the premises and the mutual covenants and agreements contained herein, the parties hereto agree as follows:

- 1. Term.** This Agreement will be in effect from the date of signature for a period of 5-years (the “**Term**”). This Agreement may be extended by agreement in writing signed by both Institutions.
- 2. Definitions.** In this Agreement the following words and expressions have the following meanings:

- (a) “**Academic Term**” means one regular academic term of study, whether called a term, quarter, trimester or semester;
- (b) “**Academic Year**” means September 1 through August 31;
- (c) “**Home Institution**” means that Institution sending students on a student mobility placement and the Institution from which those students intend to graduate;
- (d) “**Host Institution**” means the Institution receiving students;
- (e) “**Institution**” means either SFU or UNISTRA, as applicable, and “**Institutions**” means SFU and UNISTRA collectively;
- (f) “**Student**” means a student participating in a mobility activity under this Agreement;
- (g) “**Candidate**” means a prospective student seeking admission to the Host Institution for the purposes of completing a program under this Agreement;
- (h) “**Program**” means the student mobility activity undertaken by a student at or via the Host Institution, which can include study, teacher education practicum, research, coop practicum and/or an internship placement.

3. Candidate Selection.

- (a) Each Home Institution will select undergraduate and/or graduate Candidate to enroll at the Host Institution to complete an Academic Term that may include study, research, teacher education practicum, internship and/or a coop practicum placement.
- (b) The Home Institution, following the admission requirements of the Host Institution, shall assume full responsibility for the assessment and selection of qualified Candidates. The selection process shall involve a stringent evaluation of the Candidate’s previous academic record, motivation, and overall potential to succeed in an international academic environment. The Host Institution shall respect the student selection made by the Home Institution (provided the student is eligible for admissions) and will not reject a nomination, except in extraordinary circumstances.
- (c) Each Institution, respecting the minimum language proficiency admission level established by the other, shall, as part of the screening procedure, confirm the language proficiency of all Candidates. Students must demonstrate adequate language levels to undertake academic coursework at the Host Institution.
- (d) For SFU students coming to UNISTRA : The required level of language skills, as described in the “European Language Portfolio”¹ from the Council of

¹ Self-assessment grid <http://www.coe.int/en/web/portfolio/self-assessment-grid>

Europe, for candidates coming to Université de Strasbourg as part of this exchange program is level B1. Level B2 is highly recommended for students coming to take classes taught in French.

Students attest their level of French according to one of the following supporting documents, which is attached to their application file:

<p><i>Common European Framework of Reference for Languages</i></p> <p>Council of Europe</p> <p>Level B1</p>	<p><input type="checkbox"/> DELF - DALF (Diplôme d'Etudes en Langues Française - Diplôme Approfondi en Langues Française)</p> <p>Level B1</p>	<p><input type="checkbox"/> TCF (Test de Connaissance du Français)</p> <p>Level 3 (300 - 399)</p> <p>Validity : 2 years</p>	<p><input type="checkbox"/> TEF (Test d'Evaluation de Français)</p> <p>Level 3 (361-540)</p> <p>Validity : 1 year</p>	<p><input type="checkbox"/> between 300 and 550 hours of learning</p> <p>Certificate established by a language professor from the partner university, together with the corresponding official transcript</p>
---	---	---	---	---

Students wishing to study with the Master “Didactique des Langues” should attest to a level of French corresponding to C1.

Students with French skills below B1 but with B2 English skills can be accepted at Sciences Po Strasbourg or the Faculty of Languages of Université de Strasbourg provided they take classes in English only.

For UNISTRA students coming to SFU : UNISTRA students must meet the English language requirement as indicated on the SFU admission requirement, available online. Specific requirements will be communicated to the partner no later than end of October each year.

4. Reciprocity and allocation of spaces

- (a) The number of Academic Term spaces allocated by the Host Institution will be negotiated annually and agreed on by mutual consent in advance of any nomination and application deadline.
- (b) Pursuant to clause 4(a), each institution will allocate up to 12 Academic Term spaces annually. The two UNISTRA faculties party to this agreement agree to distribute the allocated spaces at SFU as follows: two-thirds of the spaces allocated annually at SFU to UNISTRA students will be assigned to the Institute of Political Science and the remainder to the Faculty of Languages.

- (c) It is understood that a balance in numbers of spaces exchanged will be sought over the period of this agreement. Both Institutions will review the program annually for any imbalances in activity.
- (d) SFU and UNISTRA may agree to allocate spaces separately for specific academic programs or types of student mobility program. This will be determined annually and by mutual consent.
- (e) Either Institution may elect to send a full-time Student on a placement for 1 Academic Term rather than 2 Academic Terms (and 2 Students for 1 Academic Term will be equivalent to 1 Student for 2 Academic Terms).
- (f) Reciprocity ratios for shorter or non- credited programs (ex. Summer programs, coop practicum placements, research placements, etc.) will be determined by mutual agreement as needed.
- (g) If an imbalance exists at the end of an Academic Year, it shall be resolved as follows:
 - i. provided this Agreement continues in force, every attempt shall be made to correct the imbalance by adjusting the number of Students to be exchanged in the following Academic Year and for every Academic Year thereafter, unless otherwise agreed upon; or
 - ii. if this Agreement comes to an end (whether through expiry or earlier termination), the Institution having hosted the larger number of Students up to the date on which this Agreement ends shall be entitled to rectify any existing imbalance within 2 years from the date on which this Agreement ends.

5. Provisions for Students participating in a study placement. The acceptance of a Candidate in a reciprocal study placement is subject to the following provisions:

- (a) A full-time student at SFU normally enrolls in 9 to 15 units per Academic Term, whereas a full-time student at UNISTRA normally enrolls in the equivalent of 30 ECTS credits per Academic Term. A student may enrol in more or fewer units/credits per Academic Term, provided both the Home Institution and Host Institution agree.
- (b) The Host Institution reserves the right to exclude Students from restricted enrolment programs. These programs will be updated annually and provided to the Home Institution at least three months prior to every Academic Term. This list is subject to change without notice. This Agreement does not include the Beedie School of Business.
- (c) Students who are accepted for 2 Academic Terms must be in good academic standing upon the completion of their first Academic Term at the Host Institution in order to continue for a subsequent Academic Term of study at the Host Institution. The Host Institution will consult with the Home

Institution should a Student fail to meet the CGPA requirement to at the end of their first term.

6. **Provisions for Students participating in a co-op work term.** Provisions for Students participating in a co-op work term will be discussed on a case-by-case basis.
7. **Provisions for Students participating in a research placement.** The acceptance of Candidates in a research placement is subject to the following provisions:
 - (a) Demonstration by Home Institution that there is an established supervisor at the Host Institution at the point of application.
 - (b) Approved proposal signed by both the host and home supervisor outlining the terms of participation at the Host Institution.
 - (c) Students must meet all required admission criteria as required by the Host Institution to undertake a research placement.
8. **Exchange Credits.** Neither Institution shall be responsible for confirming the acceptability of transfer/exchange credits for Students going on exchange. Each Institution shall inform its exchange Students that it is their responsibility to determine the acceptability of transfer/exchange credits for specific courses taken at the Host Institution toward degree completion at their Home Institution. It shall be the sole responsibility of the Home Institution to determine how many credits/units each Student shall receive for courses taken at the Host Institution.
9. **Rights and Responsibilities of the Participating Student**
 - (a) The Host Institution and Home Institution will advise each Student of the following Student responsibilities:
 - i. Applying and obtaining appropriate visas.
 - ii. Complying with all rules and regulations and all standards of conduct as any other student attending the Host Institution during the term of the placement.
 - iii. The need to inform themselves of the laws of the host country and all applicable jurisdictions during the term of the placement.
 - iv. Paying for room and board during the exchange period.
 - v. Having the required insurance coverage and paying for eventual medical costs.
 - (b) The Host Institution will grant Students the same rights, responsibilities and privileges enjoyed by other students at the Host Institution during the course of their placement.

10. Tuition/Fees.

- (a) Each SFU Student shall pay tuition and other required fees to SFU and will be exempted from payment of tuition and other required fees at UNISTRA.
- (b) Each UNISTRA Student shall pay tuition and other required fees to UNISTRA and will be exempted from payment of tuition and other required fees at SFU, with the exception of:
 - i. a mandatory U-Pass fee, which provides students with unlimited multi-zone access to public transportation in the Greater Vancouver region at greatly reduced rates; and
 - ii. a mandatory medical insurance fee, which provides exchange Students with one term (four months) of medical coverage (unless the UNISTRA Student provides proof to SFU's approved vendor of acceptable equivalent coverage),both of which will be payable to SFU and may be subject to change without prior notice.
- (c) Each Student will be advised that they shall be responsible for all other costs relating to participation in their Program at the Host Institution including, but not limited to: personal and living expenses, travel and related costs, books, school supplies and medical insurance and/or costs.

11. Grading. When applicable, Students will be graded based on the grading system of the Host Institution. Except under special circumstances, Students will be required to sit the same examinations for the courses in which they are enrolled as students of the Host Institution.

12. Transcripts. Upon completion of the exchange program, the Host Institution shall provide the Home Institution with an official copy of the transcripts for each participating Student.

13. Graduation. Students will continue to be treated as candidates eligible for degrees at their Home Institution, and will not be considered as candidates eligible for degrees at the Host Institution.

14. Accommodation. On-campus accommodation is not guaranteed. Each Host Institution shall assist Students in identifying on-campus or off-campus housing for the exchange period.

15. Transportation. Each Student participating in this Program will be advised that they must provide for their own transportation to and from the Host Institution.

16. Health Services. All Students will have access to the Host Institution's health services and/or local hospitals. However, all hospital and other medical expenses are the responsibility of each Student. Each Institution shall inform its Students that they must purchase insurance to cover medical contingencies while in the host country.

17. **Student Behaviour.** All Students will be advised that they are subject to the same policies, rules, regulations, codes of behaviour and academic requirements as all other students attending the Host Institution. Each Institution shall instruct its Students to represent their Home Institution and country in the host community to the best of their ability.
18. **Cancellation of Specific Placement.** A Host Institution may, in exceptional circumstances, and in consultation with the Home Institution, ask a Student to return to their Home Institution. Such circumstances include, but are not limited to the following:
- (a) a Student accepted for 2 Academic Terms is not in good academic standing at the Host Institution upon completion of their first Academic Term;
 - (b) a Student violates any of the policies, rules, regulations or codes of behaviour of the Host Institution;
 - (c) a prospective placement host is no longer able to honour the offering of a coop and/or research placement. In such cases, the Host Institution will endeavour to find an alternative for the affected Student(s).

Students shall be advised that all costs associated with an early departure under this section will be the responsibility of the Student. The Host Institution will endeavour to advise the Home Institution and Student as soon as possible of the cancellation.

19. **Non Discrimination.** Each Institution shall select its candidates on the basis of merit without regard to race, national or ethnic origin, colour, religion, age, sex, sexual orientation, marital status or disability. Each Host Institution shall treat all Students in the same non-discriminatory manner, subject to the policies, rules and regulations of the Host Institution.
20. **Privacy.** Each Institution shall ensure that all Student records and personal data relating to Students are held securely and confidentially and to further ensure that no data is used or disclosed for any purpose other than so far as is necessary in connection with the administration of the programs and as required by legislation. Further, both Institutions acknowledge that personal data relating to participating Students supplied by their Home Institution is to be processed by the Host Institution only in accordance with applicable legislation, in particular, the European Union's General Data Protection Regulation 2016/679 of 27 April 2016 (GDPR) for UNISTRA and British Columbia's Freedom of Information and Protection of Privacy Act (RSBC 1996, c.165) ("FIPPA") for SFU, and otherwise on the express instructions of the Home Institution and agree that they will take appropriate technical and organizational measures against unlawful or unauthorized processing and accidental loss, destruction or damage of such personal data.
21. **Emergency Response.** In the event of an emergency situation (being any situation that puts a student at risk including, but not limited to, incidents of civil unrest, violent incidents or natural disasters) each Host Institution shall provide the same services

and assistance to all Students attending the Host Institution as it provides to all other students attending the Host Institution.

22. Insurance.

- (a) Each Institution agrees to procure and maintain at its own cost, sufficient insurance coverage, including public liability insurance or equivalent, as would be usual or prudent for a comparable institution to maintain in respect of the activities carried on by that Institution pursuant to this Agreement.
- (b) Each Party agrees to provide evidence of such insurance to the other Party on that Party's reasonable request.

23. Point of Contact and Supervision of Exchanges. Each Institution will arrange for a named member of staff to act as first point of contact with respect to the program, and to co-operate as appropriate with members of the academic and administrative staff of the other Institution in matters of emergency, discipline, advice and evaluation. At SFU the office responsible for the administration of the student exchange is SFU *International Services for Students* and for coop placement is *Work Integrated Learning*. At UNISTRA the office responsible for the administration of the student exchange is the *Outside Europe Mobility Department*.

The official contact points for the administration of this agreement's provisions are:

<p>for Université de Strasbourg</p> <p><i>Chargé(e) de la mobilité hors Europe</i> dri-students-exchange-outside-Europe@unistra.fr</p> <p><i>Direction des relations internationales</i> <i>11 Presqu'île André-Malraux, 67100 Strasbourg,</i> <i>France</i></p>	<p>for Simon Fraser University</p> <p><i>Associate Director International Mobility Programs</i> intlexch@sfu.ca</p> <p><i>International Services for Students</i> <i>8888 University Drive, Burnaby, B.C.</i> <i>Canada V5A 1S6</i></p>
---	--

24. Termination. Either Institution may terminate this Agreement prior to the end of the Term, with at least 6 (six) months' written notice (including email) to the other Institution. Such notice of early termination will be sent by the Institution seeking early termination to the signatory (or their successor) at the other Institution (with a copy to the office responsible for the administration of the student exchange). At the time of termination, any programs already begun will be continued until their normal conclusion and the provisions of this Agreement respecting the rectification of any exchange imbalance upon termination of the Agreement shall continue to apply. Any notice of termination or request for renewals should be addressed as follows:

if to Simon Fraser University,

Attention:

Associate Director International Mobility Programs
International Services for Students
Simon Fraser University
8888 University Drive, Burnaby, B.C. Canada V5A 1S6
Email: intlexch@sfu.ca
if to Université de Strasbourg,

Attention:

Université de Strasbourg
Direction des relations internationales
4, rue Blaise Pascal
67081 Strasbourg, France
Email: dri-partenariats@unistra.fr

25. **Amendments.** This Agreement may not be modified or amended in whole or in part, unless such an amendment is in writing and executed by both Institutions.
26. **Counterparts.** This Agreement may be executed in any number of counterparts with the same effect as if all parties had all signed the same document. All counterparts will be construed together and will constitute one and the same agreement.
27. **Language.** This Agreement is drawn up in twelve (12) original copies, six (6) in French and six (6) in English, both texts being equally authentic. However, in case of any conflict or inconsistency between the French version and the English version, the English version shall govern and prevail.
28. **No Partnership or Joint Venture.** The Agreement is not intended to be, and shall not be construed as, an agreement to form a partnership, agency relationship, or a joint venture between the parties. Except as otherwise specifically provided in the Agreement, neither party shall be authorized to act as an agent of or otherwise to represent the other party.
29. **Effective Date.** This Agreement will become effective when all the parties have signed it. The date this Agreement is signed by the last party to sign it (as indicated by the date associated with that party's signature) will be deemed the date of this Agreement.
30. **Applicable law.** All research, teaching and other activities conducted under this Agreement must be conducted in accordance with the laws, rules, and regulations applicable to each Party. In the case of SFU, these are the laws, rules, and regulations of SFU and Canada. In the case of UNISTRA, this will be conducted in accordance with the laws, rules, and regulations of France.
31. **Dispute Resolution.** Both during and after the performance of their obligations under this Agreement, each of SFU and UNISTRA shall:

- (a) make *bona fide* efforts to resolve any disputes arising between them by amicable negotiations and provide frank, candid and timely disclosure of all relevant facts, information and documents to facilitate those negotiations;
- (b) use its best efforts to conduct any dispute resolution procedures herein as efficiently and cost effectively as possible;
- (c) Recourse to a jurisdiction will only be taken as a last resort, after exhausting all other remedies. In this case, the conflict shall be brought before the defendant's court.

Each party is signing this Agreement on the date stated below that party's signature on behalf of their respective Institutions:

(Remainder of page intentionally left blank. Signature page follows)

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

SIMON FRASER UNIVERSITY

By delegation of the President of Université
de Strasbourg

Prof. Irini Tsamadou-Jacobberger,
Vice-President for Europe and International
Relations of Université de Strasbourg

Joy Johnson, Ph.D., FCAHS, FRSC
President and Vice-Chancellor

Date:

Date:

Prof. Jean-Philippe Heurtin,
Director of Sciences Po Strasbourg

Date:

Prof. Thomas Mohnike, Dean of the
Faculty of Languages

Date:

Sciences Po Strasbourg		
École	de l'Université de Strasbourg	



**HITOTSUBASHI
UNIVERSITY**

**Accord de coopération internationale
pour un échange d'étudiants**

ENTRE

Université de Strasbourg

Adresse : 4 rue Blaise Pascal - CS 90032

67081 STRASBOURG Cedex - France,

Représentée par son Président, Prof. Michel Deneken

Agissant pour le compte de Sciences Po Strasbourg

Représenté par son Directeur, Prof. Jean-Philippe Heurtin

d'une part

ET

Université Hitotsubashi / Japon

Adresse : 2-1 Naka, Kunitachi, Tokyo, Japon 186-8601

Représentée par son Président, Prof. Satoshi Nakano

d'autre part

Vu le code de l'éducation français,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg en date du 18 mai 2021,

Vu la délibération du Conseil d'administration de **Sciences Po Strasbourg** en date du 29 février 2024,

Sciences Po Strasbourg de l'Université de Strasbourg,

Et

L'Université Hitotsubashi,

Décident d'un commun accord d'établir un accord d'échange d'étudiants afin de permettre aux étudiants de bénéficier des programmes d'études de premier et de deuxième cycle proposés par les deux partenaires dans les domaines d'études suivants :

Sciences politiques, économie, relations internationales, histoire contemporaine, administration publique et études européennes.

Article 1 : Définitions

Le présent accord de coopération internationale désigne "les partenaires" comme étant Sciences Po Strasbourg de l'Université de Strasbourg et l'Université Hitotsubashi.

L'université qui envoie des étudiants dans l'établissement partenaire sera désignée comme "université d'origine", et l'université qui reçoit ces étudiants sera désignée comme "université d'accueil".

On entend par "étudiant d'échange" un étudiant pour lequel l'établissement d'accueil a l'obligation réciproque d'accepter l'inscription d'un étudiant de l'établissement d'origine, sous réserve des conditions fixées dans le présent accord.

Article 2 : Procédure d'échange

Niveau et sélection des étudiants qui participent au programme d'échange :

Les étudiants d'échange de l'Université Hitotsubashi doivent avoir terminé au moins deux (2) années d'études au moment de leur inscription à l'Université de Strasbourg.

Les étudiants en échange de Sciences Po Strasbourg de l'Université de Strasbourg doivent avoir terminé au moins deux (2) années d'études au moment de leur inscription à l'Université Hitotsubashi.

En outre, les étudiants en échange doivent avoir acquis les compétences linguistiques nécessaires à la poursuite de leur programme d'études.

Le niveau de compétences linguistiques requis, tel que décrit dans le " Portfolio européen des langues "1 du Conseil de l'Europe, pour les candidats venant à l'Université de Strasbourg dans le cadre de ce programme d'échange est le niveau B1. Le niveau B2 est fortement recommandé pour les étudiants venant suivre des cours dispensés en français.

Les étudiants attestent de leur niveau de français à l'aide de l'un des documents justificatifs suivants, à joindre à leur dossier de candidature :

<p><i>Cadre européen commun de référence pour les langues</i></p> <p>Conseil de l'Europe</p> <p>Niveau B1</p>	<p><input type="checkbox"/> DELF - DALF (Diplôme d'Etudes en Langue Française - Diplôme Approfondi en Langue Française)</p> <p>Niveau B1</p>	<p><input type="checkbox"/> TCF (Test de Connaissance du Français)</p> <p>Niveau 3 (300 - 399)</p> <p>Validité : 2 ans</p>	<p><input type="checkbox"/> TEF (Test d'Evaluation de Français)</p> <p>Niveau 3 (361-540)</p> <p>Validité : 1 an</p>	<p><input type="checkbox"/> entre 330 et 550 heures d'apprentissage du français</p> <p>Certificat établi par un professeur de l'université Hitotsubashi et le relevé de notes correspondant</p>
---	--	--	--	---

Les étudiants dont le niveau de français est inférieur à B1 mais dont le niveau d'anglais est B2 peuvent être acceptés à Sciences Po Strasbourg à condition de suivre des cours en anglais uniquement.

Les étudiants souhaitant suivre des cours en anglais doivent avoir un certificat de niveau B2 en anglais.

Les candidats qui se rendent à l'Université Hitotsubashi dans le cadre de ce programme d'échange doivent maîtriser l'anglais ou le japonais, comme indiqué ci-dessous :

Anglais : TOEFL PBT 550 (iBT 79), IELTS 6.0, CEFR B2, ou niveau équivalent de maîtrise de l'anglais.

Japonais : JLPT (Japanese Language Proficiency Test) niveau 2, N2, ou niveau équivalent de connaissance du japonais.

Chaque université d'accueil prend la décision finale d'accepter les candidats sélectionnés par l'université d'origine.

Période d'échange :

La durée de l'échange peut être d'un semestre ou d'une année universitaire.

¹ Grille d'auto-évaluation : <https://www.coe.int/en/web/portfolio/self-assessment-grid>

Nombre de participants au programme d'échange :

Pendant toute la durée du présent accord, l'Université Hitotsubashi enverra chaque année **trois (3) étudiants pour une année universitaire à temps plein** à Sciences Po Strasbourg de l'Université de Strasbourg, à moins que le nombre ne soit modifié d'un commun accord. L'Université Hitotsubashi sélectionnera en priorité un (1) étudiant sur trois de l'Ecole des Politiques Internationales et Publiques.

De même, **Sciences Po Strasbourg** de l'Université de Strasbourg enverra chaque année **trois (3) étudiants pour une année universitaire à temps plein chacun** à l'Université Hitotsubashi.

Un étudiant en échange pour une année académique équivaut à deux étudiants en échange pour un semestre.

Le nombre d'étudiants participant à l'échange dans chaque institution doit être équilibré à la fin de la période de cinq (5) ans du présent accord et peut varier d'une année à l'autre.

Inscription :

Les étudiants participant à ce programme d'échange doivent s'inscrire comme étudiants à temps plein et payer les frais d'inscription dans leur université d'origine. Ils sont dispensés de payer les droits d'inscription dans l'université d'accueil, où ils seront inscrits en tant qu'étudiants d'échange internationaux. Les étudiants participant à l'échange recevront une carte d'étudiant de l'université d'accueil.

Validation pédagogique :

Les conseillers pédagogiques identifiés à l'article 3 échangent toutes les informations pertinentes sur les cours offerts dans leurs universités respectives avant la phase de candidature. Ils établissent, d'un commun accord, un **contrat d'études prévisionnel** avec chaque candidat postulant à ce programme d'échange.

Dès son arrivée dans l'établissement d'accueil, l'étudiant contactera le conseiller pédagogique de l'université d'accueil afin de confirmer son choix de cours. En cas de modifications du programme d'études ou de conflits d'horaire, le conseiller pédagogique de l'université d'accueil informe son homologue de l'université d'origine, de sorte que dans les deux semaines suivant le début du cours, ils doivent finaliser un contrat d'études définitif avec l'étudiant. Le **contrat d'études final**, dûment signé par les conseillers pédagogiques des deux partenaires, est communiqué aux coordinateurs de la mobilité des deux institutions, identifiés à l'article 3.

L'université d'accueil transfère les notes de l'étudiant accueilli à l'université d'origine à la fin de chaque semestre, ainsi que toute information supplémentaire nécessaire pour transcrire ces notes dans le système de notation de l'université d'origine.

Diplômes :

Les étudiants d'échange restent candidats à un diplôme dans leur établissement d'origine et ne demandent pas de diplôme dans l'université d'accueil.

Obligations des deux partenaires envers les étudiants qu'ils envoient dans le cadre de ce programme d'échange (université d'origine) :

- recruter, sélectionner et préparer les étudiants qui participeront au programme d'échange ;
- s'assurer que les étudiants remplissent les conditions d'admission dans l'établissement d'accueil ;
- transférer les dossiers des candidats sélectionnés selon les instructions de l'université d'accueil ;
- inscrire leurs propres étudiants dans leur université pendant la durée du programme d'échange.

Obligations des deux partenaires envers les étudiants qu'ils reçoivent dans le cadre de ce programme d'échange (université d'accueil) :

- informer les étudiants acceptés de la procédure de demande de visa² ;
- exonérer les étudiants en échange de tous les frais d'inscription ;
- accueillir et orienter les étudiants en échange ;
- aider les étudiants en échange à trouver un logement ;
- fournir un soutien et des conseils académiques aux étudiants participant à l'échange ;
- transmettre un relevé de notes de l'étudiant accueilli à l'administration chargée des échanges d'étudiants de l'université d'origine :

Bureau international de Sciences Po Strasbourg pour l'Université de Strasbourg
et la division des affaires éducatives pour l'Université Hitotsubashi.

Obligations des étudiants participant au programme d'échange :

- obtenir un visa en temps voulu ;
- respecter les lois et règlements du pays d'accueil en matière d'immigration ;
- payer les frais de scolarité dans leur établissement d'origine avant le début de la période d'échange ;
- respecter les règles et règlements de l'institution d'accueil ;
- payer le logement et la nourriture pendant la période d'échange ;
- avoir la couverture d'assurance requise, payer les éventuels frais médicaux et fournir une preuve d'assurance responsabilité civile. Les étudiants en échange de Sciences Po Strasbourg de l'Université de Strasbourg sont affiliés au régime national d'assurance maladie japonais quelle que soit la durée de leur séjour.
- À la fin de ses études dans l'établissement d'accueil, l'étudiant participant à l'échange retourne sans faute dans son établissement d'origine. Aucune prolongation de séjour n'est permise sans l'autorisation expresse de l'établissement d'origine et en consultation avec l'établissement d'accueil.

² Les étudiants internationaux venant à l'Université de Strasbourg, en provenance de certains pays, doivent s'inscrire sur le site <http://www.campusfrance.org> afin de demander un visa étudiant.

Article 3 : Suivi des échanges :

Les conseillers des étudiants pour le programme d'échange seront :

<p>Pour Sciences Po Strasbourg de l'Université de Strasbourg</p> <p>Conseillère académique :</p> <p>Dr. Caroline Lehni Directrice déléguée aux Relations internationales - Sciences Po Strasbourg Maître de conférence en anglais, langue et civilisation britannique caroline.lehni@unistra.fr +33 (0)3 68 8 58 095</p> <p>Coordinatrice de la mobilité :</p> <p>Mme Fabienne Goetz-Ricou Sciences Po Strasbourg Bureau international LE CARDO 7 rue de l'Ecarlate, 67082 Strasbourg, France iep-strasbourg-international@unistra.fr Tel : + 33(03) 68 8 58 106</p>	<p>Pour</p> <p>Université de Hitotsubashi</p> <p>Conseiller académique :</p> <p>Instructeur individuel</p> <p>*Les coordinateurs d'échange peuvent fournir des conseils concernant les cours ou les contrats d'études</p> <p>Coordinateur de la mobilité :</p> <p>Coordinateurs des affaires éducatives des étudiants en échange</p> <p>Équipe entrante</p> <p>edu-gs.g2@ad.hit-u.ac.jp Tel : +81-42-580-8162</p> <p>Équipe sortante</p> <p>edu-gs.g@ad.hit-u.ac.jp Tel : +81-42-580-8764</p>
--	--

Les partenaires seront informés de tout changement de conseiller pendant la durée de validité du présent accord.

Les conseillers académiques fourniront une évaluation du programme d'échange dans les six (6) mois précédant la fin de cet accord. Cette évaluation sera prise en compte dans la décision de poursuivre ou non la coopération.

Article 4 : Expulsion des étudiants :

Chaque établissement se réserve le droit d'expulser à tout moment un étudiant participant à un programme d'échange en raison d'une mauvaise conduite académique ou personnelle en violation des règles établies. Cette expulsion doit d'abord faire l'objet d'une discussion et d'un accord entre les deux institutions.

Article 5 : Protection des données :

Les deux institutions collectent, traitent, utilisent, divulguent et gèrent d'une autre manière les informations à caractère personnel uniquement dans le but de remplir les obligations qui leur incombent en vertu du présent accord.

Les deux institutions veillent à ce que les informations personnelles ne soient pas utilisées à d'autres fins que celles pour lesquelles elles ont été collectées.

Nonobstant toute autre disposition du présent accord, dans l'exercice de ses droits et obligations au titre du présent accord, chaque Université partenaire se conforme à tout moment au droit en vigueur dans sa propre Université. En particulier, le règlement général sur la protection des données de l'Union européenne 2016/679 du 27 avril 2016 (GDPR). En cas de lois ou de règlements contradictoires entre les Universités partenaires, les partenaires s'efforcent de trouver une solution consensuelle, conforme à la loi et aux règlements de toutes les Universités partenaires.

Chaque institution partenaire engage ses employés à veiller au respect des réglementations nationales et européennes en matière de protection des données.

Toute question relative au traitement des données à caractère personnel par l'Université Hitotsubashi doit être adressée au bureau de la stratégie universitaire de l'Université Hitotsubashi (pp-int@ad.hit-u.ac.jp). Toute question relative au traitement des données à caractère personnel par l'Université de Strasbourg doit être adressée à son délégué à la protection des données (dpo@unistra.fr).

Article 6 : Droits de propriété intellectuelle :

Le présent accord ne doit pas être interprété comme un transfert ou une cession de droits de propriété intellectuelle entre les deux institutions.

Article 7 : Force Majeure :

Aucune institution n'est responsable d'un manquement ou d'un retard dans l'exécution d'une obligation qui lui est imposée par le présent accord, et ce manquement ou ce retard n'est pas considéré comme une violation du présent accord si ce manquement ou ce retard est dû à des circonstances de quelque nature que ce soit qui échappent à son contrôle raisonnable et qui ne peuvent être évitées par une diligence raisonnable de sa part.

Article 8 : Droit applicable et règlement des litiges

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution du présent accord, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. Le recours à une juridiction n'interviendra qu'en dernier ressort, après épuisement de toutes les autres voies. Dans ce cas, le conflit sera porté devant le tribunal du défendeur.

Article 9 : Durée et validité de l'accord

Le présent accord de coopération internationale a été établi en huit (8) exemplaires originaux, quatre (4) en français et quatre (4) en anglais, tous les textes faisant également foi.

Il entrera en vigueur le 10 mars 2024 et restera valable pendant **cinq (5) ans**. Il ne peut être renouvelé que si les autorités compétentes de chaque partenaire l'approuvent à nouveau.

Le programme d'échange débutera à partir de l'**année** académique **2024/2025 (septembre 2024)**.

Le partenaire qui souhaite modifier ou résilier le présent accord de coopération internationale doit en informer l'autre partenaire par écrit six (6) mois à l'avance. Pour être valables, les modifications doivent être validées par les deux partenaires au moyen d'un avenant.

En cas de résiliation de l'accord de coopération internationale, les deux partenaires doivent remplir leurs engagements jusqu'à la fin de l'année universitaire en cours.

Les deux partenaires s'assurent que les étudiants qui ont commencé leur programme académique dans le cadre de cet accord à la date de résiliation ou d'expiration, termineront leur programme dans le même cadre.

Par délégation du Président
de l'Université de Strasbourg,

Université Hitotsubashi,

Prof. Irimi Tsamadou-Jacobberger

Vice-Présidente Europe et Relations Internationales
de l'Université de Strasbourg

Prof. Satoshi Nakano

Président de l'Université Hitotsubashi

Prof. Jean-Philippe Heurtin

Directeur de Sciences Po Strasbourg

Date: _____

Jour / mois / année

Date: _____

Jour / mois / année

Sciences Po Strasbourg		
École	de l'Université de Strasbourg	



**HITOTSUBASHI
UNIVERSITY**

**International cooperation agreement
for a student exchange**

BETWEEN

Université de Strasbourg

Address: 4 rue Blaise Pascal – CS 90032
67081 STRASBOURG Cedex - France,

Represented by its President, Prof. Michel Deneken

Acting for Sciences Po Strasbourg

Represented by its Director, Prof. Jean-Philippe Heurtin

on the one hand

AND

Hitotsubashi University / Japan

Address: 2-1 Naka, Kunitachi, Tokyo, Japan 186-8601

Represented by its President, Prof. Satoshi Nakano

on the other hand

Given the French Education Code,

Given the deliberation of the Executive Board of Université de Strasbourg dated the May 18, 2021,

Given the deliberation of the the Executive Board of **Sciences Po Strasbourg** dated the 29 February 2024.

Sciences Po Strasbourg of Université de Strasbourg,

And

Hitotsubashi University ,

Decide by mutual agreement establish an agreement for a student exchange in order to provide students with the opportunity to benefit from the undergraduate and graduate study programs offered by both partners in the following fields of study:

Political Sciences, Economics, International Relations, Contemporary History, Public Administration and European Studies.

Article 1: Definitions

The present International cooperation agreement designates “the partners” as **Sciences Po Strasbourg** of Université de Strasbourg and Hitotsubashi University.

The university that sends students to the partner institution will be designated as the “home university”, and the university that receives these students will be designated as the “host university”.

“Exchange student” means a student for whom reciprocal obligations exist for the host institution to accept for enrollment such student from the home institution subject to the conditions laid down in this Agreement.

Article 2: Exchange procedure

Level and selection of students who participate in the exchange program:

Exchange students from Hitotsubashi University shall have completed at least two (2) years of studies when registering at Université de Strasbourg.

Exchange students from Sciences Po Strasbourg of Université de Strasbourg shall have completed at least two (2) years of studies when registering at Hitotsubashi University.

In addition, exchange students must have acquired the necessary language skills to pursue their study program.

The required level of language skills, as described in the “European Language Portfolio” ¹ from the Council of Europe, for candidates coming to Université de Strasbourg as part of this exchange program is level B1. Level B2 is highly recommended for students coming to take classes taught in French.

Students attest their level of French according to one of the following supporting documents, which is attached to their application file:

<p><i>Common European Framework of Reference for Languages</i></p> <p>Council of Europe</p> <p>Level B1</p>	<p><input type="checkbox"/> DELF - DALF (Diplôme d'Etudes en Langue Française - Diplôme Approfondi en Langue Française)</p> <p>Level B1</p>	<p><input type="checkbox"/> TCF (Test de Connaissance du Français)</p> <p>Level 3 (300 - 399)</p> <p>Validity : 2 years</p>	<p><input type="checkbox"/> TEF (Test d'Evaluation de Français)</p> <p>Level 3 (361-540)</p> <p>Validity : 1 year</p>	<p><input type="checkbox"/> between 330 and 550 hours of French learning</p> <p>Certificate established by a professor from the Hitotsubashi University and transcript of grades</p>
---	---	---	---	--

Students with French skills below B1 but with B2 English skills can be accepted at Sciences Po Strasbourg provided they take classes in English only.

Students wishing to take classes in English should have a B2 level certificate in English.

The required level of language skills for candidates coming to Hitotsubashi University as part of this exchange program are either English language proficiency or Japanese language proficiency as described below:

English: TOEFL PBT 550 (iBT 79), IELTS 6.0, CEFR B2, or equivalent level of English proficiency.
 Japanese: JLPT (Japanese Language Proficiency Test) Level 2, N2, or equivalent level of Japanese proficiency.

Each host university shall make the final decision to accept the candidates selected by the home university.

¹ Self-assessment grid : <https://www.coe.int/en/web/portfolio/self-assessment-grid>

Exchange period:

The duration of the exchange can be either one semester or one university year.

Number of exchange program participants:

For the entire duration of this agreement, per year, Hitotsubashi University shall send three (3) **students for one full-time academic year each** to Sciences Po Strasbourg of Université de Strasbourg, unless the number is changed by mutual agreement. Hitotsubashi University shall prioritize selecting one (1) student out of three from the School of International and Public Policy.

Likewise, **Sciences Po Strasbourg** of Université de Strasbourg shall send per year, three (3) **students for one full-time academic year each** to Hitotsubashi University.

An exchange student for one academic year is the equivalent of two exchange students for one semester.

The numbers of exchange students participating from each institution shall be balanced by the end of the five (5) year term of this Agreement and may vary in any given year.

Registration:

Students participating in this exchange program must register as full-time students and pay registration fees at their home university. They are exempt from paying registration fees in the host university, where they will be registered as international exchange students. The exchange students will receive a student card by the host university.

Educational validation:

The academic advisors identified under Article 3 shall exchange all relevant information about the courses offered in their respective universities before the application phase. They shall establish, by mutual agreement, a **provisional learning agreement** with each candidate applying in this exchange program.

Upon arrival in the host institution, the student will contact the academic advisor of the host University, in order to confirm his/her choice of course. In the case of modifications of the study program or schedule conflicts, the academic advisor of the host University shall inform its counterpart in the home University, so that in the two weeks following the beginning of the course, they have to come to a **final learning agreement** with the student. The **final learning agreement**, duly signed by both partners' academic advisors, is communicated to the mobility coordinators of the two institutions, identified in article 3.

The host university shall transfer the hosted student's grades to the home university at the end of each semester as well as any additional information necessary to transpose these grades to the home university's grading system.

Degrees:

Exchange students shall continue to be candidates for a degree in their home institution and shall not request a degree in the host university.

Obligations of both partners towards the students they send in the frame of this exchange program (home university):

- recruit, select and prepare students who will participate in the exchange program;
- ensure that the students fulfill the requirements for admission in the host institution;
- transfer the applications of the selected candidates according to the instructions of the host university;
- register their own students in their university during the exchange program period.

Obligations of both partners towards the students they receive in the frame of this exchange program (host university):

- inform the accepted students about the visa application procedure ²;
- exempt the exchange students from all registration fees;
- host and orientate the exchange students;
- help the exchange students find housing;
- provide support and academic advice to the exchange students;
- transmit a transcript of the hosted student's grades to the home university's student exchange administration :

Sciences Po Strasbourg International Office for Université de Strasbourg
and the Educational Affairs Division for Hitotsubashi University.

Obligations of the students participating in the exchange program:

- obtain a visa in a timely manner;
- respect the immigration laws and regulations of the host country;
- pay tuition fees at their home institution before the beginning of the exchange period;
- respect the rules and regulations of the host institution;
- pay for room and board during the exchange period;

² International students coming to Université de Strasbourg, from some countries, must register on the website <http://www.campusfrance.org> in order to apply for a student visa.

- have the required insurance coverage, pay eventual medical costs and provide proof of civil liability insurance. Exchange students from Sciences Po Strasbourg of Université de Strasbourg shall join the Japanese National Health Insurance scheme regardless of the length of their stay.
- upon completion of an exchange student's studies at the host institution, the exchange student shall return to the home institution without fail. No extension of stay shall be permitted without the express authorization of the home institution and in consultation with the host institution.

Article 3: Supervision of exchanges

The students' advisors for the exchange program shall be:

<p>For Sciences Po Strasbourg of Université de Strasbourg</p> <p>Academic advisor :</p> <p>Dr. Caroline Lehni Director of International Relations Sciences Po Strasbourg Senior Lecturer in English language and British Civilization</p> <p>caroline.lehni@unistra.fr +33 (0)3 68 8 58 095</p> <p>Mobility coordinator :</p> <p>Ms Fabienne Goetz-Ricou Sciences Po Strasbourg International Office LE CARDO 7 rue de l'Ecarlate, 67082 Strasbourg, France</p> <p>iep-strasbourg-international@unistra.fr Tel : + 33(03) 68 8 58 106</p>	<p>For Hitotsubashi University</p> <p>Academic advisor :</p> <p>Individual Instructor</p> <p>*Exchange Coordinators may provide advice regarding courses or learning agreement.</p> <p>Mobility coordinator :</p> <p>Education Affairs Student Exchange Coordinators</p> <p>IncomingTeam edu-gs.g2@ad.hit-u.ac.jp Tel : +81-42-580-8162</p> <p>OutgoingTeam edu-gs.g@ad.hit-u.ac.jp Tel : +81-42-580-8764</p>
--	--

The partners will be informed of any change of advisor while this agreement is valid.

The academic advisors will provide an assessment of the exchange program within the six (6) months prior to the termination of this agreement. This assessment will be taken into account in the decision to when deciding whether or not to continue the cooperation.

Article 4 : Expulsion of Students:

Each institution reserves the right to expel any exchange student at any time for academic or personal misconduct in violation of its established regulations. Such expulsion shall first be discussed and agreed upon by both institutions.

Article 5: Data Protection:

Both institutions shall collect, process, use, disclose and otherwise manage personal information only for the purposes of fulfilling their obligations under this Agreement.

Both institutions shall ensure that personal information is not used for any purpose other than that for which it is collected.

Notwithstanding any other provision of this Agreement, in performing its rights and obligations under this Agreement each partner University shall at all times comply with the law in force at their own University. In particular, the European Union's General Data Protection Regulation 2016/679 of 27 April 2016 (GDPR). In case of contradictory laws or regulations between partner Universities, the partners shall strive for a consensual solution, which conforms with the law and regulations of all partner Universities.

Each partner Institution commits its employees to ensure compliance with the national and European data protection regulations.

Any questions related to the processing of personal data by Hitotsubashi University should be addressed to the Office of University Strategy of Hitotsubashi University (pp-int@ad.hit-u.ac.jp). Any questions related to the processing of personal data by the University of Strasbourg should be addressed to their data protection officer (dpo@unistra.fr).

Article 6: Intellectual Property Rights:

This Agreement shall not be construed as any transfer or assignment of any intellectual property rights between the two institutions.

Article 7: Force Majeure:

Neither institution shall be responsible for any failure or delay in the performance of any obligation imposed upon it hereunder nor shall such failure or delay be deemed to be a breach of this Agreement if such failure or delay is due to circumstances of any nature whatsoever which is beyond its reasonable control and is not preventable by reasonable diligence on its part.

Article 8 : Applicable law and settlement of disputes

In case of difficulties on the interpretation or execution of this Agreement, the parties shall attempt to resolve their dispute amicably. Recourse to a jurisdiction will only be taken as a last resort after all other channels have been exhausted. In this case, the conflict shall be brought before the Defendant's Court.

Article 9: Duration and validity of the Agreement

This International cooperation agreement has been drawn up in eight (8) original copies, four (4) in French and four (4) in English, all texts being equally authentic.

It shall go into effect from 10 March 2024 and remain valid for **five (5) years**. It may be renewed only if the competent authorities of each partner once again approve it.

The exchange program will start from the academic year **2024/ 2025 (September 2024)**

A partner requesting to modify or terminate this International cooperation agreement must inform the other partner in writing six (6) months beforehand. In order to be valid, both partners must validate changes by means of an amendment.

In case of termination of the international cooperation agreement both partners must fulfill their commitments until the end of the academic year in progress.

Both partners ensure that students who have started their academic program under this agreement at the termination or expiry date, will finish their program under the same framework.

By delegation of the President
of University de Strasbourg,

Hitotsubashi University,

Prof. Irimi Tsamadou-Jacoberger
Vice-President for Europe and International Relations
of University de Strasbourg

Prof. Satoshi Nakano
President of Hitotsubashi University

Prof. Jean-Philippe Heurtin
Director of Sciences Po Strasbourg

Date: _____
Day / month / year

Date: _____
Day / month / year

Motion concernant les poursuites au Bélarus à l'encontre de Yauheni Kryzhanouski

Il y a quelques jours, nous avons appris qu'une procédure pénale avait été lancée au Bélarus à l'encontre de Yauheni Kryzhanouski, sociologue et politiste français d'origine bélarusse, diplômé de Sciences Po Strasbourg (2005) et de son Master Sciences sociales du politique, docteur de l'Université de Strasbourg et membre associé des laboratoires SAGE (CNRS-Unistra) et CERCEC (CNRS-EHESS), enseignant à l'Université de Strasbourg en 2009-2020. Cette procédure fait partie d'un procès collectif contre 20 intellectuels (sociologues, journalistes et autres personnes publiques).

Les figurants sont accusés de complicité d'« incitation à la haine sociale », de participation à un complot dans le but de s'emparer du pouvoir, de complicité d'appels à des sanctions contre le Bélarus et d'autres actions visant à nuire à la sécurité nationale, ainsi que de participation à un groupement en vue de commettre des actes extrémistes. Ces accusations sont ubuesques, mais les peines encourues pour ces crimes vont jusqu'à 12 ans de prison. L'affaire a été transmise à la cour dans le cadre d'une « procédure spéciale » introduite récemment pour juger par contumace les personnes soupçonnées des crimes « graves et très graves » qui se trouvent en dehors du pays.

Le procès est clairement politiquement motivé et est dû à l'activité de recherche de Yauheni Kryzhanouski qui a consacré sa thèse à la critique du régime bélarusse (*Contester par la musique sous régime autoritaire : la politisation du rock au Bélarus*, thèse de 2015, publiée en France en 2022) et à son engagement en faveur de la démocratie et des droits humains au Bélarus.

Les poursuites engagées contre Yauheni Kryzhanouski sont à l'image de la répression sévère qui touche durement la société civile et la communauté académique au Bélarus. Des dizaines de chercheurs et d'intellectuels critiques à l'égard du pouvoir, dont les deux Prix Nobel bélarusses, ont été condamnés ou sont poursuivis au pénal dans le cadre d'enquêtes instruites pour motifs politiques aux côtés des militants, journalistes et défenseurs des droits humains : certains se trouvent derrière les barreaux, d'autres ont dû emprunter le chemin de l'exil. À ce jour le pays compte plus de 1400 prisonniers politiques. Mais dans le cas de Yauheni Kryzhanouski il s'agit des poursuites à l'encontre d'un citoyen français résident en France, ce qui en fait un cas exceptionnel.

Fidèle aux traditions universitaires, à la défense du débat démocratique et au respect des droits humains, Sciences Po Strasbourg exprime sa solidarité avec Yauheni Kryzhanouski et ses collègues, et exige la fin des répressions contre le monde académique, les militants d'opposition et la société civile au Bélarus.

Motion votée à l'unanimité par le Conseil d'administration de Sciences Po Strasbourg le 29 février 2024.